

ANNEXE 2**GROUPE SPECIAL SAISI DE LA QUESTION "AUSTRALIE - MESURES
VISANT LES IMPORTATIONS DE SAUMONS"
GROUPE SPECIAL ETABLI A LA DEMANDE DU CANADA**

Procès-verbal de la réunion conjointe avec les experts tenue le 4 février 1998

Le Président

1. Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux experts scientifiques et aux parties présentes à cette réunion et à vous informer que cette réunion va être enregistrée. Par conséquent, lorsque vous prendrez la parole, veuillez à brancher vos micros en appuyant sur le bouton vert. Un voyant rouge est visible sur le microphone lorsqu'il est en marche. Il est également important d'arrêter votre micro lorsque vous avez fini de parler car le système ne permet d'avoir qu'un seul micro à la fois. Je pense qu'il y a un autre élément à mentionner dans ce contexte, c'est qu'il serait souhaitable que vous parliez suffisamment lentement et distinctement parce qu'un procès-verbal sera établi par la suite et cela permettra de faciliter ce processus.
2. L'objectif de cette réunion est de permettre aux experts de développer leurs réponses écrites aux questions du Groupe spécial, de mettre en lumière les points principaux et de permettre un échange complet de points de vue entre les experts, les parties et le Groupe spécial.
3. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier les experts d'avoir accepté de servir de conseillers au Groupe spécial et d'avoir répondu aussi vite aux questions du Groupe spécial. Comme vous le savez, nous avons des contraintes de temps et nous devons produire des rapports en un temps déterminé. Ceci met une pression considérable non seulement sur nous mais également sur vous et je vous remercie d'avoir répondu comme vous l'avez fait.
4. A titre d'information, en particulier pour les experts, à la suite de la réunion de ce jour et de la deuxième réunion de demain avec les parties au différend, le Groupe spécial devra commencer à établir son rapport. La première partie de ce rapport résume les faits de l'affaire et les arguments des parties, et sera fournie sous forme de projet aux parties pour qu'elles fassent leurs commentaires. Un élément de cette première partie factuelle du rapport sera une compilation de vos réponses écrites aux questions du Groupe spécial, qui circulera entre vous, pour que vous puissiez faire toutes les corrections que vous jugez nécessaires à ce résumé de vos réponses. Ultérieurement, le Groupe spécial devra fournir d'abord un rapport intermédiaire complet aux parties, et ensuite son rapport final, et nous avons l'intention d'inclure un procès-verbal de la réunion de ce jour en annexe au rapport, qui apparaîtra au stade intermédiaire voire même final car je doute que le procès-verbal puisse être prêt à temps pour pouvoir paraître avec la partie factuelle, mais dans tous les cas, il apparaîtra et constituera un enregistrement mot pour mot de ce qui a été dit aujourd'hui. Je pensais que vous souhaiteriez être mis au courant de tout cela avant que nous lancions vraiment les débats.
5. Je dois souligner que le processus de ce Groupe spécial, les débats qui se tiennent pendant la session du Groupe spécial, sont confidentiels et tout ce qui sera dit dans cette pièce est soumis aux règles de l'OMC relatives au règlement des différends et aux procédures de travail du Groupe spécial. Lorsque le Groupe spécial a achevé ses travaux et qu'un rapport final est distribué à tous les Membres de l'OMC, ce rapport est normalement considéré comme un document public, incluant le résumé de vos réponses aux questions du Groupe spécial et le procès-verbal de cette réunion, et nous attendons que le rapport final soit mis en circulation sous cette forme, probablement fin mai.

6. En ce qui concerne cette réunion, le Groupe spécial a l'intention de procéder ainsi: je donnerai d'abord la parole aux experts, un par un, pour qu'ils fassent leurs remarques introductives générales qu'ils considèrent appropriées. Il n'y a aucun besoin de répéter en longueur ce qui a déjà été dit dans vos réponses écrites mais je vous inviterai à mettre en lumière vos remarques principales dans les domaines où vous voyez les problèmes les plus importants et les sujets litigieux. Si vous désirez faire des commentaires sur des remarques faites par un autre expert, vous êtes libre de le faire. J'aimerais également attirer votre attention sur différentes questions supplémentaires qui ont été envoyées par le Groupe spécial et qui sont venues s'ajouter à la première série de questions. Peut-être pourriez-vous saisir l'occasion de vos déclarations d'ouverture pour traiter de ces questions lorsqu'elles vous concernent - toutes ces questions ne s'adressent pas à tous les experts - mais veuillez traiter, s'il vous plaît, les questions qui vous concernent. Il serait très utile que vous fassiez cela dans vos déclarations initiales.

7. Lorsque cela sera terminé, nous laisserons la parole aux parties et nous commencerons par le Canada. Le Canada aura l'occasion de poser ses questions et de faire ses commentaires sur les points de vue des experts et les experts seront alors invités à répondre. Nous aimerions que les questions soient abordées une par une pour garder un ordre cohérent mais si l'Australie a une question directement liée à celle qui vient d'être soulevée par le Canada, elle aura alors l'opportunité de poser cette question à ce moment-là, pour que nous ne soyons pas obligés ultérieurement de faire des chassés-croisés entre les sujets - si nous abordons un sujet, nous devons en faire le tour, pour ensuite passer à un autre. De même, après les réponses des experts au Canada, l'Australie aura l'opportunité de formuler ses questions et commentaires sur les points de vue des experts. Si le Canada a des questions directement liées aux précédentes, il aura l'autorisation de les poser également. A nouveau, les experts auront l'occasion de répondre à chaque question au fur et à mesure qu'elles seront posées. Maintenant, je voudrais insister sur le fait que c'est vraiment aux experts de décider de la façon dont ils répondent à ces questions. Nous ne sommes pas dans une salle d'examen ou un tribunal et les experts doivent se sentir décontractés et nous faire bénéficier de leurs compétences comme ils le jugent bon. Je dois dire que mon expérience passée relative à ce genre de sessions a montré qu'elles ont été conduites de façon très satisfaisante du point de vue du conseil des experts, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun élément interrogatoire de quelque façon que ce soit.

8. Ceci étant dit, l'objectif principal aujourd'hui est la discussion avec les experts et j'aimerais demander aux parties d'éviter de faire des déclarations ou de revenir sur des argumentations qu'ils auront l'occasion d'exposer demain. Toutefois, demain sera la dernière occasion d'avoir des communications des parties mais aujourd'hui la priorité est de donner du temps aux experts et de discuter avec eux des problèmes scientifiques factuels.

9. Après les interventions des parties, le Groupe spécial souhaitera peut-être poser d'autres questions ou demander d'autres éclaircissements, et enfin, je donnerai à chacun des experts l'occasion de prendre la parole à nouveau pour faire une déclaration finale, s'ils le désirent, de façon à pouvoir mettre en avant les points de vue et conclusions que vous considérez les plus importants. Je vous demanderai à tous, que ce soient les experts ou les parties, d'essayer d'être aussi succincts et aussi directs que possible et d'éviter, par exemple, de répéter longuement ce qui a déjà été présenté par écrit. Donc, après ces remarques, je me tournerai maintenant vers les experts, qui peuvent être identifiés par leurs badges nominatifs, et je les nommerai lorsque je leur donnerai la parole. Je demanderai, lorsque nous en viendrons aux parties, qu'elles se présentent elles-mêmes lorsqu'elles prendront la parole, non seulement dans l'intérêt des experts et de nous-mêmes, mais également pour pouvoir les identifier lors de la transcription de cet enregistrement.

10. Ceci étant dit, sauf s'il y a des questions concernant la procédure, j'invite maintenant les experts à prendre la parole. Je leur donnerai la parole par ordre alphabétique, à défaut d'un autre ordre, et je commencerai par souhaiter la bienvenue à M. Burmaster à cette réunion et l'inviter à prendre la parole.

11. Si vous voulez faire un exposé ou utiliser l'appareil de projection de diapositives, il y a un microphone portable, mais si cela n'est pas le cas, prenez plutôt celui-là qui marche mieux.

M. Burmaster

12. Bonjour et merci. C'est un grand plaisir d'être ici ce matin et je dois dire que c'est ma première expérience de ce type, donc je vais essayer d'aider au mieux le Groupe spécial. Je pense avoir un ou deux commentaires seulement que j'aimerais faire maintenant en complément de mes déclarations écrites de novembre dernier.

13. Le premier commentaire que je ferai, que j'ai déjà fait en novembre et que je continue à faire maintenant, c'est qu'une évaluation des risques pour ce type de problèmes, je crois, doit être effectuée de façon quantitative et doit faire intervenir des calculs numériques, avec les chiffres que l'on connaît et des incertitudes établies. En soi, je pense qu'une évaluation des risques doit reposer sur des arguments numériques et pour insister là-dessus, je pense qu'il faut recourir à des distributions de probabilité et que ces distributions de probabilité doivent revêtir différentes formes - il n'y a pas une seule façon correcte de faire ce type d'analyse mais je pense que, quelle que soit la façon dont on assemble l'information, on doit inclure des descriptions en termes de probabilité portant sur la variabilité de ce que nous connaissons des événements, de la nature des ichtyopathologies et de la transmission de ces pathologies, etc. Ce type d'analyse devrait également, en quelque sorte, établir numériquement, aussi bien que possible, le degré de certitude ou d'incertitude des connaissances humaines associées à ces calculs. On m'a demandé parfois ce que pourraient être les prescriptions minimales, minimum, pour ce type d'évaluation des risques et venant, comme je le fais, des États-Unis, je dirais que nous, aux États-Unis, nous avons adopté une sorte de procédé général à quatre étapes pour l'analyse des risques. La première étape serait l'identification des dangers, la seconde serait l'évaluation de la dose-réponse, la troisième serait l'évaluation de l'exposition et la quatrième et dernière étape de l'évaluation des risques serait la caractérisation des risques. Généralement, aux États-Unis, l'étape d'identification des dangers est une étape qualitative: on identifie la nature du problème et en ce cas les maladies qui sont susceptibles d'apparaître et les espèces de poissons qui peuvent être sensibles à ces maladies. Ce serait une discussion de nature qualitative. Ensuite, les étapes restantes, c'est-à-dire l'évaluation de la dose-réponse, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques, ces étapes seraient toutes de type quantitatif et comporteraient des calculs numériques destinés à présenter les probabilités d'apparition, les probabilités de dose-réponse, les probabilités d'exposition et les probabilités de caractérisation des risques. Cela permettrait d'arriver à une conclusion pour ces étapes de l'évaluation des risques, et pour poursuivre, il y aurait encore des étapes supplémentaires, c'est-à-dire les étapes de communication des risques et de gestion des risques, que vous et d'autres gestionnaires de risques devrez aborder.

14. Concernant la seconde question qui a été soulevée, nous avons ici, dans cette situation, des ichtyopathologies multiples, des pathologies potentiellement multiples et des espèces cibles de poissons potentiellement multiples. La question s'est posée de savoir si, pour faire une argumentation hypothétique, lorsqu'il y a dix ichtyopathologies - dix maladies différentes -, et cinq espèces de poissons différentes, si on doit multiplier ces chiffres et arriver à cinquante, c'est-à-dire dix fois cinq, évaluations des risques différentes? Je pense que, d'un point de vue pratique, on n'a pas à faire 50 évaluations des risques différentes. Je pense qu'il y a des façons d'éviter cela, c'est possible que vous ayez une ou deux, ou quelques évaluations des risques à faire mais pas 50. J'arrêterai là et je vous remercie.

Le Président

15. Merci beaucoup M. Burmaster, laissez-moi maintenant souhaiter la bienvenue à M. Rodgers et l'inviter à faire ses déclarations d'ouverture. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Rodgers

16. Merci M. le Président. Je parlerai un peu plus que M. Burmaster parce que je pense que ma formation particulière fait appel aux ichtyopathologies, à la transmission des ichtyopathologies et à leur prévalence, et qu'il y a quelques remarques importantes à faire concernant ces points. Mais avant de faire ces commentaires, j'aimerais remercier le Groupe spécial de l'occasion qui m'a été offerte de traiter ces questions et j'espère également que mes réponses lui ont jusqu'à présent été utiles pour sa compréhension du fond de l'affaire. Je trouve personnellement que cela a été un exercice fascinant, mais qui s'est révélé parfois pour moi, à la fois difficile et frustrant. Ce n'est pas nécessairement en raison de la nature du problème mais certainement en raison des 20 kg de papier qui sont arrivés chez moi pour que je les évalue et que je les étudie, ce qui représente presque 1 kg par année de différend, ce qui est plutôt pas mal.

17. Mes propres réponses aux questions posées par les experts ont essayé d'éclaircir les points litigieux, si vous voulez, au sein desquels existe un scénario très complexe. J'ai également essayé de n'être pas trop technique, lorsque cela était possible, et d'utiliser les faits pour corroborer ma propre opinion personnelle, ce qui, à nouveau, je l'espère, a aidé le Groupe spécial jusqu'à présent. Par conséquent, je pense que mes réponses, ainsi que probablement celles des autres experts, devront être prises dans leur ensemble et non prises hors du contexte et disséquées phrase par phrase parce que, comme je l'ai dit, il s'agit là d'une situation très complexe, mais ceci étant, je reconnais que, dans certains cas, il est presque inévitable de sortir les phrases de leur contexte. Avec le recul, j'ai particulièrement apprécié de répondre à des questions comme la question 8 et la question 14 parce qu'en fin de compte, les deux parties semblent d'accord pour dire que mes réponses corroboraient leurs propres positions, si bien que cela me met en meilleure posture aujourd'hui.

18. Je vais essayer de résumer les réponses que j'ai déjà données en faisant quelques commentaires généraux en rapport avec certains points pertinents choisis, tels que je les vois, peut-être certains des points les plus importants, tout en répondant simultanément aux questions supplémentaires qui nous ont été envoyées il y a quelques semaines. Mais je ne nommerai pas nécessairement les questions supplémentaires par numéro. Les sections originales - les questions originales, plutôt - ont été divisées en trois sections, liées aux procédures d'évaluation des risques, aux ichtyopathologies, à la transmission et à la prévalence, mais également aux procédures de l'OIE. Je traiterai ces questions en ordre inverse parce que je n'ai pas essayé du tout de répondre à la section OIE car je n'avais pas suffisamment de connaissances concernant l'OIE pour faire des commentaires. Je proposerai également de ne pas discuter beaucoup de la section relative aux ichtyopathologies parce que les réponses des parties concordent largement, à part certaines exceptions que je qualifierai de mineures, bien que les parties elles-mêmes puissent ne pas en convenir.

19. Malgré tout, fondamentalement, ce que je dirai concernant la section pathologie, c'est qu'actuellement, les informations les plus exactes et les plus récentes concernant la prévalence des pathologies dans un pays exportateur sont généralement détenues par le pays exportateur lui-même, si ce pays est bien sûr reconnu comme une autorité compétente. Dans cette affaire évidemment, le Canada dispose d'un système de surveillance bien respecté instauré pour ce type de situation. Concernant la détection des maladies grâce aux méthodes existantes, le degré de confiance scientifique repose en réalité sur les limites inférieures de détection de chaque essai particulier ou de chaque série de méthodes d'identification. Toutefois, il peut être difficile d'isoler certains ichtyopathogènes viraux mais également certaines souches bactériennes. En outre, la plupart des méthodes diagnostiques comportent un seuil limite de sensibilité, qui rend difficile la détection de l'état porteur en particulier, sauf avec les méthodes les plus sensibles qui existent. Néanmoins, toutes les carences de sensibilité des méthodes existantes sont généralement acceptées à la fois par la communauté scientifique, en termes d'apport scientifique, mais également par les législations en vigueur qui préconisent leur utilisation dans les programmes de surveillance réguliers. Il est également vrai de dire que les stocks régulièrement soumis à des essais sont normalement considérés

comme présentant un risque moindre que les stocks non soumis à des essais ou testés de façon occasionnelle, puisque la surveillance régulière fournit des données de fond, si vous voulez, puisqu'elle permet de suivre l'évolution des différentes informations en fonction du temps. Cependant, il est très rare de procéder à des essais pour rechercher des ichtyopathologies après la pêche des poissons destinés à l'alimentation humaine.

20. Quant à la transmission réelle des maladies, elle fait intervenir évidemment de nombreux facteurs biologiques comportementaux et environnementaux qui sont interdépendants - nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de ce fait. En tant que tels, les facteurs épidémiologiques pertinents pour la transmission des maladies ne sont pas nécessairement les mêmes pour chaque maladie, puisqu'ils sont très nombreux et complexes, même si les aspects généraux sont communs. Peut-être le facteur le plus important, selon moi, dans ce cas particulier, est l'introduction de pathogènes potentiels dans un environnement déjà stable. Puisque l'équilibre naturel d'une population de poissons indigènes est susceptible d'être altéré de façon peut-être irréversible, c'est un facteur qui dépasse peut-être tous les autres dans ce cas particulier de transmission. Toutefois, ceci étant dit, on s'accorde généralement à dire qu'il y a un manque d'information concernant les ichtyopathologies chez le poisson sauvage et les interactions potentielles entre le poisson sauvage et les mécanismes de l'introduction des pathologies.

21. La question de l'éviscération est également très importante ici évidemment. Je pense que nous sommes tous généralement d'accord pour dire qu'il s'agit d'un moyen efficace de réduire le niveau de risque, même si le niveau de réduction dépend largement de la localisation tissulaire de l'agent pathogène et de l'efficacité du procédé d'éviscération. Néanmoins, nous ne savons pas s'il existe des cas spécifiques où des ichtyopathologies ont été transmises d'une région à l'autre par des salmonidés éviscérés importés ou en fait par toute autre espèce de poissons éviscérés.

22. En outre, l'examen organoleptique après la pêche à des fins de tri doit éliminer les poissons présentant un aspect désagréable, comme des ulcères, des hémorragies importantes ou des lésions superficielles quelles qu'elles soient. Ce type de lésion peut provenir d'une maladie, bien que, une fois encore, le poisson porteur infecté ne présentant pas de signes cliniques soit susceptible de ne pas être éliminé après ce type d'examen.

23. Bon, maintenant, je ne propose pas de commenter davantage les conséquences de l'entrée d'une pathologie, parce que je pense, de façon générale encore, que nous sommes d'accord quant aux étapes permettant que cela se produise. Toutefois, nous devons garder en mémoire que la détection précoce de l'entrée d'une pathologie et l'éradication faisant suite à l'installation d'une maladie peuvent être très difficiles, quel que soit le pays. La seule question supplémentaire qui n'entre pas facilement dans le cadre des trois principales sections correspondant aux questions initiales m'a été adressée spécifiquement et demande ce qu'est "la truite arc-en-ciel" ou "la truite américaine". Je traiterai donc cette question maintenant, avant d'aborder la section concernant l'évaluation des risques. Pour l'essentiel, la truite américaine et la truite arc-en-ciel sont des salmonidés mais ne sont pas des saumons. Ils appartiennent à la même espèce, c'est-à-dire que ce sont des *Oncorhynchus mykiss*. Il existe quelques saumons appartenant au même genre que *Oncorhynchus* mais ce sont de vrais saumons, comme le saumon argenté et le saumon rouge. La principale différence entre la truite américaine et la truite arc-en-ciel est leur habilité à migrer. La truite américaine est un poisson *anadrome*, migrateur, comparé à la truite arc-en-ciel, qui est son équivalent *non anadrome*, non migrateur. Ces poissons ont été à l'origine placés dans le genre *Salmo* comme le saumon de l'Atlantique l'est encore mais les preuves taxinomiques qui sont apparues, si vous voulez, ont conduit en 1989 à une modification parce que ces poissons sont considérés comme plus proches du genre *Oncorhynchus* que du genre *Salmo* qui contient les espèces européennes atlantiques et à ce moment, toutes les truites de bassin versant ont été placées dans le genre *Oncorhynchus*.

24. Ceci nous conduit à la section finale, qui est peut-être pour nous en tant qu'experts, la section la plus litigieuse concernant les procédures d'évaluation des risques et en particulier la comparaison entre les deux rapports tels qu'ils nous ont été présentés. Pour moi, le Rapport final de 1996 est généralement moins spécifique que le Projet de rapport de 1995. Sa présentation est également plus confuse mais elle inclut le produit d'un exercice de communication, ce que ne fait pas le Projet de rapport de 1995. En fait, nous sommes conduits à penser qu'il n'a jamais été prévu dans le mandat initial auquel correspond le Projet de rapport d'y inclure un exercice de communication des risques. Aucun des deux rapports ne peut être classé comme un exercice d'évaluation quantitative des risques mais le premier rapport, pour moi, est une évaluation qualitative claire des risques à l'importation. Bien que les deux rapports reposent largement sur l'interprétation des mêmes données d'évaluation des risques, le Rapport final arrive à une conclusion différente de l'analyse des risques, qui est le résultat pour moi de la consultation publique. De façon générale, le Projet de rapport de 1995 est acceptable pour moi et respecte les normes minimales permettant une évaluation qualitative des risques.

25. Quant au Rapport final de 1996, bien sûr, il repose sur le Projet de rapport précédent, ce qui était prévu et il inclut les résultats d'un exercice de communication des risques qui devait le rendre aussi acceptable. Je pense que c'est un luxe, si vous voulez, de pouvoir comparer les deux rapports et quand on le fait, il apparaît pour moi qu'il y a des choses qui manquent dans le Rapport final, ce qui est surprenant puisque après le Rapport de 1995, il aurait dû contenir tous les éléments fondamentaux. Ce qui manque semble spécifiquement lié à sa clarté, à son détail et à la méthodologie sous-jacente qui apparaît presque être un simple examen de la littérature, sans conclusion.

26. Pour être honnête, je me suis complètement perdu dans le Rapport final en cherchant des sections qui avaient peut-être été déplacées et cela a rendu, pour moi, les choses moins transparentes que dans le Projet de rapport. L'évaluation des risques a été établie maladie par maladie mais sous forme textuelle, et le rapport n'attribue aucune probabilité qui pourrait permettre d'arriver à une conclusion. A cet égard, par conséquent, il ne suffit peut-être pas, je pense, à déterminer une probabilité fondée sur les informations disponibles. Ce concept de probabilité est inclus dans les directives de l'OIE qui indiquent que les facteurs de risque doivent servir à estimer la probabilité de survenue d'un événement indésirable, grâce à des estimations de distributions des probabilités, destinées à représenter les valeurs de façon soit quantitative soit qualitative.

27. Par conséquent, pris seul, sans référence au Projet de rapport, il n'est probablement pas acceptable globalement en tant qu'exercice d'évaluation des risques, bien qu'il inclue davantage d'éléments. Cela semble provenir d'un changement de style, de teneur et d'approche, pour ce Rapport final, consécutif à l'étape de communication des risques. Je pense personnellement que cela a dévalué le rapport dans son ensemble, qui est, après tout, supposé constituer la phase publique du processus d'analyse globale.

28. Si vous êtes préoccupés par plusieurs maladies, effectivement les risques sont identifiés en établissant une liste des maladies potentiellement préoccupantes susceptibles d'être associées à l'importation d'un produit piscicole particulier, suivie par un examen des conséquences de leur entrée et de leur établissement. Or, bien que de nombreux facteurs de risque soient communs à différentes maladies, chaque maladie peut avoir ses propres facteurs de risque à prendre en considération et chacun d'entre eux pourra avoir des données variables d'un point de vue qualitatif et quantitatif, qu'il faudra traiter séparément, ce qui rend absolument nécessaire l'évaluation des risques maladie par maladie. Mais pour poursuivre ce que David Burmaster a dit, bien sûr, on doit pouvoir analyser une maladie à haut risque pour arriver à une réponse, plutôt que d'examiner individuellement, tour à tour, chaque maladie.

29. Donc, où cela nous conduit-il? J'ai été probablement un peu confus et il est probablement important, à ce stade, de faire un résumé global, d'un point de vue purement scientifique, tel que je le vois. Cela signifie effectivement que nous pouvons maintenant aborder l'évaluation des risques de

1997 qui a été présentée par le Canada et qui utilise une méthode quantitative pour prendre en considération les données déjà disponibles en 1995 concernant les deux maladies les plus sérieuses et les plus préoccupantes, c'est-à-dire celles dues à *Aeromonas salmonicida* et *Renibacterium salmoninarum*. Pour illustrer ce point, nous n'avons heureusement pas besoin d'examiner, selon moi, le rapport très en détail, car nous serions encore là demain, mais nous pouvons examiner les conclusions globales des différents rapports suivant leurs différents éléments d'évaluation des risques. Ici, je vais lire, je suis désolé, mais je dois faire des citations des différents rapports:

30. Dans le Projet de rapport de 1995, l'AQIS conclut que "le saumon du Pacifique sauvage, pêché en mer, en provenance du Canada et des États-Unis, qui a été éviscéré et étêté, et qui est destiné à la consommation humaine, est considéré comme présentant un risque négligeable d'introduction et d'installation de la maladie". Il stipule également que l'"on considère comme extrêmement improbable que l'importation de saumons du Pacifique sauvages, pêchés en mer, étêtés et éviscérés, introduise une infection chez les populations de poissons australiennes" (et ici on fait référence à *Aeromonas salmonicida* en particulier) et que "le risque d'introduction de la maladie est assez faible pour être acceptable, eu égard aux graves conséquences potentielles d'un tel événement".

31. Dans le Rapport final de 1996, il y a une référence qui dit qu'"il y a des risques d'apparition d'agents pathogènes exotiques dans les produits dérivés du saumon; toutefois, le risque d'installation d'une maladie exotique est faible si des mesures appropriées de gestion des risques sont prises".

32. Dans l'évaluation des risques canadienne de 1997 (appelée Évaluation Vose), il y a une phrase selon laquelle "le risque d'infection des salmonidés indigènes par *Aeromonas salmonicida* ou *Renibacterium salmoninarum* provenant de saumons canadiens est excessivement faible" et que "les informations dont l'Australie disposait au moment où elle a écrit ces rapports étaient suffisantes pour lui permettre de conclure que le risque de furonculose et de rénibactériose inhérents au saumon canadien peut être considéré comme négligeable". Il y a également une déclaration finale qui stipule qu'"avec tête et sans tête, les saumons canadiens du Pacifique pêchés en mer, éviscérés, réfrigérés et congelés présentent tous des risques négligeables d'introduction de la maladie".

33. Maintenant, pour moi cela signifie que tous ces rapports arrivent à une conclusion scientifique analogue, sauf si le terme négligeable dans un rapport fait référence à un niveau de risque différent dans un autre rapport, ce qui est assez possible, je ne sais pas si Marion Wooldridge ou David Burmaster peuvent commenter ultérieurement la différence entre des expressions telles que "négligeable", "extrêmement improbable", "assez faible pour être acceptable", "faible", "excessivement faible" et "assez faible pour être négligeable". Ce qui est intéressant c'est que les deux documents, le Projet de rapport de l'AQIS de 1995, qui est qualitatif, et l'Évaluation Vose de 1997, qui est quantitative, utilisent la même expression pour conclure, c'est-à-dire "risques négligeables". Ce qu'aucun d'entre eux ne présente, c'est la communication des risques.

34. Pour moi, le problème semble lié aux changements apportés à l'orientation et à la conclusion du Rapport final de 1996, qui semble prendre en considération les avis scientifiques, mais arrive ensuite à une décision politique après une consultation publique, comme je l'ai déjà dit. Or, les directives amendées de l'OIE stipulent que les pays importateurs doivent décider si le risque déterminé dans l'analyse des importations est acceptable ou non, mais que le pays importateur doit être préparé à justifier sa décision. La question de la prise en compte des avis scientifiques par rapport à la décision politique finale est très difficile à traiter puisque l'existence d'un risque, quel que soit son niveau, peut finalement être inacceptable.

35. L'Accord SPS inclut la nécessité d'entreprendre une évaluation des risques dans ces circonstances en stipulant: "que la mesure doit être établie sur la base d'une évaluation des risques, selon qu'il sera approprié en fonction des circonstances, et que l'évaluation des risques doit tenir compte des techniques élaborées par les organisations internationales compétentes", à savoir l'OIE,

lorsqu'il s'agit de la santé des animaux aquatiques. Dans ses recommandations pertinentes, il n'est exigé en aucun cas d'entreprendre un exercice quantitatif. L'OIE stipule que "l'analyse des risques doit être en mesure de prendre en compte la complexité des situations réelles et aucune méthode unique n'est universellement applicable. C'est la raison pour laquelle les pays désireux de procéder à une analyse des risques liés à l'importation peuvent estimer nécessaire de concevoir pour cela leur propre méthode".

36. En résumé, d'un point de vue purement scientifique, je suis personnellement d'accord avec la recommandation du Projet de rapport de l'AQIS de 1995 reposant sur un exercice qualitatif. Je suis également d'accord avec la récapitulation des pathologies de l'Examen de la BRS et avec l'exercice quantitatif le plus récent soumis par le Canada, qui admettent tous deux qu'il y ait un risque et que ce risque est "faible", "excessivement faible" ou "négligeable", quelle que soit l'expression que vous voulez utiliser. Aucun de ces rapports ne conteste l'existence du risque. Mais le facteur fondamental pour moi n'est *pas* de savoir si les exercices d'évaluation des risques doivent être qualitatifs ou quantitatifs, ni même de savoir si un rapport est meilleur que l'autre parce qu'en fin de compte, avec des expressions comparables, ils arrivent à la même conclusion. Pour moi, le facteur fondamental est-ce qu'on fait de l'information qui a identifié un certain niveau de risque, quelle est l'étape suivante, si vous voulez, après avoir identifié, dans ce cas, un niveau négligeable de risques. La décision finale après un exercice de communication des risques qui prend en considération d'autres facteurs est alors d'ordre politique et non plus une décision scientifique. Cette décision peut s'accorder ou non avec les avis scientifiques qui identifient, comme je l'ai dit, un certain niveau de risque. Que ce risque soit alors acceptable ou non en fonction de considérations socio-économiques et de politique intérieure au sujet desquelles je n'ai heureusement pas, en l'occurrence, à prendre parti, ce n'est pas à moi qu'il appartient de le dire aujourd'hui. Ce que je dirai malgré tout, c'est que les craintes qui peuvent surgir concernant l'acceptabilité d'un aussi faible niveau de risque devraient être dissipées en prenant en considération une série de facteurs de réduction des risques. Toutefois, ces facteurs de réduction des risques doivent être acceptés par les deux parties. De cette façon, l'application d'une telle série de mesures peut montrer qu'on a suffisamment réduit les risques pour qu'une évaluation précise des risques initiaux non réduits ne soit pas nécessaire et ici encore, je cite le Manuel de l'OIE. Pour moi, l'évaluation des risques est un élément d'un processus qui aide les personnes devant prendre des décisions à arriver à une conclusion finale mais elle ne constitue pas une réponse en soi.

37. C'est tout ce que je voulais dire, sauf que je conclurai enfin en félicitant les deux parties pour leur présentation car il n'est pas facile d'analyser et de trouver les informations scientifiques nécessaires à cet exercice. Je sais, d'après mon expérience, combien cela peut être difficile et je leur demanderai instamment comme les Néo-Zélandais l'ont déjà fait, dans une certaine mesure, de divulguer ces informations après la prise de décision du Groupe spécial, quelle que soit cette décision, de façon à ce tout le monde ait accès à cette information, qui est extrêmement intéressante et qui pourra être utilisée peut-être sous l'égide de l'OIE, et constituer un support pour tout exercice ultérieur d'évaluation des risques. Merci, M. le Président.

Le Président

38. Merci beaucoup M. Rodgers, peut-être pouvons-nous maintenant continuer selon l'ordre et donner la parole à M. Winton. Vous avez la parole.

M. Winton

39. Bien. Je voudrais commencer par remercier le Groupe spécial de l'invitation à cette session, j'ai trouvé que c'était un exercice très intéressant. Je voudrais également dire que je considère les deux parties au différend comme des amis et que j'ai des collègues scientifiques dans les deux pays. J'ai passé beaucoup de temps et consacré beaucoup d'efforts à cette affaire et je suis d'accord avec les commentaires de M. Rodgers lorsqu'il dit que cet exercice a eu l'avantage de générer des informations

très intéressantes. J'ai essayé de limiter mes commentaires au cadre de la Commission pour les maladies des poissons de l'OIE pour deux raisons: premièrement parce que je considère qu'il s'agit d'un différend entre amis et que je ne veux pas prendre parti, deuxièmement parce M. Blancou, Directeur général de l'OIE, pense que l'OIE doit être impartiale pour ces sujets, si bien que j'ai essayé de restreindre beaucoup mes commentaires à des domaines pour lesquels je pense que la Commission pour les maladies des poissons peut jouer un certain rôle.

40. Avant tout, la Commission pour les maladies des poissons de l'OIE et l'OIE elle-même ne sont pas nécessairement les dépositaires de toutes les informations ou de tous les avis dans ces domaines. En réalité, nous ne sommes pas là pour juger, nous recueillons des informations au mieux de nos capacités grâce à un réseau de collègues, de laboratoires de référence, et d'amis, mais la plupart des informations données par les deux parties et par M. Rodgers nous ont été utiles, car nous sommes, nous-mêmes, dans un processus d'apprentissage concernant cette affaire. Nous avons trouvé que plusieurs de ces exercices étaient assez en avance par rapport à nos idées relatives à l'évaluation des risques dans le domaine des ichtyopathologies, car la Commission pour les maladies des poissons a surtout adopté les approches d'évaluation des risques mises en place par l'OIE elle-même pour les gros animaux et Mme Wooldridge pourra faire plus de commentaires à ce sujet. Mais c'est un domaine en évolution, c'est un domaine où de nouvelles informations scientifiques sont nécessaires pour faire des évaluations quantitatives; si on ne connaît pas les courbes de survie des pathogènes, il est difficile d'estimer certains des facteurs qui doivent entrer dans une évaluation quantitative des risques et il est certain que l'OIE reconnaît ce fait.

41. La Commission pour les maladies des poissons a, comme je l'ai dit, adopté l'approche de l'OIE, c'est-à-dire que l'évaluation des risques doit être une méthode permettant de résoudre des différends entre parties, comme dans ce cas particulier des ichtyopathologies. Nous avons généralement imaginé que ces évaluations des risques seraient quantitatives dans la mesure du possible et je pense, comme M. Rodgers et M. Burmaster l'ont indiqué, que cela est possible. Je pense que les rapports de la Nouvelle-Zélande et dans une certaine mesure de l'Australie et certainement du Canada, plus récent, ont bien montré ce qui peut être fait dans le domaine des évaluations des risques.

42. La Commission pour les maladies des poissons n'a pas essayé de traiter tous les risques de pathologies possibles entre tous les partenaires commerciaux possibles parce que pratiquement chaque cas comporte des éléments uniques. Ceux-ci sont liés aux espèces propres aux pays exportateurs et aux pays importateurs, au volume des échanges commerciaux, au type de produit qui peut être commercialisé, etc. Mais ce que la Commission pour les maladies des poissons a essayé de faire est d'établir un groupe de maladies pour lesquelles on s'accorde généralement à dire qu'il s'agit de pathologies significatives eu égard au commerce mondial. La Commission pour les maladies des poissons a également pensé que les domaines de risque les plus significatifs impliquent le poisson vivant, les gamètes vivants et, en second lieu, les produits non éviscérés.

43. La Commission pour les maladies des poissons de l'OIE n'a pas considéré que les poissons éviscérés représentaient un risque significatif. Mais je suis d'accord avec M. Rodgers, il n'y a probablement aucun commerce qui comporte un risque nul. Je pense, comme M. Burmaster et Mme Wooldridge l'ont souligné, qu'on a un équilibre entre les avantages et les risques, et que la seule option sans risque est l'option sans échange commercial. Donc, si on envisage un échange commercial, on peut toujours construire un scénario par lequel un agent est susceptible de passer. Pour essayer de concourir à cet équilibre, la Commission pour les maladies des poissons a établi une liste de maladies à déclaration obligatoire pour lesquelles nous pensons qu'il y a un accord général, ainsi qu'une méthode ou un ensemble de protocoles standard permettant d'obtenir des certifications destinées au commerce international, principalement dans le cadre des produits de l'aquaculture. En dehors de cette sphère, il y a un vaste domaine plus obscur, qui inclut le différend en question ici, c'est-à-dire le poisson sauvage et le poisson éviscéré. Pour cela, la Commission pour les maladies des poissons de l'OIE n'a pas grand chose à dire d'autre que, selon nous, comme une série d'experts l'a

déjà dit et d'après notre évaluation de la littérature scientifique, il n'y a pas de preuve scientifique que ces produits éviscérés aient constitué un risque dans le passé. Si de telles données scientifiques devaient apparaître, nous modifierions peut-être les types de produits ou les types de maladies. Il s'agit d'un processus très dynamique, que nous n'achèverons sans doute jamais totalement.

44. En réponse à certaines des questions posées concernant la Commission pour les maladies des poissons, les comptes rendus détaillés, etc., et la façon dont cet organisme fonctionne, la Commission pour les maladies des poissons est composée de cinq membres élus. Nous sommes souvent rejoints par un ou deux experts, M. Beers, par exemple, a assisté, je pense, il y a deux ans à l'une des sessions et nous avons apprécié son aide à ce moment-là. Nous essayons d'inviter des experts périodiquement pour qu'ils nous apportent des informations dans des domaines où nous pensons avoir des lacunes. Nous admettons que nous avons des lacunes dans les domaines de l'évaluation des risques et nous comptons sur l'OIE et sur d'autres autorités, comme les spécialistes présents ici, pour nous orienter dans ces domaines. Nous sommes également plutôt faibles dans les domaines des pathologies des crustacés et des mollusques et nous inviterons également des experts à nous aider dans certains de ces domaines. Mais nous disposons d'un large réseau de laboratoires de références et de collègues qui nous fournissent ces informations. Nous n'établissons pas de comptes rendus détaillés de nos débats et de nos consultations, car nos séances font l'objet d'un accord consensuel; dans le cas contraire, si les cinq membres ne sont pas d'accord, nous ne faisons simplement rien pendant un certain temps jusqu'à ce que nous soyons d'accord ou que nous obtenions de nouvelles informations. Les comptes rendus que nous fournissons sont en quelque sorte un résumé et sont présentés à la session générale, à laquelle chaque pays membre a un délégué ayant le droit de vote. Donc nous servons en réalité d'organisme technique pour l'OIE elle-même.

45. Je pense que ... comprendre que la Commission pour les maladies des poissons de l'OIE, en tant que sous-groupe de l'OIE, se développe fondamentalement au fur et à mesure et je pense qu'à cet égard, ce différend a été vraiment très intéressant pour nous. Le Code de l'OIE et le Manuel pour les animaux terrestres et les pathologies animales ont circulé pendant un moment. Il y a plus de 20 ans, on a imaginé d'étendre cette approche aux animaux aquatiques, dont le commerce augmentait, et la Commission pour les maladies des poissons a été créée. Jusqu'au traité du GATT, au Cycle d'Uruguay, on n'avait pas reconnu beaucoup d'autorité à l'OIE pour ces problèmes. Mais après le Cycle d'Uruguay, l'OIE a été considérée, dans une certaine mesure, comme un organisme de référence et le nombre de participants à la Commission pour les maladies des poissons a été porté à cinq membres, pour élargir sa distribution géographique et, dans une certaine mesure, ses compétences. Nous ne représentons pas des régions géographiques en elles-mêmes et certainement pas des pays mais nous rassemblons des informations sur la situation épidémiologique dans diverses parties du monde et pour cela, certaines informations géographiques sont importantes. Certainement, nous pourrions recourir à des experts provenant d'autres régions du monde, y compris l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Toutefois, notre réseau de laboratoires de référence, qui comporte deux laboratoires en Australie, constitue une source importante d'informations.

46. Je pense que je pourrais commenter une ou deux des questions supplémentaires soulevées par le Groupe spécial. M. Rodgers a répondu avec compétence à la question sur le saumon et la truite américaine. C'est un domaine dans lequel il y a un peu de débat, le généticien vous dira que tous les membres du genre *Oncorhynchus* sont probablement étroitement apparentés mais par convention, le saumon du Pacifique représente réellement les espèces traditionnelles de saumon du Pacifique qui migrent jusqu'à l'océan, alors que la truite arc-en-ciel, dans sa forme *anadrome*, la truite américaine, est considérée comme une truite, dans une certaine mesure, alors qu'en fait, il s'agit d'un salmonidé mais peut-être pas d'un saumon du Pacifique dans l'acceptation générale du terme.

47. Concernant les autres questions, la plupart d'entre elles ont un rapport avec l'évaluation des risques et je m'en remettrai à Mme Wooldridge ou à M. Burmaster. Le Rapport final de 1996 établi par l'Australie, de bien des façons, a pris en compte certaines des techniques d'évaluation des risques

élaborées par l'OIE car il s'agit d'un processus évolutif. Nous avons imaginé qu'une évaluation des risques pouvait être nécessaire mais en fait l'OIE, à présent, est en train de redéfinir et d'adapter ses techniques et en fait, je pense que l'OIE a progressé bien plus que ce que certains d'entre nous, qui ne sont pas familiarisés avec les méthodes d'évaluation des risques, auraient pu imaginer. Dans cette mesure, le Rapport final de 1996, comme M. Rodgers, je pense, l'a dit, est dépourvu d'évaluations quantitatives, qui auraient peut-être pu satisfaire M. Burmaster. Pourtant, je reconnais certainement que beaucoup d'informations scientifiques nécessaires pour effectuer une évaluation quantitative des risques complète manquent. Mais je pense que le rapport de la Nouvelle-Zélande, et peut-être d'autres, s'est vraiment efforcé, étant donné les informations scientifiques existantes, d'essayer de quantifier ces risques et je suis sûr qu'il y a une marge d'erreur, que la probabilité soit de 1 sur 100 000 tonnes ou de 1 sur 50 000 tonnes. Mais l'idée, au moins, que l'on puisse commencer à faire des estimations de probabilité, est, je pense, importante et je pense que tous, parmi nous, rechercherons ce type d'approche à l'avenir. Je pense que je conclurai ainsi.

Le Président

48. Merci beaucoup M. Winton. Peut-être, puis-je maintenant inviter Mme Wooldridge à prendre la parole.

Mme Wooldridge

49. Bonjour, merci beaucoup de m'avoir invitée ici. J'aimerais juste, avant tout, dire que je pense que j'ai des amis dans les deux parties ici, donc je réitère certains des commentaires de Jim Winton. Ce que j'ai essayé de faire, c'est d'examiner cette affaire par une approche non biaisée et de regarder la méthodologie utilisée. Donc, avant tout, je vais essayer de faire quelques commentaires, un bref résumé de ce que je pense de cela, et ensuite je me concentrerai spécifiquement sur les questions, les questions supplémentaires après cela.

50. Avant tout, je dois m'excuser d'avoir numéroté ma réponse écrite à la question 17 comme une réponse à la question 16. Toutefois, il apparaît que toutes les parties s'en sont rendu compte et que cela n'a pas posé de problèmes majeurs par conséquent.

51. J'aimerais ensuite parler de la terminologie utilisée dans mon rapport écrit initial et je pense que ce que David Burmaster a dit montre qu'il y a différentes terminologies employées. Mais je vais juste répéter la terminologie à laquelle je suis habituée et qui est qu'une analyse des risques comprend l'identification du danger, l'évaluation des risques, la gestion des risques et la communication des risques. Une évaluation des risques peut, selon moi, être qualitative ou quantitative mais dans tous les cas, ses éléments essentiels sont l'identification et la définition des dangers, l'identification et la définition des évolutions indésirables, et l'établissement d'un mode de transmission ou d'une séquence d'événements biologiquement réalisables reliant le danger en question à l'évolution indésirable dont le risque est évalué, et le recueil d'informations permettant d'évaluer la *probabilité* de survenue des différentes étapes de la voie reliant le danger et l'évolution indésirable, grâce auxquelles on peut alors évaluer la probabilité globale de l'évolution indésirable elle-même. En outre, toutes les informations doivent être référencées et l'évaluation globale doit être transparente.

52. A mon avis, il ne s'agit pas simplement de démontrer la *possibilité* de survenue d'une évolution, comme je l'ai dit dans mon rapport écrit et comme Jim l'a également répété, je pense que l'on peut toujours trouver une voie permettant, quoi qu'il en soit, la survenue d'une possibilité et ça, je ne pense pas que ce soit suffisant.

53. Juste quelques mots concernant les directives de l'OIE auxquelles je me suis en fait référée. Je l'ai mentionné dans l'une de mes réponses, je pense qu'il s'agissait de la question 29. Elles font actuellement l'objet d'une nouvelle rédaction, comme la plupart d'entre vous le savent probablement,

et comme je suis en fait impliquée dans cette tâche, il a été assez difficile pour moi de dissocier le texte des directives initiales des nouveaux textes dont j'avais connaissance. Il y a en fait de nombreux domaines qui sont similaires dans les directives initiales et les nouvelles, en particulier en ce qui concerne les évaluations quantitatives, qui ne sont pas indispensables, car lorsque vous avez évalué le risque, l'acceptabilité de ce risque dépend de facteurs locaux qui doivent être mis en évidence pour décider des meilleures stratégies de gestion des risques. Fondamentalement, la rédaction des nouvelles directives de l'OIE relatives à l'analyse et l'évaluation des risques repose sur la volonté de refléter la meilleure méthodologie actuellement disponible, ce qui signifie qu'elles seront toujours, dans une certaine mesure, un peu obsolètes, sauf si elles font l'objet d'une réactualisation permanente. Mon sentiment est qu'on n'utilise pas et qu'on ne doit pas utiliser des technologies et des méthodologies obsolètes simplement parce qu'elles sont inscrites dans des directives anciennes, si on peut vraiment démontrer une amélioration de ces méthodologies, ce qui constitue en fait un argument pour modifier les directives, et c'est ce qui se passe en réalité.

54. De toute façon, pour en revenir à la question dont nous parlons, selon moi, le Projet de rapport de 1995 remplit les critères relatifs à l'évaluation qualitative des risques. Il comporte une évaluation qualitative des risques clairement établie et transparente. Le Rapport final est le résultat du processus de communication des risques. A mon avis, le processus de communication des risques comporte deux fonctions majeures pertinentes ici: i) découvrir les erreurs présentes dans les informations factuelles utilisées et ii) recueillir les opinions sur le niveau de risque acceptable dans les pays concernés. Les modifications factuelles peuvent affecter le risque scientifique ou le risque évalué, c'est-à-dire la probabilité que quelque chose se passe vraiment. Les opinions ne modifient pas, ou du moins ne devraient pas modifier, dans une analyse de risque bien exécutée, le risque évalué, elles doivent être utilisées seulement dans les décisions de gestion pour savoir si un risque évalué est accepté ou non et il s'agit d'un jugement dépendant des normes et des conditions locales. Les deux problèmes doivent être clairement séparés de façon à ce que le risque accepté puisse permettre un accord - ou soit contesté si nécessaire - et que les problèmes relatifs au niveau de risque local acceptable puissent être compris et modifiés par la négociation, le cas échéant.

55. A mon avis, le Rapport final, également qualitatif par nature, est beaucoup moins clair ou transparent que le Projet de rapport. Comme M. Rodgers, j'ai eu du mal à distinguer les différentes parties de ce rapport, et, en particulier, le risque évalué et le risque acceptable, ainsi que l'effet de la communication des risques sur ces paramètres. En particulier, le Rapport final ne montre pas clairement si des erreurs factuelles auraient pu se glisser dans le Projet de rapport, ce qui aurait pu altérer les risques évalués. Comme il arrive à la conclusion opposée à celle du Projet de rapport, il aurait été essentiel que des modifications factuelles soient clairement établies. Il est très difficile de voir dans ce rapport si on peut considérer comme valables des conclusions différentes, obtenues à partir d'une évaluation adéquate. Toutefois, puisqu'il n'examine que la possibilité – et non la probabilité – de conséquences indésirables de l'importation d'infections et de maladies, il ne satisfait en aucun cas, à mon avis, aux prescriptions essentielles d'une évaluation des risques. Comme je l'ai dit dans mon rapport écrit, je ne suis pas une spécialiste des ichtyopathologies ou une experte en ichtyologie et je suis donc incapable d'évaluer si les données fournies pour évaluer les risques sont précises et complètes. Comme je l'ai déjà dit, cela influe sur le résultat final et les conclusions finales, quelle que soit l'évaluation, et c'est là que M. Rodgers et M. Winton peuvent apporter beaucoup.

56. J'ai dit au début qu'une évaluation des risques pouvait être qualitative ou quantitative et qu'on effectue souvent l'évaluation quantitative initialement. Maintenant, j'ai également dit qu'il était fréquent de ne pas pouvoir faire d'évaluation quantitative pour deux raisons. Premièrement, on ne dispose pas toujours des données permettant de faire cette évaluation de façon satisfaisante, mais en corollaire à cela, lorsque l'on commence une évaluation, on se rend souvent compte qu'il existe bien plus de données que ce que l'on pensait au début. Deuxièmement, très souvent, en raison des contraintes de temps et de la nécessité de prendre une décision, on estime que, étant donné les circonstances, une évaluation qualitative, qui est généralement beaucoup plus rapide, est la seule

chose qui soit indispensable ou qui puisse être faite. Il y a une troisième raison également, c'est que si l'évaluation qualitative est plus rapide et que tout le monde est d'accord avec le résultat, il n'y a pas de raison de poursuivre et de faire une évaluation quantitative. Si l'on conclut, à partir d'une évaluation qualitative, que le risque évalué est négligeable et que l'évaluation est considérée satisfaisante, et si toutes les parties concernées s'accordent pour dire que ce niveau négligeable est acceptable, il n'est généralement pas nécessaire alors de recourir à une évaluation quantitative. Maintenant, de mon point de vue, il importe peu de savoir ce que les gens entendent par "négligeable" si tout le monde dit: "oui, le risque est négligeable et nous sommes satisfaits" - puisque tout le monde est content, personne ne discute, il n'y a pas de différend et il n'y a pas de problème. Le problème, bien sûr, surgit lorsqu'il y a un différend et que l'on commence à se poser la question de savoir ce que signifie "négligeable", et qu'effectivement, cela signifie des choses tout à fait différentes pour des gens différents, c'est pourquoi lorsque je suis arrivée à mon résumé, j'ai conseillé vraiment, de contourner le problème en effectuant une évaluation quantitative.

57. De toute façon, dans les cas où il n'y a pas d'accord général pour considérer les risques comme négligeables ou lorsqu'il faut démontrer un faible niveau de probabilité, comme je l'ai dit, l'évaluation quantitative est, à mon avis, la meilleure solution à proposer ensuite. C'est ce que la Nouvelle-Zélande a fait et je ne comprends vraiment pas pourquoi l'Australie n'a pas *essayé* de faire le même type d'évaluation, en sélectionnant la maladie évaluée qualitativement comme présentant le plus de risques dans son Projet de rapport. Selon moi, comme je l'ai déjà dit dans ma réponse écrite, la méthode de base néo-zélandaise et une bonne partie des données sont également applicables. En outre, et c'est plus important, le fait d'essayer d'effectuer une évaluation quantitative, que vous ayez ou non toutes les données, et que vous puissiez en fait tout introduire dans le modèle et arriver à une réponse quantitative, permet de clarifier le raisonnement et par conséquent, de mettre à jour les incohérences spécifiques des données, le cas échéant. Cela contribue également à éliminer le caractère subjectif de l'évaluation qualitative et à distinguer clairement le problème du risque évalué et du risque acceptable.

58. En résumé, je n'accepte pas l'affirmation de l'Australie selon laquelle il est impossible d'essayer de faire une évaluation quantitative dans cette situation. Selon moi, c'est la seule façon évidente d'avancer. La méthode spécifique utilisée pour estimer la probabilité d'une évolution indésirable peut alors être entièrement dissociée du problème de l'acceptabilité de la probabilité. A titre d'exemple, dans l'évaluation des risques de David Vose, on pouvait faire une évaluation des risques distincte si cela semblait approprié. Il me semble que c'est la seule façon d'avancer lorsqu'un différend de ce type surgit, c'est d'essayer de vraiment tout clarifier, point par point, grâce à cette évaluation quantitative, qui est, je pense, l'étape suivante qui s'impose.

59. Je vais maintenant passer aux réponses aux questions spécifiques qui sont parvenues la semaine dernière. Les questions 1, 2 et 3 de ce document n'étaient soit pas adressées à moi, soit pas de mon ressort. Question 4: dans la Section 2 du Rapport final de 1996, il y a une description détaillée, maladie par maladie, des pathologies considérées importantes, avec des références et un résumé des informations données. Toutefois, selon moi, ces résumés n'essaient pas d'établir la probabilité d'importation d'une pathologie infectieuse. Ils ne répondent donc pas à mes critères minimaux indispensables à une évaluation des risques.

60. Les maladies sont également prises en considération individuellement dans le Rapport final dans la Section 1.4.2 du chapitre "Facteurs intervenant dans l'analyse des risques", page 37. Ce format semble inutilement répétitif et confus - bien, c'était confus pour moi de toute façon -, répétant souvent les mêmes informations que dans la Section 2 mais sans références. Pour 19 des 25 organismes répertoriés, après avoir pris en considération la maladie et certaines garanties potentielles, la conclusion est énoncée ainsi: "En raison du manque de données disponibles, il reste une incertitude quant à l'efficacité de ce (ou ces) traitement(s) en pratique". A nouveau, pour moi, cela ne répond pas aux critères minimaux indispensables à une évaluation des risques (voir mes

réponses initiales: selon moi, il ne suffit pas de démontrer seulement la possibilité d'une évolution indésirable).

61. Par conséquent, à mon avis, le Rapport final n'a pas évalué les risques maladie par maladie bien qu'il ait procédé au classement des informations maladie par maladie. Pour illustrer la différence entre les sections consacrées aux maladies prises individuellement dans le Projet de rapport (de mai 1995) et dans le Rapport final (de décembre 1996), je vais juste comparer les sections concernant *Renibacterium salmoninarum*. Le chapitre Examen (Section 2.4.8, page 75) du Projet de rapport conclut que: "... il est très improbable que les titres bactériens présents soient suffisants pour susciter un foyer de maladie". Je n'arrive pas à trouver le même type de conclusion dans le résumé du Rapport final (Section 2.4.9, page 162) ni dans la partie du chapitre Facteurs intervenant dans l'analyse des risques, consacrée à *Renibacterium salmoninarum* (Section 1.4.2, pages 41-42), qui soit en accord ou en désaccord avec cette conclusion. En fait, je n'arrive pas du tout à trouver une conclusion reposant sur l'information, en tout cas aux endroits où elle pourrait manifestement se trouver.

62. Toutefois, pour insister sur le caractère subjectif et le problème des évaluations qualitatives, j'aimerais juste faire une autre petite remarque qui compare les deux parties - le Projet de rapport et le Rapport final. Il y a une différence intéressante et importante dans l'énoncé de la survie environnementale de la bactérie particulière *Renibacterium salmoninarum*. Le chapitre Examen du Projet de rapport stipule que: "*Renibacterium salmoninarum* ne survit pas bien dans l'environnement ..." tandis que le résumé du Rapport final stipule que: "L'organisme (*Renibacterium salmoninarum*) peut survivre longtemps dans l'environnement". Après vérification des données et des références indiquées, ces conclusions paraissent provenir de la même référence dans les deux cas, c'est-à-dire Austin et Rayment (1985), Journal of Fish Diseases Volume 8, pages 505-509. Je pense que cela illustre, aussi bien qu'autre chose, les problèmes potentiels posés par l'évaluation qualitative des risques et la nature potentiellement subjective de cette évaluation. Pour conclure, si vous faites une évaluation qualitative et que vous n'arrivez pas à être d'accord, je pense que vous serez alors forcés de vous orienter vers une évaluation quantitative.

63. Question 5. Cette question semble demander si dans une analyse des risques liés à l'importation, il est nécessaire d'envisager chacune des options potentielles de gestion des risques prises en considération. Les options de gestion des risques font généralement intervenir la mise en place de mesures de réduction des risques, appelées aussi "garanties". L'évaluation fondamentale des risques serait l'équivalent d'une évaluation sans garantie et il est parfois approprié d'évaluer ce risque. Souvent, toutefois, certaines garanties sont intégrées à l'évaluation initiale des risques, dans la mesure où elles sont déjà instaurées (exemple des régimes de prescriptions d'examen légalement obligatoires) ou bien seront incorporées automatiquement dans la voie impliquée dans les risques en question (par exemple, la garantie de la cuisson, si l'estimation du risque ne porte que sur un produit cuit).

64. Dans une analyse des risques liés à l'importation, si le risque de base évalué, ou le risque présent malgré les réglementations en vigueur ou les mesures de sauvegarde "habituelles" était considéré acceptable pour le pays importateur, il n'y aurait aucun besoin ou nécessité d'évaluer ou d'examiner un autre scénario. Ce n'est que si ce risque de base ou ce risque initial n'est pas acceptable que l'on doit aller plus loin. Si, dans un tel cas, il existe d'autres mesures de sauvegarde dont l'emploi est considéré comme possible alors, à mon avis, il peut s'avérer nécessaire, pour le pays importateur, d'évaluer les risques avec la combinaison possible la plus rigoureuse des mesures de sauvegarde en vigueur et de démontrer que le risque est encore inacceptable, pour refuser les importations. Il peut s'avérer nécessaire d'évaluer séparément des combinaisons intermédiaires de mesures de sauvegarde mais cela dépend du problème précis à traiter.

65. Par exemple, supposons que les risques liés à l'importation de carcasses entières, non réfrigérées, non traitées, non cuites, d'un animal X dans un pays Y soient évalués et que le résultat soit

considéré comme représentant un risque inacceptable. Alors, il se peut que le retrait des abats suffise à diminuer le risque jusqu'à un niveau acceptable. Mais si le retrait des abats est *toujours*, et là je dis bien toujours effectué, par exemple en combinaison avec le désossage et le fumage, alors il n'y a aucune raison d'examiner l'effet du retrait des abats de façon isolée (sauf si vous voulez vraiment examiner un risque lié à un nouveau produit). Ici, l'évaluation, pour être appropriée, doit inclure les trois procédés, mais si on est en présence de plus qu'un seul ensemble distinct d'options de garanties réalisables et mutuellement exclusives, alors, à mon avis, une évaluation de tous ces ensembles d'options est indispensable pour démontrer qu'il n'y a pas de méthode permettant de réduire à un niveau acceptable les risques liés à l'importation.

66. La question 6 ne m'était pas vraiment adressée mais je voudrais faire un commentaire sur l'énoncé de la question. A mon avis, l'OIE a conseillé d'utiliser certaines techniques d'évaluation des risques, toutefois, ces techniques ont été élaborées par d'autres que l'OIE elle-même, puisque l'OIE s'intéresse davantage à la publication et au recueil de ces techniques. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment. Merci.

Le Président

67. Merci beaucoup. Je pense, avant d'inviter les parties à participer, que peut-être il pourrait être utile d'inviter les experts à nouveau, bien, laissez-moi leur demander s'ils veulent répondre ou poursuivre sur ce qui a été dit jusqu'à présent. Il y a une ou deux remarques spécifiques qui ont été confrontées, par exemple, M. Rodgers a évoqué la notion de "caractère négligeable", et Mme Wooldridge a déjà apporté un élément de réponse, mais je pense que cela s'adresse également à M. Burmaster, donc je ne sais pas si l'un d'entre vous désire ajouter quelque chose à ce stade pour développer des points spécifiques ou apporter d'autres éléments de réponse. M. Burmaster.

M. Burmaster

68. Je n'ai aucun commentaire pour le moment.

Le Président

69. Bien. Alors dans ce cas, tournons-nous vers les parties et comme je l'ai dit plus tôt, nous commencerons par le Canada et j'aimerais, quand vous posez vos questions ou faites vos commentaires, que vous identifiez l'orateur dès le début. Le Canada vous avez la parole.

Canada (Mme Valery Hughes)

70. Merci M. le Président. Je m'appelle Valery Hughes et je suis Conseillère générale de la Division de la législation commerciale du Département des affaires étrangères et du commerce international. Si je pouvais juste commencer par exprimer, au nom de ma délégation et du gouvernement du Canada, tous mes remerciements aux experts, pour avoir accepté de participer à cette procédure et pour tout le travail qu'ils ont accompli jusqu'à présent. Nous avons beaucoup apprécié qu'ils aient pris du temps sur leurs autres activités et responsabilités pour être avec nous aujourd'hui. Nous avons eu l'occasion de commenter les réponses fournies par les experts aux questions posées par le Groupe spécial et par conséquent, la plupart des choses que le Canada a à dire ont déjà été dites et nous ne voulons pas les répéter ici. Je me demande, M. le Président, si vous pouvez m'accorder peut-être cinq minutes pour que je puisse discuter avec ma délégation de ce que nous venons d'entendre, de façon à ce que je puisse déterminer si nous avons ou pas d'autres choses à mentionner maintenant.

Le Président

71. D'accord, faisons une courte pause. Nous nous retrouverons ici dans dix minutes, donc ceux qui veulent descendre et prendre un café peuvent le faire.

[Pause]

Le Président

72. Bien, reprenons maintenant et j'aimerais donner la parole au Canada pour les questions et observations adressées aux experts. Le Canada.

Canada (Mme Valery Hughes)

73. Merci M. le Président. J'aimerais à ce stade remercier les experts pour les observations et les informations supplémentaires qu'ils ont données ce matin, c'est très utile [problème de microphone]. Comme je le disais, j'aimerais remercier les experts pour leurs interventions de ce matin et les clarifications qu'ils ont apportées qui nous ont beaucoup aidés. Je n'ai pas d'autres questions à poser aux experts en ce moment bien que j'aimerais me réserver le droit de le faire plus tard si dans le courant de la journée d'autres sujets sont soulevés qui pourraient susciter des questions. J'aimerais vous poser une question brève M. le Président, si je peux, concernant la procédure et le procès-verbal. J'aimerais savoir si les parties pourront disposer de ce procès-verbal aujourd'hui, ce soir, demain ou à un autre moment.

Le Président

74. J'ai bien peur que la production du procès-verbal soit, en fonction du temps que durera cette réunion, un processus assez long. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le procès-verbal sera publié dès que le travail sera achevé. S'il y a beaucoup de matériel, cela peut prendre plusieurs semaines. Je m'en excuse mais c'est juste un fait. Nous le publierons aussi vite que possible et ce sera une transcription fidèle, respectant mot pour mot ce qui aura été dit, si bien qu'il ne sera pas nécessaire de commenter ou de confirmer par écrit ce que vous aurez dit ici.

75. Bien, dans ce cas, pourrais-je donner la parole à l'Australie et demander si vous avez des questions ou des observations à adresser aux experts, vous avez la parole.

Australie (M. Ric Wells)

76. Merci M. le Président. Je m'appelle Ric Wells, et je suis le Représentant permanent de la Mission australienne à Genève. M. le Président, j'aimerais que vous m'indiquiez comment procéder, nous avons une déclaration générale à faire par rapport aux problèmes qui ont été évoqués lors de cette discussion d'experts et nous aimerions savoir à quel moment faire cette déclaration.

Le Président

77. Bien, tant qu'elle est liée aux problèmes abordés ici avec les experts, elle entre dans la rubrique des commentaires, et si elle contient des questions, bien, mais si elle n'en contient pas, nous donnerons quand même aux experts l'occasion de répondre à ce que vous avez pu dire dans cette déclaration. Donc, veuillez continuer.

Australie (M. Ric Wells)

78. Merci, M. le Président. Tout d'abord, l'Australie ne se propose pas d'entrer dans les problèmes juridiques de l'OMC à ce stade et nos commentaires ne préjugent pas de notre position juridique sur certaines questions, réponses et preuves. Tout d'abord, nous aimerions remercier les experts pour leur participation à ces audiences et pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés à répondre aux questions du Groupe spécial.

79. Les données scientifiques fondamentales examinées et évaluées dans le Rapport final n'ont pas été remises en cause par les experts ou par le Canada, et il n'y a pas eu de nouvelles preuves fournies à l'Australie susceptibles de susciter une révision de son évaluation des risques. Toutefois, j'aimerais faire remarquer, M. le Président, que les experts eux-mêmes ont souligné que la science et la méthodologie sont des processus dynamiques et évolutifs, remarque que nous avons bien sûr faite dans nos présentations. J'aimerais noter toutefois que ce qui ne change pas, c'est le niveau de protection jugé approprié par l'Australie. L'Australie a adopté une approche structurée vis-à-vis des politiques de quarantaine, y compris vis-à-vis de l'évaluation et de la gestion des risques. La troisième composante des analyses de risques, c'est-à-dire la communication des risques, constitue une partie très importante et intégrée de l'analyse australienne des risques liés à l'importation. Cela conduit souvent à une série de consultations, comportant une révision ultérieure des premiers documents et des réévaluations des risques, permettant de s'assurer que la décision est compatible avec le niveau de protection jugé approprié par l'Australie.

80. J'aimerais souligner ici que le Rapport final, comme nous l'avons dit auparavant, comprend toutes les considérations abordées dans le Projet de rapport de 1995 et tous les articles scientifiques auxquels des renvois sont faits dans le Projet de rapport. J'aimerais également faire remarquer que les conséquences sont partie intégrante de l'analyse des risques, autant que de l'évaluation des risques. L'état sanitaire très satisfaisant des animaux, en particulier des animaux aquatiques, en Australie, est généralement supérieur à celui observé dans de nombreux autres pays, et est un élément très important de la rentabilité des industries primaires australiennes et de la très vaste acceptabilité des produits, à la fois en Australie et au plan international. Par conséquent, les gouvernements australiens successifs ont adopté une approche très prudente de la gestion des risques, ayant pour objectif d'éviter les pertes de production dues à ces maladies et de conserver les avantages ainsi obtenus, pour contribuer à maintenir les marchés d'exportation et protéger l'environnement.

81. En pratique, l'Australie ne veut accepter qu'une faible probabilité d'entrée, d'installation et de propagation des maladies préoccupantes du point de vue de la quarantaine, si on s'attend à ce que les conséquences de l'entrée d'un parasite ou d'une maladie soient significatives. Lorsque, en raison du manque d'informations épidémiologiques importantes, on ne peut pas assurer raisonnablement que la maladie n'entrera pas, ne s'établira pas ou ne se propagera pas, il convient de rester circonspect tout au long de l'évaluation des risques et de prendre les mesures prudentes de gestion des risques appropriées.

82. L'Australie y a entrepris une analyse des risques exhaustive, incluant une évaluation des risques, qui, selon son avis, a eu recours à une méthodologie adaptée aux circonstances. Les facteurs d'évaluation des risques identifiés dans l'Accord SPS et le Code sanitaire international pour les animaux aquatiques de l'OIE ont tous été pris en considération dans le Rapport final. Le Code sanitaire international pour les animaux aquatiques fait l'objet d'un développement continu et d'un affinement permanent. Il reste des questions importantes à résoudre, y compris les critères en fonction desquels les maladies sont inscrites ou non sur des listes. Le Code donne des directives minimales non obligatoires qui devraient être appliquées dans le commerce international par les pays importateurs et exportateurs.

83. La caractéristique la plus immédiatement apparente du Rapport final est le nombre important d'agents pathogènes potentiellement présents dans le saumon du Pacifique canadien qui n'ont pas été constatés en Australie. Concernant ces agents, la base de données dont on dispose comporte de nombreuses lacunes, en particulier la dose infectieuse et l'origine de l'infection, la prévalence dans les populations sources, le nombre trouvé dans les divers tissus de l'hôte et la capacité de l'agent, lorsqu'il est soumis à différents traitements physico-chimiques. Tous ces facteurs sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur le niveau de risque.

84. Ensuite, l'Australie aimerait traiter de trois questions principales, à savoir l'analyse des risques, les normes internationales et les ichtyopathologies. Il est clair, d'après les réponses des experts à la question demandant ce qu'est une analyse des risques appropriée, qu'il existe une grande diversité d'analyses acceptables, allant de l'analyse purement quantitative préconisée par M. Burmaster, à l'approche plus qualitative de Mme Wooldridge et de M. Rodgers. Le Rapport final australien est une analyse de risques qui appartient à la dernière de ces catégories et qui a pris en considération les directives recommandées par l'OIE. Il est important de noter que l'Accord SPS ne prescrit pas de méthodologie d'évaluation des risques mais demande plutôt que, quelle que soit l'approche envisagée, celle-ci soit adaptée aux circonstances. La diversité des commentaires des experts sur ce problème démontre la nature hautement subjective de ce qui semble approprié en matière d'évaluation des risques et l'impact que les circonstances particulières peuvent avoir sur le jugement à porter, et nous aimerions faire remarquer que les experts semblent reconnaître qu'il n'y a pas d'obligation à entreprendre une analyse des risques quantitative. Ce qui prédomine pour décider du type d'évaluation des risques le plus adapté aux circonstances, c'est l'examen et l'évaluation des données disponibles. Il peut y avoir des différences légitimes de points de vue selon les experts, quant à la nécessité de recourir plutôt à une approche quantitative ou qualitative, ce qui dépend de la façon dont chacun envisage les problèmes, comme de l'intérêt d'appliquer des méthodes qualitatives lorsque l'on dispose de peu d'informations empiriques. Par exemple, le jugement de la Nouvelle-Zélande selon lequel, dans les circonstances auxquelles elle est confrontée, il est approprié d'effectuer une évaluation quantitative des risques sur les importations de saumons n'a pas de pertinence directe pour la situation de l'Australie. Pour les mêmes raisons, on ne peut pas se servir des résultats des autres pays comme indicateur de la façon dont l'Australie doit entreprendre une évaluation des risques sur le saumon du Canada.

85. Dans son Rapport final, l'Australie a pris totalement en considération toutes les informations disponibles et a déterminé qu'il n'y avait pas suffisamment de données pour effectuer une analyse quantitative, surtout au regard de l'approche prudente de la politique de quarantaine de l'Australie et du haut niveau d'incertitude existant. L'évaluation des risques établie par l'Australie est à la fois exhaustive et intensive. C'était l'évaluation des risques la plus approfondie réalisable dans les circonstances. Selon les normes mondiales, si l'on en juge par les évaluations des risques publiées par les autres pays, l'évaluation des risques de l'Australie est exceptionnellement approfondie, rigoureuse et transparente. Elle a pris en compte toutes les informations scientifiques pertinentes, ainsi que les lacunes, et a montré que la probabilité d'installation d'un pathogène était faible. Toutefois, étant donné l'incertitude inhérente à cette évaluation, en raison, par exemple, de la quantité limitée de données relatives à la dose infectieuse, à la prévalence et au taux de transmission, et à l'éventualité de conséquences très sérieuses, le Rapport a conclu que le risque n'était pas compatible avec le niveau de protection jugé approprié par l'Australie. Je ferai remarquer ici que les experts semblent reconnaître que c'est à l'Australie de prendre une décision sur l'acceptabilité d'un risque et je répéterai à nouveau que l'Australie a pris cette décision en fonction du niveau de protection qu'elle juge approprié.

86. Si l'on se réfère aux normes internationales, étant donné que le Code de l'OIE a été identifié comme étant le modèle international le plus proche, nous sommes heureux de la participation d'un membre de la Commission pour les maladies des poissons, M. Winton, à ces auditions, et de l'éclairage sur les travaux de la Commission qu'il a apporté à ces discussions. Au cours de ces débats, l'Australie s'est inquiétée de ne pas avoir la possibilité de déterminer l'opinion ou l'intention de la

Commission et de l'OIE sur les directives du Code, dans la mesure où un compte rendu des réunions n'est pas établi, et de l'équilibre de la représentation mondiale dans la Commission pour les maladies des poissons, en particulier son impact sur les listes de maladies. L'Australie s'est interrogée, dans sa réponse aux questions, à la page 22 de la réfutation d'octobre 1997, sur les processus de choix des maladies à déclaration obligatoire et autres maladies importantes actuellement prises en compte par l'OIE. L'Australie aimerait également insister sur le fait que le Code est en phase de développement et fait l'objet d'une révision permanente. En outre, il ne donne que des directives minimales qui n'ont pas un caractère obligatoire. En d'autres termes, le Code est un travail en cours et non un document fini. J'aimerais noter ici que M. Winton a reconnu l'utilité des informations qui sont fournies actuellement sur la situation en Australie et en Nouvelle-Zélande.

87. Le point de vue que je viens juste de donner est corroboré par le Directeur actuel de l'OIE et je cite: "Les participants à la Conférence de juin 1995 ont tenu à souligner que le *Code* et le *Manuel* de l'OIE sur les animaux aquatiques, loin d'être des textes définitifs, devront être régulièrement réexaminés et affinés au vu de l'expérience acquise par les différents pays lors de la mise en oeuvre des recommandations", - fin de la citation, qui provient de la préface de la Revue scientifique et technique de l'OIE, 15 juin 1996, page 378.

88. L'Australie s'est également inquiétée de la façon dont l'OIE applique les définitions utilisées pour le classement des maladies et de l'exclusion qui en résulte, concernant des maladies susceptibles d'être très préoccupantes pour certains pays. Par exemple, les maladies à déclaration obligatoire de l'OIE représentent une liste de maladies transmissibles, qui sont considérées comme ayant une importance socio-économique et/ou de santé publique au sein des pays, et qui sont significatives pour le commerce international des animaux aquatiques et des produits dérivés des animaux aquatiques; néanmoins, une maladie n'est pas retenue si elle a une large portée géographique. La furunculose est l'une des maladies les plus importantes des salmonidés, en particulier le saumon de l'Atlantique, et elle n'est pourtant pas répertoriée par l'OIE, probablement parce qu'elle est endémique dans la plupart des pays producteurs de salmonidés. A l'opposé, les maladies terrestres qui ont une vaste portée géographique et qui ont un impact significatif figurent sur les listes du Code zoosanitaire de l'OIE.

89. L'Accord SPS autorise les Membres de l'OMC à décider si les recommandations minimales de l'OIE peuvent être une base adéquate pour atteindre le niveau de protection qu'ils jugent approprié. Ce n'est pas le rôle d'un organisme international de déterminer le niveau approprié pour un pays souverain. Les directives minimales de l'OIE, qui n'ont pas un caractère obligatoire, constituent une option que les pays importateurs devraient prendre en compte lorsqu'ils traitent le risque d'entrée de la maladie. Il incombe au pays importateur de s'assurer, grâce à une analyse des risques, que ces directives sont suffisantes en elles-mêmes pour permettre aux pays d'atteindre un niveau de protection jugé approprié.

90. Je vais maintenant parler des "maladies". L'éviscération seule ne permettrait pas d'obtenir le niveau de protection jugé approprié par l'Australie. D'autres facteurs se répercuteront sur le niveau de risque, y compris le fait que l'agent pathogène peut être présent dans la chair et le sang. Une évaluation plus détaillée de ce problème est présentée dans la réponse d'octobre 1997 de l'Australie à la question 13 qui a montré que le muscle, le tissu rénal résiduel, les arêtes, les branchies, la peau et ses annexes, la tête avec ses organes spécialisés, et le sang, spécialement dans les restes des vaisseaux sanguins principaux, les régions hautement vascularisées et les lits capillaires étaient les principaux tissus susceptibles d'héberger des agents pathogènes après l'éviscération. La Commission pour les maladies des poissons a apparemment décidé, sans aucune forme d'évaluation des risques, que l'éviscération constitue un traitement efficace des poissons permettant de ramener la présence des pathogènes à des niveaux acceptables.

91. Contrairement aux animaux terrestres, il n'y a aucun exemple indiscutable de la propagation des ichtyopathologies par l'intermédiaire de produits destinés à la consommation humaine. Toutefois,

comme cela a déjà été souligné auparavant dans la première présentation de l'Australie, ce problème doit être considéré dans le contexte de la situation qui prévaut dans la plus grande partie du monde, où la plupart ou la totalité des maladies constituant un sujet de préoccupation sont endémiques, si bien qu'il y a peu de chance de déterminer avec certitude la source des foyers de maladies des salmonidés. En réalité, une fois la maladie installée, le coût élevé des études scientifiques destinées à rechercher la source et la voie d'entrée peut avoir une priorité moins importante en ce qui concerne l'utilisation des budgets gouvernementaux pour lutter contre la maladie. Les maladies des salmonidés ont continué à se propager dans tout l'hémisphère nord, entraînant des pertes de production et des conséquences économiques significatives, malgré les directives de l'OIE qui ont été conçues pour réduire le risque de propagation de maladies. Ce qu'affirme l'Australie, c'est qu'à un moment donné, on aura une preuve indiscutable de la propagation des maladies des animaux aquatiques par l'intermédiaire de produits destinés à la consommation humaine. Merci M. le Président. J'aimerais toutefois annoncer que nous aurons d'autres questions concernant les réponses des experts.

Le Président

92. Merci beaucoup. Avez-vous la déclaration que vous venez de faire par écrit? Même si elle n'est pas nécessaire pour l'enregistrement, il peut être utile pour les experts, pour essayer de répondre, d'avoir le texte de référence parce qu'il est très dense. Si vous l'avez par écrit, peut-être puis-je en faire une copie?

Australie (M. Ric Wells)

93. Nous pourrions fournir une version finale de cette déclaration dans peu de temps, M. le Président.

Le Président

94. Je pense que, peut-être, il pourrait être utile d'avoir cette déclaration avant de demander aux experts d'essayer de répondre.

Australie (M. Ric Wells)

95. Nous pouvons fournir une version provisoire maintenant.

Le Président

96. Le Secrétariat pourra peut-être faire en sorte qu'elle soit rapidement reproduite. Je présume que les experts préfèrent attendre d'avoir le document avant de répondre. Si vous êtes prêts à dire quelque chose maintenant, nous pouvons commencer.

M. Winton

97. Je ne vais pas faire de commentaire concernant les domaines de l'évaluation des risques mais il y a deux domaines que M. Wells a, je pense, évoqués et qui relèvent des centres d'intérêt de la Commission pour les maladies des poissons de l'OIE. La Commission poursuit effectivement ses travaux et nous nous fondons sur de nombreux experts dans le monde mais également sur des informations données par les pays membres: l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, la Suède et beaucoup d'autres pays, qui veillent à apporter leurs commentaires sur le Code et le Manuel de la Commission. Cela fait l'objet de discussions lors des réunions annuelles de la Commission et nombre de ces recommandations sont en fait adoptées. Beaucoup d'entre elles sont des questions de précision technique ou des modifications terminologiques que nous jugeons très utiles.

98. Parfois, il a y des sujets qui font l'objet d'un désaccord entre les pays, un pays peut désirer ajouter une maladie, un autre peut objecter qu'il faut retirer une maladie et dans ce cas, nous essayons de statuer grâce aux données scientifiques. J'ai même apporté un exemplaire des commentaires australiens qui ont été discutés lors de la mise au point de la dernière version et nous avons trouvé ces commentaires, dans l'ensemble, très utiles, et les arguments bien construits. Dans cette procédure, nous apprécions les commentaires et les efforts importants que l'Australie, le Canada et d'autres pays ont fournis, par l'intermédiaire du délégué de l'OIE.

99. Je pense également que la liste des maladies transmissibles de l'OIE, même si elle varie quelque peu par rapport aux maladies terrestres dans son objectif, constitue une norme minimale sur laquelle on peut s'accorder. Selon l'OIE, dans les situations non couvertes par elle, les négociations bilatérales ou même la procédure à laquelle nous assistons aujourd'hui peuvent être nécessaires. De façon générale, la Commission pour les maladies des poissons de l'OIE se sont référées à la fois à l'absence de preuves documentées d'une transmission par les produits éviscérés, à des expériences personnelles, et en fait à certaines études non publiées, pour considérer l'utilisation de l'éviscération comme une méthode grâce à laquelle les risques peuvent être réduits à des niveaux qui les maintiennent en dehors de la catégorie, généralement acceptée, des maladies à déclaration obligatoire chez le poisson vivant.

100. Je ne pense pas que quiconque puisse imaginer qu'il n'y a aucune possibilité de transmission de maladies des poissons ou d'autres maladies animales dans diverses situations. Mais la Commission pour les maladies des poissons, du moins en l'absence de preuves scientifiques du contraire, a considéré l'éviscération comme une façon d'aborder ce problème, voire de l'éliminer effectivement du champ d'application des textes de l'OIE. Il y a certainement des cas où on peut s'attendre à ce que des pathogènes soient présents dans les filets ou les produits éviscérés. Je n'en disconviens pas mais étant donné la somme totale des risques impliqués, c'est-à-dire sont-ils transmis avec le produit? Arrivent-ils à trouver leur voie jusqu'à un hôte sensible? etc. Le risque total peut en fait finalement être extrêmement faible et nous avons de nombreux exemples où des ichtyopathologies ont été transmises en raison des déplacements des poissons vivants ou même des gamètes, et quelques cas de transmission avec les poissons éviscérés, particulièrement ceux utilisés en aquaculture. Il y a deux exemples dont M. Rodgers a parlé, qui sont, je pense, particulièrement significatifs à cet égard, puisqu'ils montrent que certaines espèces de poissons marins sont désormais considérées comme un risque majeur pour la propagation des ichtyopathologies lorsqu'elles sont utilisées pour nourrir les espèces d'aquaculture. L'Australie connaît certainement très bien l'épizootie du pilchard qui a sévi en Australie et, bien que je ne pense pas qu'elle ait été prouvée scientifiquement, et M. Barry Munday ou d'autres peuvent peut-être apporter de meilleurs commentaires que moi, il semble y avoir au moins une hypothèse selon laquelle cet agent pourrait avoir été introduit par l'utilisation de poissons marins crus de l'hémisphère sud, de l'Amérique du Sud.

101. De même, la septicémie hémorragique virale a été introduite au Royaume-Uni qui en était indemne auparavant, probablement grâce à d'importants efforts de contrôle par prélèvement, probablement aussi en raison de l'utilisation de poissons marins. Donc, il y a de nombreux cas où les poissons éviscérés, surtout ceux qui sont directement administrés comme nourriture à une espèce sensible, ou bien des poissons et des gamètes, ont transmis des ichtyopathologies. Mais en l'absence de ces informations pour les produits éviscérés, la Commission pour les maladies des poissons a simplement choisi de ne pas traiter ces problèmes et je ne veux pas dire par là que la Commission pense que l'éviscération comporte un risque nul, on n'a pas d'option à risque zéro, peut-être dans l'eau de ballast, certainement pas dans le poisson d'ornement vivant et dans le poisson marin qui n'a pas été éviscéré. Par conséquent, la Commission a présumé qu'il s'agissait là d'un risque assez faible, sinon nul. Merci.

Le Président

102. Merci beaucoup, peut-être puis-je maintenant demander à Mme Wooldridge si elle voudrait répondre à l'Australie.

Mme Wooldridge

103. Oui, il y a un ou deux domaines sur lesquels je voudrais m'exprimer et qui, je pense, relèvent de l'évaluation des risques et de la méthodologie de l'analyse des risques. J'ai bien noté le commentaire selon lequel le type d'évaluation des risques le plus approprié dépend de l'examen des données. Je suggérerais que vraiment, selon moi, ce n'est pas la bonne façon d'envisager le problème. Je suggérerais qu'on entreprenne normalement une évaluation qualitative des risques d'abord, puis, si nécessaire, on essaiera d'entreprendre une évaluation des risques quantitative. Ce n'est pas l'examen des données au stade initial qui va décider quel type d'évaluation on souhaite entreprendre. Je pense qu'une évaluation qualitative recueille les informations et permet de les classer et de les ordonner. Laissons de côté la signification des mots, que l'on fasse référence à haut, faible ou négligeable, si tout le monde est d'accord que le risque est trop élevé, d'après cette base, pour être acceptable, nous n'avons pas de problème dans ce cas - et si tout le monde est d'accord que le risque est négligeable, nous n'avons pas de problème non plus et il n'y a pas matière à discuter de la signification des mots à ce stade.

104. Lorsque vous avez un différend, je le maintiens à nouveau - il peut y avoir d'autres occasions - mais particulièrement lorsque vous avez un différend, je dirais que la façon la plus appropriée de procéder est de poursuivre et d'essayer d'avoir davantage d'informations sur le sujet grâce à une évaluation quantitative. J'aimerais répéter ici la remarque que j'ai déjà faite dans mon rapport écrit, à savoir que la base d'une évaluation quantitative des risques consiste à élaborer un modèle dans lequel on introduit des données. Le fait d'avoir ou non ces données ne change rien, vous pouvez toujours élaborer un modèle et mettre des données factices pour vraiment clarifier les voies par lesquelles vous pensez que le danger identifié peut avoir le résultat indésirable que vous essayez d'évaluer. Je pense que le grand intérêt de cette approche est qu'elle clarifie les voies nécessaires et les données dont vous avez besoin et si vous dites "Je ne pense pas que j'ai eu les données suffisantes pour faire une évaluation quantitative des risques", sans vraiment essayer d'élaborer le modèle requis pour cette évaluation quantitative des risques, je ne pense pas que vous puissiez catégoriquement déclarer que vous n'avez pas ces données. Voilà ma remarque théorique. D'un point de vue pratique, je dirai que lorsque vous essayez de procéder à une évaluation quantitative des risques, vous trouvez presque toujours que vous avez recueilli beaucoup plus de données appropriées que ce que vous aviez prévu au départ. Donc, je dirais que vous ne pouvez pas dire si vous avez eu suffisamment de données pour faire une évaluation quantitative des risques avant d'essayer de la faire.

105. J'aimerais, à partir de là, dire que je n'ai pas trouvé le Rapport final transparent. Je pense qu'il a été dit que la version finale était transparente. Je trouve personnellement qu'elle est beaucoup moins transparente que le Projet de rapport et j'ai eu du mal à trouver les informations que je recherchais, parfois je les ai trouvées, parfois je ne les ai pas trouvées. A mon avis, le rapport n'a pas été organisé de façon à faciliter la recherche d'informations et à distinguer le risque évalué et le risque acceptable.

106. Ayant dit cela, j'aimerais répéter que je suis d'accord avec l'objection de l'Australie selon laquelle c'est au pays ou à la région, ou à l'endroit particulier en question, de décider ce qu'est un risque acceptable pour eux et par conséquent, quelles que soient les conclusions du Projet de rapport ou du Rapport final de l'Australie, tant qu'il s'agit du risque évalué, que l'évaluation ait été, selon moi, bien ou mal faite n'a finalement pas d'importance dans ce cas, c'est à eux de dire ce qu'est un risque acceptable ou un risque non acceptable. Toutefois, je pense que les directives internationales semblent suggérer que s'ils arrivent à la conclusion que le risque n'est pas acceptable, ils doivent être capables de le justifier dans une réunion comme celle-ci.

107. Un mot concernant les maladies elles-mêmes, non pas des maladies déterminées mais lesquelles il convient d'inclure dans une évaluation des risques et la façon dont cela interagit avec les maladies à déclaration obligatoire et les listes standard de maladies, etc. Nous avons eu de nombreuses discussions concernant les informations à inclure dans une évaluation des risques internationale, lorsque nous étions en train de re-rédiger les Lignes directrices pour l'évaluation des risques contenues dans le Code de l'OIE. Certains disaient que les seules maladies à inclure étaient celles qui avaient été déclarées et d'autres disaient "non, on doit pouvoir inclure toute maladie pour laquelle on a des raisons de soupçonner, parfois avec des données à l'appui, qu'elle pourrait être présente dans le produit considéré". C'était aussi mon avis et c'était finalement l'avis du Groupe de travail, que les maladies que l'on pouvait légitimement examiner sont celles dont on a la preuve qu'elles peuvent être dans le produit, et cela pas simplement grâce aux informations déclarées à l'OIE, mais aussi grâce aux informations trouvées dans la littérature ou les rapports ou les communications personnels. La justification de cette approche était le fait que l'on désire, lorsqu'on fait une analyse des risques liés à l'importation, avoir les meilleures données, les plus appropriées et les plus complètes disponibles, et qu'il ne s'agit pas nécessairement uniquement des données qui ont fait l'objet d'une déclaration officielle auprès de l'OIE ou de toute autre instance. Je pense que ce seront là mes seuls commentaires pour le moment. Merci.

Le Président

108. Merci beaucoup. Si je me tourne vers l'autre table, puis-je demander à M. Burmaster si, ... vous avez la parole.

M. Burmaster

109. Bien, j'ai quelques commentaires en réponse à cette déclaration générale de l'Australie. Les évaluations des risques, du moins de la façon dont ils utilisent ces termes, sont toujours anticipatrices d'un événement futur. Donc, par définition, si un groupe de personnes pense changer une politique ou prendre une nouvelle mesure dans l'avenir, par définition, nous n'avons *jamais* assez de données pour le décrire. Dans une évaluation des risques, il manque toujours quelques données que quelqu'un, quelque part, juge importantes. Cela fait partie du processus, nous regardons devant nous et par définition, il nous manque des éléments. Néanmoins, je suis d'accord avec Mme Wooldridge sur le fait d'établir un modèle, qui a des résultats très bénéfiques. Cela permet d'aiguiser la pensée. Par là, je veux dire qu'un modèle quantitatif, un modèle mathématique, dans lequel nous pouvons introduire des nombres ou des distributions et qui permet de faire des calculs sur ce qui se passerait si tel paramètre était vrai, ou si tel autre se vérifiait, ou si nous adoptions telle mesure, ou avions telle ou telle preuve. Mais nous n'aurons jamais - je ne connais aucun cas - une évaluation des risques a pu être conduite avec des données parfaites, quel que soit le domaine, quelle que soit l'époque, quel que soit l'objectif. Le concept de données parfaites n'existe pas dans l'évaluation des risques et n'existe probablement pas dans toute la science.

110. Néanmoins, il y a des façons de travailler avec le modèle, en combinant les données, les opinions des experts, les preuves apportées par les experts, et les preuves provenant d'autres domaines, pour permettre d'effectuer des calculs qui donnent, d'une certaine façon, une valeur numérique à la mesure proposée. Les modèles permettent également de montrer où il manque des données, où il faut chercher pour trouver des données, ce qui peut alors montrer où les données manquent le plus et où l'information pourrait être la plus bénéfique (c'est l'approche dite de la "valeur de l'information"). Mais cela reste une évaluation des risques, on essaie toujours de vérifier quels risques sont susceptibles de se matérialiser à l'avenir. Puis arrive une étape différente, appelée gestion des risques, c'est-à-dire, est-ce que le risque que nous avons calculé est acceptable ou non? Je sépare nettement l'évaluation des risques de la gestion des risques. Je m'arrêterai là.

Le Président

111. Merci beaucoup. Puis-je demander si M. Rodgers veut répondre à l'Australie? Vous avez la parole.

M. Rodgers

112. Merci M. le Président. Un des avantages de venir en dernier est que vous n'avez pas beaucoup de choses à dire, puisque les autres experts l'ont déjà dit pour vous et dans ce cas, dans une certaine mesure, cela se vérifie. Donc je serai bref. Lors de la dernière réunion biennale internationale de l'Association européenne d'ichtyopathologies à Edimbourg, en septembre de l'année dernière, nous avons organisé un atelier de travail sur l'évaluation des risques pour la santé des animaux aquatiques. Dans une pièce de 120 places assises, il ne restait que des places debout. Cette réunion était libre d'accès pour toute personne présente à la conférence principale. Nous avons traité de nombreuses questions qui avaient été posées par les deux parties lors de leur présentation. Ce qui est ressorti de la réunion, cela n'a pas été seulement un sentiment de satisfaction d'avoir vraiment réussi à réunir des gens pour parler de ce sujet, mais la constatation qu'il manque dans certains domaines importants de la santé des animaux aquatiques des données susceptibles d'être utilisées pour des évaluations des risques qualitatives ou quantitatives. Ce sont surtout les domaines en relation avec la sensibilité des espèces, les techniques diagnostiques, les paramètres de survie des pathogènes dans le poisson, en particulier après la pêche, et l'inactivation des pathogènes.

113. Maintenant, j'aurais tendance à penser qu'il y a un réel besoin d'évaluation des risques dans le domaine de la santé des animaux aquatiques mais cela nous conduit déjà parallèlement à la nécessité de réaliser des études épidémiologiques de base pour combler, d'une certaine façon, les lacunes en ce qui concerne les données scientifiques. Je n'ai personnellement pas connu cette situation avant, en tant que scientifique, parce que ce qui se passe normalement dans ce type de situation, c'est que vous générez des données par l'intermédiaire de projets de recherche, qui vous conduisent alors à une autre nécessité comme, par exemple, d'évaluer les risques. L'approche a été prise à contresens: elle vient du haut vers le bas et elle est régie, à mon avis, par des accords tel que l'Accord SPS qui stipulent que vous devez utiliser cette technique plutôt qu'une autre. C'est nouveau, ça marche bien mais en fin de compte, cette approche vous montre qu'il y a des lacunes dans la base de données et c'est ce à quoi David Burmaster vient de faire allusion. Je pense également qu'actuellement, une des choses les plus importantes concernant l'évaluation des risques est que cette approche peut susciter des projets de recherche, parce qu'elle montre où il manque des informations, mais en même temps, parfois, on marche sur des oeufs, parce qu'on recherche des informations qui parfois sont là, mais la plupart du temps, ne sont pas là. Lorsque les informations ne sont pas là, on doit recourir à l'avis des experts. Je pense que cet aspect n'a pas été suffisamment abordé pour la santé des animaux aquatiques. Personne n'a vraiment pris la peine de réunir des experts autrement que dans ce type de forum, où ils ne font que donner leurs opinions sur les données manquantes. Dans une évaluation des risques et en termes statistiques, cela suffit à corroborer l'analyse des risques. La beauté de la technique, c'est que les experts n'ont pas besoin d'être d'accord, en fait c'est probablement mieux s'ils ne sont pas d'accord, parce qu'on a alors à la fin une fourchette de probabilités ou une fourchette de distribution et une distribution de probabilités – M. X pourrait dire qu'"il y a une chance sur un million que cela se passe" et Mme Y dirait "non, cela peut se passer demain". C'est utile et je ne crois pas que cela ait déjà été fait dans le domaine de la santé des animaux aquatiques. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire à ce sujet.

Le Président

114. Merci beaucoup. Puis-je demander ... y a-t-il d'autres questions ou commentaires pour les experts? L'Australie.

Australie (M. Ric Wells)

115. Merci M. le Président. Oui, nous avons quelques questions pour les experts, j'aimerais toutefois savoir si nous pouvons disposer de cinq minutes pour discuter entre nous juste avant de poser ces questions?

Le Président

116. Bon. Nous aurons cinq minutes dans ce cas.

[Pause]

Le Président

117. Si nous pouvons poursuivre, peut-être puis-je de nouveau demander à l'Australie s'ils ont d'autres questions ou commentaires pour les experts, veuillez les exposer maintenant. L'Australie vous avez la parole, M. Wells.

Australie (M. Ric Wells)

118. M. le Président, je demanderai à M. Gardner Murray, le Directeur des services vétérinaires australiens, de poser les questions. Merci.

Australie (M. Gardner Murray)

119. Merci M. le Président, je m'appelle Gardner Murray, je viens d'Australie, malgré mon accent écossais. Nous avons différentes questions à poser. La première concerne les conséquences. Je pense que seul un des experts a parlé des conséquences ce matin, des conséquences potentielles de l'irréversibilité de la maladie si elle devait entrer en Australie. Ma question est la suivante: comment peut-on mieux résoudre le problème de la faible probabilité d'établissement d'une maladie et de ses conséquences socio-économiques importantes si cette maladie devait entrer dans le pays? Car il s'agit là de la remarque faite dans la présentation australienne, c'est-à-dire l'association entre la faible probabilité et des conséquences considérables. Merci.

Le Président

120. Merci beaucoup. Cette question est-elle adressée à tous les experts ou à un expert en particulier? M. Burmaster.

M. Burmaster

121. Bien, peut-être puis-je apporter quelques éclaircissements sur ce sujet. Il s'agit certainement d'un problème fondamental dans ce différend entre les deux pays mais c'est une caractéristique commune à un très, très, très grand nombre d'évaluations des risques. Par exemple, on fait des évaluations des risques concernant les tremblements de terre à Los Angeles, Californie, aux États-Unis. Maintenant, si un tremblement de terre, dont la probabilité est faible, survient à Los Angeles, il pourrait y avoir des centaines ou des milliers de morts ainsi que des dommages matériels évalués à des centaines de millions de dollars ou plus. Par conséquent, ce n'est pas la première fois, je ne peux pas croire que c'est la première fois, que quelqu'un, quelque part, a pensé à des événements ayant une probabilité faible mais des conséquences considérables. C'est une question très standard qui se pose souvent dans de nombreuses évaluations des risques et je m'arrêterai ici pour le moment.

Le Président

122. Merci. D'autres réponses? M. Rodgers.

M. Rodgers

123. Oui, la seule chose que je dirais en réponse à cela est que vous pouvez réduire la faible probabilité en un risque encore plus faible, si vous voulez, en optant pour certains facteurs de réduction des risques, comme je l'ai fait observer ce matin. A partir du moment où ces facteurs de réduction des risques ont été acceptés par les deux parties, je ne vois pas pourquoi il y aurait encore un problème. Évidemment, il est indispensable de prendre en compte les conséquences considérables de l'introduction d'une maladie, même si cela ne réduit pas forcément le niveau de risque à un niveau acceptable pour l'Australie dans ce cas.

Le Président

124. M. Burmaster.

M. Burmaster

125. Oui, je pense que je peux revenir là-dessus maintenant et dire que c'est précisément dans les situations de faible probabilité et de conséquences importantes que les chiffres peuvent être une aide. Si on pense qu'un événement peut être récurrent en hydrologie, avec des inondations, etc., on parle de tempête d'une certaine magnitude et on parle d'une tempête qui peut survenir tous les siècles, une tempête si importante qu'une tempête de telle importance ne peut avoir lieu qu'une seule fois tous les siècles en moyenne ou une seule fois tous les 500 ans ou une seule fois tous les 10 000 ans, avec des inondations d'importance différente. Il est primordial de commencer à essayer d'aborder ces événements de façon numérique, plutôt que de simplement constater qu'il s'agit d'"une grande inondation". Selon les personnes, les interprétations sont complètement différentes et il n'y a pas de définition commune à la notion de "grand". Je pense que si vous posez la question de ce qu'est une faible probabilité aux personnes présentes dans cette pièce, personne n'arriverait à être d'accord, même parmi la délégation australienne ou la délégation canadienne. Si je décris une chose comme étant faible et si je vous demande de m'écrire sur un papier ce que cela signifie pour vous, on verrait différents ordres de magnitude, différentes opinions. Il suffit que j'utilise un seul mot, que je dise "faible probabilité", et déjà parmi le public présent ici aujourd'hui, il y a des ordres de grandeur, des différences d'opinions quant à la signification de ce mot dans le contexte actuel. Donc, sans chiffres, nous sommes engagés dans un exercice qui ne peut pas être cohérent. Les langues n'ont pas été conçues pour faire face à cela mais les mathématiques ont été conçues pour traiter ce type de questions. Elles nous donnent les outils dont nous avons besoin pour essayer de résoudre ce type de différend et trouver ce que nous savons et trouver également ce que nous ne savons pas. Ce que nous savons est important, ce que nous ne savons pas est important. Ces deux éléments doivent être évoqués d'une façon qui nous permette d'en parler et de comprendre ce que chacun veut dire. Merci.

Le Président

126. Merci beaucoup. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

127. Oui, je pense que j'adhère plus ou moins à ce que vient de dire Dave Burmaster mais je passerai rapidement là-dessus et je dirai la façon dont je vois les choses. Je pense que ce dont nous avons besoin est de décider d'abord de quoi nous parlons en termes de conséquences et de travailler, comme pour la liste d'identification des dangers, en répertoriant chacune des conséquences qui nous

préoccupent. Il peut s'agir de conséquences simples ou de conséquences très complexes. Par exemple, nous évoquons la probabilité d'importation d'une maladie, mais c'est peut-être la conséquence la plus simple que nous pouvons envisager dans ce cas. Donc, l'importation d'une maladie est une conséquence. Nous pouvons alors penser à une autre conséquence, peut-être, comme l'épidémie de cette maladie. Maintenant, l'importation d'une maladie peut ou ne peut pas conduire à une épidémie. La première conséquence peut entraîner d'autres conséquences différentes, dont certaines peuvent se produire, alors que d'autres non. Si vous avez un modèle quantitatif, vous pouvez vraiment modéliser cela et envisager les différentes conséquences comme des étapes successives, et vous pouvez donc travailler sur la probabilité d'importation de la maladie, puis sur la probabilité que l'entrée de cette maladie provoque une épidémie dans une espèce donnée ou dans toutes les espèces ou dans tout ce qui vous intéresse. Vous pouvez également avoir comme paramètre, sur votre liste de conséquences qui vous préoccupent et que vous avez classées, la perte de biens économiques. Je ne suis pas un spécialiste en économie et je ne prévois pas d'essayer de décrire cela plus en détail - j'ai juste écrit une perte financière de tant due à cette épidémie. Vous pouvez en fait ajouter ce paramètre à votre modèle et travailler sur la probabilité de cette perte, même si toutes ces probabilités auront certainement de grandes limites d'incertitude.

128. Donc quantitativement, pour chacune de vos conséquences à fort impact, vous pouvez travailler sur les probabilités d'apparition. Vous avez évalué ce risque, vous avez évalué la perte de cette quantité d'argent. Ce que vous avez alors, si on suppose que tout le monde est d'accord avec la méthodologie employée et que c'est la probabilité de perdre cette quantité d'argent ou la probabilité de survenue de cette épidémie ou quoi que soit, ce que vous avez alors, c'est une décision de gestion de risques, "est-ce acceptable?". C'est assez différent de votre évaluation des risques. Vous avez vraiment inclus vos conséquences à fort impact dans votre évaluation des risques en calculant la probabilité que chaque événement se produise. Mais sommes-nous préparés à accepter cette probabilité de survenue d'une épidémie? Sommes-nous préparés à accepter ces séries particulières de conséquences? Il est très difficile de prendre une décision, mais une façon potentielle d'agir est d'entreprendre vraiment quelque chose de comparable à une évaluation des risques, mais plutôt une analyse du rapport coûts/avantages. On peut aussi le faire quantitativement: si on est en présence de quelque chose qui a une faible probabilité de se produire, on peut regarder comment évoluent les avantages, s'ils augmentent en absence d'intervention, et comparer les deux - comme je l'ai dit, une analyse des coûts/avantages peut être effectuée avec la même méthodologie que l'évaluation des risques, dans le sens où vous pouvez mettre des incertitudes en ce qui concerne vos avantages aussi bien qu'en ce qui concerne votre potentiel d'importation de la maladie. Donc, c'est la façon peut-être la plus directe avec laquelle j'envisage les choses pour trancher effectivement ce type particulier de problème. Mais j'admets que c'est un problème difficile et il est évident que différentes personnes, provenant de différentes régions, avec différentes formations et différentes perceptions et différentes cultures, appréhenderont des risques différents de façons différentes, eu égard à leur acceptabilité dans le monde. Donc, comme je l'ai dit, je recommanderais quelque chose qui ressemble à une analyse du rapport coûts/avantages qui, bien sûr, est aussi longue et difficile et prend beaucoup de temps mais voilà où nous en sommes.

Le Président

129. Merci beaucoup. M. Winton?

M. Winton

130. Juste peut-être un bref commentaire. M. Murray a certainement raison lorsqu'il dit que les conséquences de l'introduction de certaines maladies peuvent être assez importantes dans certains cas, mais certainement pas dans tous les cas. Les conséquences peuvent varier de presque aucun effet à un niveau devant être géré. Par exemple, lorsque le virus de la septicémie hémorragique virale a été introduit par, probablement, du poisson marin non éviscéré dans les élevages de turbots au

Royaume-Uni, le Royaume-Uni a perdu son statut de zone indemne de cette maladie mais celle-ci a pu bénéficier de mesures quaranténaires et a été éliminée et le Royaume-Uni a maintenant regagné son statut de zone indemne. Donc, alors que les conséquences pouvaient être très importantes, elles ont été contenues et gérées. L'Australie a certainement observé chez le poisson sauvage l'impact de l'introduction d'une pathologie sur, par exemple, la mortalité du pilchard qui, je pense, est probablement la mortalité la plus importante jamais enregistrée sur la planète chez le poisson sauvage. Lorsque une maladie est introduite dans un stock sauvage, elle devient plus difficile à éliminer. Dans le cas, par exemple, de la myxobolose, qui a été introduite aux États-Unis à partir de l'Europe, cette maladie s'est révélée pratiquement impossible à éliminer de zones importantes en raison de sa présence chez le poisson sauvage.

131. Les conséquences peuvent également varier d'une portée biologique, qui peut se manifester par des pertes de stocks naturels de poissons, à une portée économique, qui concerne généralement l'aquaculture. Donc, je suis totalement d'accord avec Mme Wooldridge lorsqu'elle affirme que l'évaluation des risques peut également inclure, par exemple, ce type de conséquences, et qu'elle doit peut-être essayer de quantifier ces conséquences.

132. Tout à l'heure M. Wells a parlé de la furunculose, comme exemple de maladie qui n'est pas sur la liste des maladies à déclaration obligatoire de l'OIE probablement en raison de sa vaste dissémination. C'est également parce cette maladie est maintenant gérable dans le contexte de l'aquaculture, grâce à l'utilisation de produits thérapeutiques ou de vaccins qui permettent de rendre cette maladie moins préoccupante pour l'industrie de l'aquaculture. L'Australie a également une souche de furunculose qui n'est certainement pas virulente selon son jugement et la furunculose constitue donc un exemple de maladie qui peut être plus préoccupante dans certaines régions et moins dans d'autres, mais je ne pense pas que son absence en Australie et sa présence dans les autres parties du monde permettent d'argumenter qu'il faut la considérer comme un cas particulier. Je pense qu'il y a de nombreux cas de maladies qui sont présentes dans d'autres régions du monde, ou même des souches qui sont déjà présentes en Australie, qui peuvent être importantes d'une façon ou d'une autre. Donc, à la fois, la fourchette de probabilité d'importation va de presque zéro à une valeur très élevée, mais les conséquences peuvent également varier, et aller de très mineures à relativement considérables, selon la région où la maladie a été introduite, selon l'agent pathogène, et selon les espèces de poissons. Il est pratiquement impossible pour la Commission pour les maladies des poissons de l'OIE ou peut-être pour tout groupe d'experts de prévoir toutes ces variations. C'est ce qui fait la force, je pense, des évaluations de risques, car vous pouvez alors commencer à estimer ces probabilités et ces conséquences d'une façon plus quantitative, qui peut être discutée plus clairement. Merci.

Le Président

133. Merci. Bien, c'étaient les réponses à la question australienne. Il est maintenant une heure moins cinq et c'est probablement le moment de s'arrêter pour déjeuner. Mais avant de suspendre la réunion, j'aimerais demander si les parties ont d'autres questions. Certainement en ce qui concerne l'Australie; pour le Canada, peut-être également.

Canada (Mme Valery Hughes)

134. Non pas pour le moment.

Le Président

135. Bon, il y aura d'autres questions provenant de l'Australie cet après-midi. Bien, retrouvons-nous ici à 15 heures, nous avons cette pièce à – M. Wells.

Australie (M. Gardner Murray)

136. M. le Président, Gardner Murray, je n'ai pas de question à poser maintenant mais j'aimerais faire une observation sur un des commentaires de M. Winton, qui concernait la mortalité du pilchard. De notre point de vue et également du point de vue de la Nouvelle-Zélande, le micro-organisme causal est en fait un herpès virus qui est endémique en Océanie et nous n'avons trouvé aucune relation entre l'importation d'aliments et l'événement, d'autant plus qu'il a commencé en Nouvelle-Zélande. Mais c'est notre opinion et d'autres auront différents points de vue, bien sûr. Merci.

Le Président

137. M. Winton.

M. Winton

138. Oui, j'apprécie cette clarification et je crois avoir dit que tant que les postulats scientifiques de Koch n'avaient pas été remplis, et je ne pense pas que cette épizootie soit clairement comprise, j'apprécie cette clarification. Peut-être ne s'agit-il pas d'un très bon exemple de maladie importée dans ce cas, si tel est vraiment le cas. Je ne sais pas s'il y a une explication à la survenue brutale d'une telle perte, y a-t-il alors un problème environnemental qui vient se greffer? Quelle est l'autre explication?

Australie (M. Gardner Murray)

139. L'explication, et elle provient en grande partie de la Nouvelle-Zélande ainsi que de l'Australie, est que le virus en question, l'herpès virus, apparaît chez le pilchard uniquement en présence de facteurs déclenchants. Les facteurs déclenchants dans ce cas semblent avoir été une chute brutale de la température, car les pilchards sont très sensibles aux chutes brutales de la température. Il y a probablement eu en plus des changements physiologiques, des variations hormonales, à ce moment-là de l'année. C'est l'explication des facteurs déclenchants. Merci.

Le Président

140. Puis-je juste éclaircir ce point, est-ce la seule question restante de l'Australie ou va-t-il y en avoir d'autres? Il va y en avoir d'autres. Bon. Nous nous retrouvons à 15 heures dans cette salle et nous aborderons les autres questions à ce moment-là. Avant de quitter la salle, le Groupe spécial a des questions qu'il posera ultérieurement aux experts. Nous allons faire circuler ces questions par écrit maintenant, avant votre départ, vous êtes priés de prendre une copie de ces questions. Elles seront disponibles dans environ cinq minutes, il s'agit juste de les finaliser.

Le Président

141. Laissez-moi commencer par inviter l'Australie à poursuivre. L'Australie, vous avez la parole.

Australie (M. Gardner Murray)

142. Merci, M. le Président, Gardner Murray. Maintenant, cette première question est adressée aux experts qui veulent bien répondre. Pour autant que vous le sachiez, le fait qu'un pays fonde sa politique d'importation sur des évaluations des risques purement quantitatives constitue-t-il une norme ou une exception ?

Le Président

143. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

144. Je pense qu'actuellement cela reste probablement encore une exception mais je crois qu'il y a un assez grand nombre d'entre nous qui pensent que les choses vont probablement évoluer ainsi à l'avenir.

Le Président

145. Une autre intervention, M. Burmaster.

M. Burmaster

146. Bien. J'estime que je ne détiens pas la réponse pour le monde entier, mais c'est certainement la voie d'avenir et c'est la façon dont ce type de différend et de désaccord pourra être réglé, je pense que cela a commencé il y a un ou deux ans et que cela se poursuivra à l'avenir.

M. Rodgers

147. Si je puis seulement dire que je suis d'accord avec Marion puisque je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'exemples de législation en matière de santé des animaux aquatiques reposant sur un exercice d'évaluation quantitative des risques ou sur un quelconque exercice d'évaluation des risques. Je pense en particulier aux directives de l'UE qui désormais régissent les déplacements des poissons à l'intérieur et hors de la Communauté, et je pense qu'elles ont été établies uniquement par des négociations, reposant sur une expertise plutôt que sur un exercice d'évaluation des risques totalement opérationnel.

Le Président

148. Merci. Question suivante.

Australie (M. Gardner Murray)

149. Merci M. le Président. Cette question porte à nouveau sur l'évaluation quantitative des risques: si on suppose que l'on a fait une évaluation quantitative des risques, n'y a-t-il pas encore matière à jugement sur la façon dont cette évaluation peut être reliée au niveau de protection acceptable pour un pays?

Le Président

150. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

151. Oui.

Le Président

152. M. Burmaster

M. Burmaster

153. Je dirai oui également, mais avec un "mais". Je pense que je prendrai mes exemples dans un autre domaine où sont effectuées des évaluations de risques, ce qui pourrait être par exemple, la

présence de résidus de pesticide dans les aliments - qui n'est pas le sujet de la discussion ici. La notion d'évaluation des risques est partiellement comparable par nature: vous voulez comparer les risques d'une activité par rapport à une autre activité; si l'évaluation des risques trouve, ou si on trouve au fur et à mesure que les domaines se développent, que ces deux activités présentent de grandes différences, qui se traduisent par deux niveaux de risques différents, vous aurez un aperçu de la situation, qui vous dira ce que nous pensons et ce que nous essayons de comprendre de la façon dont cette différence a surgi - mais est-ce vraiment ce que nous voulons? L'objectif est-il de maintenir cette politique différentielle? Ou souhaite-t-on examiner cette différence pour modifier les politiques et les pratiques de façon à égaliser les deux risques soit en augmentant l'un, en diminuant? Par conséquent, l'objectif de l'évaluation des risques est en partie spécifique, et en partie général.

Le Président

154. Merci. Je considère que c'est la réponse sauf si quelqu'un désire ajouter quelque chose à cela. Merci.

Australie (M. Gardner Murray)

155. En ce qui concerne l'Australie, nous soutenons que nous avons effectué une évaluation des risques fondée sur des probabilités. Cela étant dit, comment peut-on distinguer une faible probabilité et une possibilité? Le fait de ne pas évaluer un risque comme étant faible ou mince ne constitue-t-il pas une déclaration de probabilité?

Le Président

156. M. Burmaster.

M. Burmaster

157. Eh bien, on fait une déclaration quand on dit que quelque chose a une faible probabilité. Mais j'aimerais revenir sur l'exemple dont j'ai parlé ce matin. Si nous devions faire un questionnaire rapide dans cette pièce et que je dise: je pense à une certaine activité qui est associée à une probabilité faible et qu'ensuite je demande à chacun d'entre vous d'écrire sur une carte ce à quoi vous pensez que je me réfère, que pourrait constituer une faible probabilité? Je pense que nous obtiendrions des réponses variant de plusieurs ordres de grandeur, si bien qu'à mon avis, laissez-moi juste poursuivre sur ce sujet, je pense que par conséquent, l'expression "faible probabilité" n'a fondamentalement aucune raison d'être discutée, car elle n'a aucune signification. Elle n'a pas réussi à faire l'unanimité, même dans cette salle, même à dix minutes d'intervalle. Que vous sortiez de cette pièce et que vous alliez dans d'autres locaux, pour parler avec d'autres personnes, dont nombre d'entre elles n'ont pas de formation universitaire, etc., le mot "faible probabilité" deviendra une expression sans signification. C'est une expression absolument dépourvue de signification donc si nous voulons poursuivre, si vous voulez faire quelque chose qui soit rationnel, si votre objectif est de faire quelque chose de rationnel - peut-être cela ne l'est-il pas - mais si votre objectif est de faire quelque chose de rationnel, je pense que vous devez joindre des chiffres ou des fourchettes de chiffres ou des distributions de probabilités pour donner un sens à cette discussion..

Le Président

158. Merci. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

159. Je pense que je suis plus ou moins d'accord avec M. Burmaster. C'est un problème et je pense en partie qu'il s'agit d'un problème pragmatique par le fait que si vous, de façon théorique je pense, si vous parlez de la voie par laquelle une maladie donnée va entrer dans un pays particulier, vous pouvez toujours décrire une voie qui rendra cela possible. Vous pouvez toujours faire les hypothèses les plus difficiles à réaliser, et donc les plus improbables, concernant une partie donnée de cette voie pour dire que quelque chose est *possible*. Mais, quand il s'agit de vraiment faire l'évaluation des risques sur l'éventualité que quelque chose s'introduise vraiment et que vous êtes arrivé à une réponse qui vous dit qu'il y a une faible probabilité, alors évidemment, vous dites aussi qu'il y a une possibilité. En revanche, si vous dites que quelque chose est une possibilité, vous ne dites pas nécessairement qu'elle a une faible probabilité, vous pourriez également dire qu'elle a une forte probabilité ou toute autre probabilité. Ce que je veux dire, si vous regardez les mots en anglais, ils ont une signification différente, mais si vous voulez vraiment aider à faire la distinction en termes d'analyse des risques ou d'évaluation des risques, je pense que vous devez avoir une démarche pragmatique: si vous êtes arrivé à la conclusion que vous avez quelque chose que vous qualifiez de faible probabilité et que vous devez poursuivre à partir de là, je pense que la seule façon d'avancer, si quelqu'un n'est pas satisfait de cela et n'est pas préparé à accepter cela tel que c'est, c'est d'essayer de faire une évaluation quantitative. Donc, à la fin, quoi que l'on dise, j'ai le sentiment que si vous êtes dans une position où la signification des expressions "faible probabilité" ou "probabilité négligeable" est la source d'un différend, vous devez emprunter la voie quantitative.

Le Président

160. M. Burmaster.

M. Burmaster

161. Si je pouvais élaborer un peu plus ces problèmes, pas seulement de langue anglaise, cette langue n'est pas unique, les problèmes sémantiques ne sont pas propres à l'anglais, je peux imaginer qu'ils existent aussi en français et en espagnol et dans beaucoup d'autres langues - le problème est même plus profond. Le problème, - une des choses que les scientifiques aiment pouvoir faire, la première activité scientifique, la plus élémentaire lorsque l'on évalue des risques est d'essayer d'ordonner deux choses, vous avez deux alternatives et vous essayez simplement de dire ce qui est le plus susceptible d'arriver et ce qui est le moins susceptible d'arriver. Vous devez pouvoir prendre les deux choses et les comparer sans y affecter une grandeur absolue à leur survenue, vous pouvez simplement essayer de les ordonner et dire "celle-là est, je pense, la plus susceptible d'arriver", "je pense que le coucher du soleil est l'événement le plus susceptible d'arriver aujourd'hui". Je pense, je pense vraiment que le coucher du soleil est plus susceptible de survenir aujourd'hui qu'un tremblement de terre dans les dix prochaines minutes, qui nous jettera dans le lac, où nous passerons tout l'après-midi. Non, ces deux choses sont des possibilités. Il est possible aujourd'hui que le soleil se couche, c'est une possibilité. Il est également possible que nous subissions un tremblement de terre dans les dix prochaines minutes et que nous nagions tous dans le lac pour sauver nos vies, ce sont deux possibilités. Il se trouve que je pense que le coucher du soleil est un événement qui est plus susceptible de survenir - classement par ordre - alors que le fait de nager ensemble pour sortir du lac est moins susceptible de survenir. Toutefois, c'est ma propre façon d'ordonner les choses, peut-être que d'autres parmi vous pourront avoir différentes façons d'ordonner les choses sur ces deux possibilités. Le problème avec la langue anglaise, c'est que si je dis que l'événement A (laissez tomber les deux exemples), si je dis que j'ai une activité que je classe personnellement comme à "faible probabilité" et que j'ai une autre situation que je classe comme "non susceptible de survenir", vous n'avez aucun moyen de les comparer. Vous ne savez pas ce que je pense être la probabilité la plus importante et celle qui est la moins importante. Les problèmes sémantiques sont graves. La seule façon de s'en sortir, je le maintiens, de se sortir de ce débat sémantique est de commencer à y

adjoindre des nombres ou des probabilités ou des distributions de probabilités. Alors, nous pourrions avoir une conversation cohérente. Si nous ne pouvons avoir une conversation cohérente, nous ne faisons que tourner en rond.

Le Président

162. Merci. M. Rodgers.

M. Rodgers

163. Merci à Mme Wooldridge et à M. Burmaster parce que réellement vous venez de répondre effectivement à la question 2, qui est exactement ce que je voulais dire, mais ils l'ont fait pour moi. On peut être gêné par la terminologie puisqu'il y a toujours une possibilité que quelque chose se passe mais on peut y attacher une probabilité, c'est plus compréhensible. Je ne voulais pas rendre les choses plus confuses pour le Groupe spécial dans mes réponses écrites. Ce que je voulais dire seulement, ce que j'aimerais ajouter, c'est que même avec une distribution de probabilité ou une estimation, vous devez toujours revenir en arrière et joindre une phrase en texte, si vous voulez, pour qualifier cette affirmation pour les non-spécialistes. Car en fin de compte, une probabilité de 10^{-14} est une notion que la plupart des personnes ne comprennent pas - c'est juste quelque chose qu'ils n'arrivent pas à appréhender de façon concrète. Donc, vous devez toujours recourir à une phraséologie comme "risque négligeable" ou "faible" ou "élevé", quelle que soit la terminologie employée. C'est tout ce que je voulais dire.

Le Président

164. Merci. Vous avez ainsi contribué à raccourcir la suite de la procédure. D'autres questions de l'Australie?

Australie (M. Gardner Murray)

165. Oui. Ce dont nous étions juste en train de discuter, et je m'en excuse, c'est que nous pourrions poursuivre sur certaines des réponses données. Il y aurait plusieurs choses à dire. Le fait d'utiliser, par exemple, l'expression "faible probabilité" est dépourvu de signification - en fait la plupart des pays du monde traitent sur cette base et cela ne présente pas sous un très bon jour, d'une certaine façon, les pratiques en vigueur. Mais j'aimerais poser une question, qui traite des risques acceptables en matière de quarantaine ou du niveau acceptable de protection. Je pense que je connais les réponses mais est-ce l'exception ou la norme d'exprimer les risques acceptables en termes quantitatifs?

Le Président

166. M. Burmaster.

M. Burmaster

167. D'après mon expérience des évaluations des risques aux États-Unis, je ne peux pas dire - comment puis-je l'exprimer? Je n'ai vu effectuer que des évaluations quantitatives des risques. Donc, j'ai été assez surpris lorsque l'on m'a demandé la première fois de me joindre au Groupe spécial, lorsque j'ai lu toutes les informations qui étaient données. J'ai vraiment été très étonné que tout le matériel préparé soit qualitatif. Cela m'a paru très inhabituel.

Le Président

168. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

169. La réponse est, je pense qu'elle est la suivante, c'est qu'à nouveau, je serais d'accord avec M. Burmaster, - dans certains domaines, je pense qu'il est habituel d'examiner le risque quantitatif et de décider s'il est acceptable ou non. Certains de ces domaines ne sont pas des domaines qui me sont particulièrement familiers mais ce que je veux dire s'adresse aux importations et exportations agricoles, de type vétérinaire par exemple, que je connais mieux. Je pense que jusqu'à présent ou jusqu'à une époque très récente, on établissait beaucoup plus qu'un risque était acceptable par des négociations fondées sur des mots que sur des chiffres et un accord sur ces chiffres. A nouveau, j'aimerais revenir sur un commentaire que j'ai fait plus tôt, c'est que je pense que les choses commencent à changer et je pense qu'on aura ainsi une base plus claire pour les négociations et les discussions, et/ou les accords ou les désaccords, si l'on dispose d'une valeur numérique sur laquelle travailler. A partir du moment où on peut avoir une valeur numérique, on peut être d'accord ou ne pas être d'accord sur la méthode employée et en cas de désaccord, on peut revenir et regarder chaque partie du modèle pour arriver à un accord. Alors, nous parlerions tous de la même chose: "oui, nous sommes d'accord que c'est le risque évalué", "nous ne le trouvons vraiment pas acceptable" ou "nous sommes d'accord, c'est le risque évalué, nous trouvons qu'il est acceptable". Je pense que cela faciliterait grandement une partie du processus de négociation. Mais cela ne vous donnera pas une réponse quant à l'acceptabilité du risque, comme nous l'avons dit auparavant.

Le Président

170. Merci. L'Australie.

Australie (M. Gardner Murray)

171. C'est à nouveau une question adressée à n'importe quel expert qui veut bien y répondre. La transmission d'une maladie par l'intermédiaire d'un produit destiné à la consommation humaine est bien connue pour de nombreuses pathologies des animaux terrestres. Pensez-vous qu'il y ait une raison scientifique de supposer que cela ne puisse pas se produire avec les animaux aquatiques?

Le Président

172. M. Rodgers.

M. Rodgers

173. Parlez-vous d'une maladie humaine ou d'une maladie animale? Une maladie animale. Parce que certainement le choléra est une maladie qu'il est possible de transmettre du poisson à l'animal, mais je ne connais pas bien les animaux terrestres. Excusez-moi, je pensais tout haut.

Le Président

174. Mme Wooldridge, aimeriez-vous poursuivre sur ce sujet?

Mme Wooldridge

175. Un bref commentaire. Je pense qu'en termes d'évaluation des risques, quand on commence vraiment ce processus, dans la partie correspondant à l'étape d'identification des dangers, il faut se demander s'il existe des maladies qui peuvent être transmises par l'intermédiaire de produits destinés à la consommation humaine. Comme je l'ai dit avant, je pense qu'on peut trouver plusieurs voies montrant que cela peut arriver. Qu'il y ait une preuve scientifique pour dire que cela se produira ou ne se produira pas dépend en partie des informations disponibles mais d'autre part, si on a montré que

cela s'est déjà produit dans un cas particulier, vous avez votre preuve. Dans le cas contraire, si vous avez vraiment suivi vos voies jusqu'au bout et que vous avez fait une évaluation quantitative, à nouveau, vous arriverez à une probabilité que cela survienne, même si vos données ne sont pas très complètes, vous aurez une probabilité avec des incertitudes très importantes.

Le Président

176. Merci. M. Burmaster.

M. Burmaster

177. J'estime qu'à un niveau plus général, je travaille dans une profession où - cela paraît peut-être un peu contradictoire - mais où il n'y a pas de probabilité nulle. Il y a toujours un risque de quelque chose - il y a toujours un risque, même pour des événements très rares - il y a toujours une probabilité, petite, infime, mais supérieure à zéro, que la conséquence indésirable se produise. Par exemple, dans les lois de physique statistique (cet exemple existe depuis une cinquantaine d'années et il est cité dans de nombreux manuels), il y a une petite probabilité que nous mourrions tous d'étouffement dans cette pièce dans la prochaine minute. Comment cela pourrait-il se produire? Par quoi pouvons-nous commencer à en discuter? Eh bien, les lois mécaniques statistiques des molécules d'air et des molécules d'oxygène et d'azote qu'il y a dans cette pièce à l'instant présent font qu'il y a une probabilité très faible, supérieure à zéro, que toutes ces molécules se rassemblent dans le coin de cette pièce à un moment donné de la prochaine minute et restent là pendant un temps suffisamment long, juste une fluctuation normale, pour que nous mourrions tous. La probabilité que cet événement survienne est-elle nulle? Non. Eh bien, quel est son degré de probabilité? Il est plutôt faible, probablement si faible qu'il nous serait difficile de le calculer mais il n'est pas nul. Donc, pour en revenir à cette question: "Y a-t-il une probabilité qu'une maladie puisse être introduite d'un pays 1 dans un pays 2?" Pouvons-nous écarter cette éventualité et dire que la probabilité que cet événement survienne est nulle? Non. Nous ne pouvons jamais dire qu'il y a une probabilité zéro. Qu'elle soit faible ou importante, nous devons avoir des chiffres pour la déterminer.

Le Président

178. M. Winton.

M. Winton

179. Probabilité et chiffres mis à part, et j'ai spécifiquement essayé de rester à l'écart de ce débat, et si vous aviez vu mes notes en mathématiques lorsque j'étais étudiant, vous comprendriez pourquoi. D'un point de vue plus ichtyopathologique, la réponse, et c'est une opinion largement partagée, est que cette probabilité est, par rapport à d'autres sources d'introduction d'ichtyopathologies dans le cas des maladies aquatiques, est relativement faible avec les produits destinés à la consommation humaine. Vous avez raison en ce qui concerne le cas des [jambons], par exemple, et de la fièvre aphteuse, ou d'autres produits, par rapport à la peste porcine africaine - on a des estimations montrant qu'il y a un risque; ces produits, destinés à la consommation humaine, comportent un risque de pathologies animales. Toutefois, il y a tant d'informations scientifiques mettant en corrélation les maladies avec les déplacements des poissons vivants et des gamètes, alors qu'il y a une *absence* de données scientifiques établissant une corrélation avec d'autres produits destinés à la consommation humaine, que la prépondérance des données semble montrer que le risque est assez faible. En outre, comme je l'ai dit dans mes commentaires, il existe quelques études non publiées de personnes qui ont activement recherché des maladies dans des produits destinés à la consommation humaine et qui ont été incapables de les trouver, du moins avec les méthodes standard. Je ne pense pas que quiconque pourrait dire que cela ne s'est jamais produit mais du moins, je pense, c'est mon opinion, que la probabilité est assez faible par rapport peut-être, par rapport à d'autres sources de risque, que ce soit

les bateaux, les touristes ou tout produit importé, tous ces paramètres ne présentent pas un risque nul. Jusqu'à preuve du contraire, je pense que le risque est jugé assez faible.

Le Président

180. L'Australie.

Australie (M. Gardner Murray)

181. Merci. Je pense que les réponses à cette question indiquent plus ou moins qu'en fait les produits salmonidés peuvent contenir des agents exotiques, en termes de produits. En termes relatifs, comme M. Winton l'a dit, bien, les gamètes et tout le reste font courir un risque plus important mais, néanmoins, cela peut se produire. Juste pour poursuivre sur ce point, M. le Président, j'aurais une liste assez longue de questions ici, et, j'aimerais que vous acceptiez mes excuses, mais elles portent d'une certaine façon sur le problème de l'absence de preuves que vous avez évoqué. Que fait un pays s'il n'y a pas de preuves? Attend-il jusqu'à ce que le problème arrive - et dit-il alors "Oh alléluia, nous avons maintenant notre preuve!" ou prend-il des mesures, c'est-à-dire adopte-t-il l'approche australienne? Je m'excuse si je suis assez long et assez compliqué aujourd'hui et j'apprécierais beaucoup d'avoir des réponses. Etant donné le coût élevé de la recherche consacrée aux épidémies de maladies dans les cas où la cause n'est pas immédiatement apparente, la détermination de la cause d'une épidémie peut être une priorité assez faible comparée à la mise en oeuvre de mesures de prévention de la maladie. Dans les pays où un grand nombre, voire la totalité des maladies constituant un sujet de préoccupation existe de façon endémique, il est probable que la cause de toutes les nouvelles épidémies de ces maladies endémiques serait recherchée de façon suffisamment approfondie pour en déterminer l'origine. Des foyers de ces maladies endémiques provoqués par des produits importés destinés à la consommation humaine peuvent-ils apparaître et ne pas être constatés? Des foyers de maladies endémiques causés par des souches nouvellement introduites peuvent-ils apparaître et ne pas être constatés?

Le Président

182. M. Winton.

M. Winton

183. Certainement, il serait peut-être difficile, voire impossible, de mettre en évidence de très faibles niveaux d'introduction dans l'historique d'un bon nombre de cas. Vous avez raison, certains d'entre eux demanderaient des recherches coûteuses. Dans quelques cas, des recherches ont été entreprises et nos laboratoires, se servant d'outils moléculaires, commencent maintenant à retracer une partie de l'épidémiologie de certains foyers. Ce type d'approche sera utile, je pense, à cet égard, mais je ne pense pas que quiconque puisse dire, "non, parmi tous les cas de furonculose de l'Amérique du Nord, est-il possible que certains puissent vraiment provenir du saumon de l'Atlantique importé de Norvège et ne pas être un problème de maladie endémique?". Nous ne pourrions pas le savoir. Donc, votre hypothèse est correcte. Toutefois, dans les cas de foyers inhabituels, comme par exemple lorsqu'une septicémie hémorragique virale a été trouvée la première fois en Amérique du Nord, on consacre beaucoup d'études à cela. Dans notre laboratoire, nous avons recherché ces souches au niveau moléculaire, nous avons depuis lors des façons d'identifier ces souches de façon unique et nous avons désormais un mécanisme de surveillance en place qui nous permet de différencier les souches européennes et la souche nord-américaine. Donc, du moins pour cette maladie particulière et dans ce cas particulier, ce travail est effectué et nous savons que tout l'isolement de l'agent de la septicémie hémorragique virale en Amérique du Nord, toutes les souches individuelles ont fait l'objet d'un sérotypage dans notre laboratoire et qu'ils sont tous d'origine nord-américaine. Donc, dans certains

cas nous savons cela. Mais dans l'historique de bon nombre de cas, non, nous ne le savons pas - ou pour des pathologies ayant une priorité plus faible.

Le Président

184. Merci beaucoup. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

185. Juste un autre commentaire très bref concernant une maladie complètement différente. Je peux dire, d'après mon expérience personnelle, pour avoir essayé de distinguer les différentes sources d'une maladie particulière comportant des manifestations cliniques et pathologiques similaires, que vraiment, même lorsque vous savez quelles sources différentes rechercher, il peut être très difficile de décider si vous avez une maladie différente, provenant d'une source différente, ou s'il s'agit d'un autre foyer endémique. Rien à voir avec le poisson, dans ce cas particulier dont je parle.

Le Président

186. Merci. M. Rodgers.

M. Rodgers

187. Je voudrais juste faire un écho à ce que Jim Winton a dit. Je voudrais juste ajouter également qu'il est beaucoup plus facile de caractériser et d'identifier l'agent pathogène responsable dans un foyer de maladie clinique qu'il ne le serait, par exemple, dans un programme de surveillance de routine. Lorsque vous faites une surveillance de routine, sauf si vous avez sélectionné le poisson, c'est-à-dire dans ce cas ceux qui ont l'air malades ou mourants ou pathologiques, pour pondérer effectivement votre échantillon en vue de trouver quelque chose, vous êtes vraiment confrontés aux limites de vos tests de détection, qui est un paramètre que j'ai déjà mentionné ce matin. La surveillance de routine vous donne presque toujours un résultat négatif, si vous voulez, mais en fonction des limites des tests de détection.

Le Président

188. Merci beaucoup. M. Winton.

M. Winton

189. Peut-être un commentaire de plus, c'est que face à cela, il y a aussi un facteur qui complique les choses. Je voulais le mentionner aujourd'hui et ce moment-ci convient aussi bien qu'un autre. Il s'agit du fait que, comme les méthodes de détection s'améliorent, il apparaît toujours maintenant des cas que vous n'auriez pas détectés auparavant ou des porteurs subcliniques de faibles concentrations et des agents pathogènes, qui ne correspondent pas tous, bien sûr, à des introductions de maladies mais qui sont de premières observations. Je pense que, souvent, il nous est difficile de ne serait-ce que distinguer ce qui est en fait une introduction et ce qui est en fait une découverte, en raison de l'amélioration des méthodes diagnostiques. Souvent, le premier cas de maladie dans un pays est supposé, au début, être lié à une importation jusqu'à preuve du contraire, mais je pense que nous avons quelques expériences maintenant suggérant que de nombreux cas sont simplement dus à de meilleures méthodes de détection et à l'accroissement du nombre d'observations. Dans le cas du Canada et de l'Australie, concernant les distributions de toutes les maladies qui ont été mentionnées, je ne pense pas qu'elles soient connues avec certitude dans ce cas particulier. La situation deviendra plus claire au cours des dix prochaines années.

Le Président

190. Merci. Pendant que vous avez la parole, M. Winton, j'aimerais juste savoir si vous pouviez aider le Groupe spécial en expliquant ce que le terme "gamète" signifie. Nous avons entendu ce terme quelquefois mais nous ne savons pas bien ce qu'il signifie.

M. Winton

191. Les gamètes sont le sperme ou les œufs et ils sont souvent importés séparément pour féconder les œufs dans un pays ou utiliser juste les œufs ou juste le sperme plutôt que les œufs ou les œufs fécondés, qui est l'autre terme. Les gamètes représentent simplement le stock de cellules germinales. De nombreux pathogènes, en particulier, les pathogènes viraux et quelques bactéries, peuvent être transmis par les gamètes eux-mêmes, tout comme par les œufs fécondés ou le poisson vivant.

Le Président

192. Merci beaucoup de cet éclaircissement. M. Rodgers.

M. Rodgers

193. Oui, j'aimerais juste faire un commentaire, non pas sur les gamètes mais pour poursuivre sur l'identification et la caractérisation des maladies. Je ne connais pas, peut-être que Jim peut me corriger si j'ai tort, mais je ne connais pas de législation nationale, nulle part, qui, lorsque l'on trouve l'agent responsable d'une maladie, sauf si cet agent a été isolé et remplit les postulats de Koch, préconise de prendre des mesures fondées sur le résultat d'une technique moléculaire qui vous montre que vous avez détecté l'agent de la septicémie hémorragique virale mais que vous ne pouvez l'isoler en culture. Je pense que la plupart des programmes de surveillance et des législations nationales reposent sur le fait que pour agir, vous devez vraiment isoler le micro-organisme lui-même.

Le Président

194. M. Winton.

M. Winton

195. Je pense que de façon générale, c'est vrai et je pense que cela va nous amener des problèmes, dans la mesure où les techniques moléculaires sont adoptées de plus en plus, parce que nous disposons maintenant de techniques qui, comme vous l'avez dit, peuvent montrer la présence d'agents pathogènes en l'absence de dose infectieuse, voire parfois d'agents pathogènes viables eux-mêmes, juste des génomes ou des organismes tués. Donc, cela va constituer un problème mais pas uniquement pour le poisson.

Le Président

196. L'Australie.

Australie (M. Gardner Murray)

197. Juste sur ce dernier commentaire. Il y a des occasions et des circonstances en Australie où nous avons pu prendre des mesures sans avoir isolé l'organisme, en particulier dans les situations d'urgence.

Le Président

198. Avant de poursuivre sur un autre sujet, le Canada voudrait-il faire un commentaire sur ce point?

Canada (Mme Valery Hughes)

199. Je ne vais certainement pas faire de commentaire sur la science. J'aimerais juste savoir si je peux demander un éclaircissement comme les questions s'accumulent et qu'elles deviennent de plus en plus longues, il est de plus en plus difficile pour nous de les suivre et j'aimerais savoir si nous pourrions avoir une copie de ces questions. Cela nous faciliterait certainement les choses.

Australie (M. Gardner Murray)

200. Eh bien, la bonne nouvelle, c'est qu'il ne reste plus que deux questions à poser. Je suppose que la mauvaise nouvelle est qu'elles sont toutes les deux assez longues, donc je m'en excuse. Nous avons dû apporter différentes modifications à ces questions après le déjeuner et c'est pourquoi je n'ai pas pu les taper et vous les donner. Je m'en excuse.

201. L'avant-dernière question est adressée à M. Winton, et je pense que vous avez déjà répondu partiellement ce matin mais j'aimerais avoir une petite clarification. M. Winton, vous avez dit que la Commission pour les maladies des poissons était unanime à penser que l'éviscération constitue une mesure efficace pour réduire de façon importante le risque de transmission de maladies à déclaration obligatoire. Quel est votre point de vue concernant l'efficacité de l'éviscération par rapport à d'autres maladies importantes comme le syndrome ulcératif épizootique, ainsi que l'encéphalopathie et la rétinopathie virales. Cela s'applique-t-il au cas des poissons récoltés après un abattage d'urgence, c'est-à-dire une éviscération, ou l'éviscération du saumon canadien permet-elle d'obtenir le même degré de réduction de l'infectiosité pour tous les pathogènes identifiés dans le Rapport final?

Le Président

202. M. Winton.

M. Winton

203. C'est une question difficile. Je pense avant tout que je dirai qu'il n'est pas totalement juste de dire que la Commission pour les maladies des poissons a le sentiment que l'éviscération pourrait en soi diminuer les maladies à déclaration obligatoire et qu'on pense par conséquent qu'elle soit une mesure recommandée. Dans une très large mesure, et je pense que c'est important de clarifier cela, la Commission a été unanime dans son sentiment que les produits éviscérés en eux-mêmes représentent un risque suffisamment faible pour qu'il ne soit pas nécessaire que la Commission les prenne en considération. Nous étions plus préoccupés par les produits de l'aquaculture, en particulier le transport international de poissons vivants et d'oeufs. Comme plusieurs pays l'ont fait, on a supposé que si le produit était éviscéré, qu'il provienne d'une source sauvage - ou même d'une installation d'aquaculture dans laquelle un foyer de maladie apparaissait -, l'éviscération avait pour résultat que le produit ne relevait plus des recommandations de l'OIE. Donc, nous n'avons pas nécessairement une opinion, par elle-même, concernant l'éviscération, sinon qu'elle semble réduire le risque de façon suffisamment significative pour qu'il cesse de nous intéresser à ce stade. Si les preuves scientifiques montrent que les produits éviscérés présentent un risque, alors peut-être pourrions-nous revenir sur cette opinion. Nous avons pris, par exemple, en considération les poissons non éviscérés servant d'appât et nous nous sommes demandés s'il fallait ou non les inclure comme une source de discussion, mais actuellement, nous n'en discutons pas non plus.

204. En plus de dire qu'on pensait que l'éviscération des poissons réduisait les maladies à déclaration obligatoire, vous avez raison de faire observer que l'éviscération est probablement plus efficace pour certaines maladies que pour d'autres. Les agents plus stables, en particulier les agents qui peuvent être trouvés dans la chair de l'animal, et non pas dans les viscères, peuvent survivre plus longtemps dans ces produits et peut-être, par conséquent, présenter un risque plus élevé. Nous n'avons pas été capables de faire cette analyse parce que nous n'avons pas les courbes de survie de tous les agents pathogènes pouvant être rencontrés dans ces produits. Mais je pense que l'on peut dire sans crainte de se tromper que pour les maladies à déclaration obligatoire comme pour les autres maladies, nous supposons que l'éviscération ramène de façon significative le risque à un niveau tel que nous pouvons ne plus nous en préoccuper.

Le Président

205. Merci. M. Murray.

Australie (M. Gardner Murray)

206. Une question finale adressée à M. Winton. M. Winton, est-il anormal qu'une maladie présente dans l'hémisphère sud, la nécrose hématopoïétique épizootique, soit à déclaration obligatoire, alors qu'une maladie présente exclusivement dans l'hémisphère nord, par exemple l'anémie infectieuse du saumon, ne l'est pas - spécialement lorsque la seconde est beaucoup plus dévastatrice que la première. Quelle incidence cela a-t-il pour l'application du Code?

Le Président,

207. M. Winton.

M. Winton

208. Vous faites une remarque qui semble donner implicitement à entendre que l'Australie a été d'une certaine façon traitée inéquitablement pour ces deux maladies. On sait maintenant que l'anémie infectieuse du saumon est limitée à la Norvège et au Canada. La nécrose hématopoïétique épizootique, initialement, semblait limitée à l'Australie. Mais prenons aussi en considération les traitements possibles. Dans le cas présent, aucune des deux maladies ne peut être traitée puisqu'elles sont d'origine virale. Enfin, nous tenons compte de la solidité du diagnostic et des méthodes de certification. Dans le cas de la nécrose hématopoïétique épizootique, on dispose de techniques de détection solides et satisfaisantes ayant recours aux cultures cellulaires et à l'identification sérologique, qui permettent en fait de certifier qu'une population de poissons est indemne de ce virus, ce qui autorise le transport. Ce n'est pas le cas de l'anémie infectieuse du saumon pour laquelle jusqu'au mois dernier environ, on ne disposait d'aucune méthode diagnostique standard, excepté les signes cliniques. Il était littéralement impossible de certifier qu'une population en était indemne.

209. Maintenant, la Commission pour les maladies des poissons peut fort bien, en se fondant sur les données du Canada relatives à l'anémie infectieuse du saumon et sur des méthodes diagnostiques améliorées, comprenant désormais une lignée cellulaire qui permettra de répliquer le virus et une technique moléculaire – choisir d'inscrire aussi cette anémie sur sa liste. Le second point est que la nécrose hématopoïétique épizootique est désormais considérée comme faisant partie de l'ensemble plus important des iridovirus du poisson. Notre grand problème, à la Commission pour les maladies des poissons, l'année prochaine, est la façon de définir ce groupe. Je peux presque vous garantir que ce groupe s'étendra du simple iridovirus trouvé en Australie, principalement chez la perche européenne, à un ensemble de virus, et les nodavirus dans le milieu marin sont en passe de présenter la même difficulté. C'est un ensemble de souches de virus très voisins qui peuvent avoir des effets dévastateurs, pour lesquels la distribution géographique est limitée, mais la répartition d'espèces est

assez large. Nous allons certainement avoir des difficultés à essayer de décider comment définir cette nouvelle entité. J'ai demandé, par exemple, à M. Ron Hedrick (de la Commission pour les maladies des poissons) de nous aider à définir les iridovirus du poisson. C'est comme vous l'avez dit, un travail en cours, que nous affinons au fur et à mesure. Mais je dirais, et vous devez me croire sur ce point, que j'estime qu'il n'y a pas de biais particulier vis-à-vis de la situation de l'Australie pour le cas de l'anémie infectieuse du saumon par rapport à la nécrose hématopoïétique épizootique.

Le Président

210. Juste dans l'intérêt du Groupe spécial, j'aimerais savoir si vous pouviez expliquer ce que sont la nécrose hématopoïétique épizootique et l'anémie infectieuse du saumon.

M. Winton

211. Oui. Il s'agit de maladies dues à un iridovirus, rencontré initialement chez la perche européenne, et nous avons des experts ici qui pourront vous en dire un peu plus que moi. On pensait auparavant que ce type de maladie était limité à l'Australie mais il semble désormais qu'elle soit apparentée à une série de virus du poisson-chat présents en Europe et aux États-Unis, qui sont très difficiles à différencier les uns des autres et qui sont assez voisins d'un virus de la grenouille, un virus amphibien, et cette maladie particulière, donc appelée nécrose hématopoïétique épizootique, a été décrite pour la première fois en Australie. L'anémie infectieuse du saumon a été décrite pour la première fois en Norvège et on sait désormais qu'elle est due à un orthomyxovirus.

Le Président

212. Merci beaucoup, désolé de cette diversion. Une autre question?

Australie (M. Gardner Murray)

213. Non, j'ai, nous avons pour ainsi dire fini. J'aimerais, pour terminer, remercier beaucoup les experts des efforts qu'ils ont consacrés à cet exercice et d'avoir répondu à mes questions si franchement et si honnêtement. Merci beaucoup.

Le Président

214. Merci beaucoup. Puis-je maintenant considérer que nous arrivons à la fin des questions des parties? Le Canada a-t-il quelque chose à ajouter à ce stade? Vous avez la parole.

Canada (Mme Valery Hughes)

215. Merci M. le Président. J'aimerais savoir - je me rends compte que la journée est assez longue - mais j'aimerais savoir si vous pouvez me laisser cinq minutes, juste pour que je puisse faire le point avec les experts que j'ai amenés, parce qu'il y a bien sûr beaucoup d'informations qui ont été apportées depuis que nous sommes revenus.

Le Président

216. Bon, cinq minutes.

Canada (Mme Valery Hughes)

217. Merci.

[Pause]

Le Président

218. Merci d'avoir observé à peu près respecté le délai de cinq minutes. Vous avez la parole.

Canada (Mme Valery Hughes)

219. Merci M. le Président, et merci également de nous avoir accordé ce délai. Nous n'avons pas de question à poser pour le moment.

Le Président

220. Bien, dans ce cas, cela semble nous conduire à la fin de cette phase de la réunion. Peut-être pouvons-nous maintenant poser les questions du Groupe spécial* qui ont été présentées juste avant le déjeuner. J'aimerais demander aux experts s'ils sont prêts à y répondre. Je donnerai la parole aux experts un par un et leur demanderai de passer en revue toute la liste. Je pense, au vu de la discussion que nous avons eue cet après-midi, que certaines de ces questions tombent d'elles-mêmes et n'ont plus besoin d'être traitées. Je pense en particulier aux questions 1, 2 et 6 qui, me semble-t-il, ont été couvertes. Mais dans tous les cas, vous êtes libres d'ajouter quelque chose si vous le souhaitez mais je pense que nous avons déjà traité ces questions cet après-midi. J'aimerais changer l'ordre pour amener la question 17 en première position, si possible. A nouveau, j'aimerais ajouter quelque chose à la question 15. Nous avons eu une discussion concernant l'éviscération et nous voulons ajouter un élément assez spécifique à cette question qui est le suivant: quelle est l'efficacité de l'éviscération pour réduire le risque lié à *Renibacterium salmoninarum*, au virus de la nécrose hématopoïétique infectieuse, au virus de la leucémie du saumon et à *Henneguya salminicola*, il s'agit juste de ces quatre maladies - donc c'est un additif à la question 15. Si cela est clair, peut-être puis-je commencer par donner la parole par ordre alphabétique. Peut-être allons-nous commencer par M. Burmaster, si vous voulez bien traiter de ces questions.

[M. Rodgers prend la parole d'abord]

M. Rodgers

221. Pouvez-vous nous dire si vous voulez que nous passions à ces questions et que nous les abordions comme elles se présentent ou voulez-vous que chaque expert prenne toutes les questions une par une?

Le Président

222. Eh bien, je vais donner la parole à chaque expert, demander à chacun d'eux de parcourir les questions que vous pensez pouvoir traiter - non, peut-être allons-nous procéder autrement - prenons les questions une par une. Oui, je m'excuse, je ne fais rien pour simplifier le problème. Prenons les questions une par une et commençons par la question 1 qui est maintenant la question 17, mais qui est renumérotée 1, et sur la feuille 1, 2 et 6 ont disparu.

* Voir Appendice à l'annexe 2.

M. Burmaster

223. Je suis à la question 17 maintenant renumérotée. Je ne comprends pas complètement la question donc j'aimerais mieux que nous procédions par la fin de l'alphabet pendant un moment. Je suis désolé.

Mme Wooldridge

224. Je dois dire que je crois comprendre ce que la question signifie mais je n'en suis pas tout à fait sûre. Donc, j'aimerais savoir s'il est possible de donner quelques explications sur cette question.

Le Secréariat (M. Joost Pauwelyn)

225. La question fait référence à la troisième condition requise invoquée par le Canada, l'idée qu'il faut évaluer les mesures SPS que l'on veut prendre en considération. Donc si on pense que c'est une condition requise, suffit-il d'évaluer chaque option séparément? Où doit-on, lorsque l'on a fait cette évaluation, comparer les différentes options, comparer et examiner le risque relatif par rapport à chacune de ces options et à la fin, justifier l'option choisie en fin de compte et montrer que cette option réduit de façon appropriée votre risque?

Mme Wooldridge

226. Si on commence par le milieu de cette question, en premier lieu, si on fait effectivement une évaluation quantitative pour chacune des options considérées, les réponses donneront automatiquement une comparaison des différentes options. Par conséquent, si on a fait une évaluation quantitative, je pense que la question est redondante, ou du moins la partie centrale de la question est redondante. Je pense, en ce qui concerne le fait de donner une explication rationnelle sur le choix de telle ou telle mesure, que si les mesures sont jugées acceptables pour toutes les autres personnes impliquées dans la question prise en considération, on n'aura pas besoin de donner d'explication rationnelle parce qu'elles seront acceptées sans autre forme d'explication. Si elle ne sont pas acceptées, alors il faut donner une explication rationnelle si l'on veut persuader quelqu'un de les accepter. Donc, à nouveau, je ne vois pas en quoi il y a une question, la réponse est presque automatique. S'il y a - et je pense que j'ai en fait répondu à cette question ce matin lorsque j'ai répondu aux questions qui ont été posées en plus des questions initiales - mais s'il y a plusieurs options que l'on peut envisager, alors si on va dire que les risques liés à l'importation d'un produit particulier sont inacceptables, on doit avoir examiné la combinaison la plus rigoureuse possible de garanties et avoir conclu que les risques étaient encore inacceptables, pour démontrer de façon satisfaisante le bien-fondé du refus des importations. Est-ce clair? Ai-je répondu à la question? J'ai fait de mon mieux pour répondre à cette question, de toute façon.

Le Président

227. C'est très utile, merci. M. Burmaster voulez-vous dire quelque chose à ce sujet?

M. Burmaster

228. Non. Ayant entendu cette réponse, je n'ai rien à ajouter.

Le Président

229. Merci. Puis-je juste clarifier si – bon, oui. Bien, je pense que sauf si quelqu'un désire traiter cette question, peut-être pouvons-nous aller à la question 3. Maintenant, il s'agit d'une question

principalement adressée à M. Rodgers mais elle a également un rapport avec quelque chose qui est venu du Canada, donc peut-être pourrions-nous commencer par M. Rodgers.

M. Rodgers

230. Oui, merci M. le Président. Je ne voulais pas rendre les choses plus compliquées en ne citant pas les articles de la littérature publique. J'ai essayé, pour être complet, de répondre à la question qui disait "quel agent pathogène", qui ne disait pas en réalité "quel agent pathogène dans la liste australienne", elle disait juste "quel agent pathogène" donc j'ai essayé d'être complet. Je suis d'accord que la flexibactériose est probablement répandue partout, tout comme l'est *Kudoa* et qu'elle ne constitue probablement pas un sujet de préoccupation. Toutefois, il existe des références dans la littérature scientifique relatives à l'apparition de *Kudoa* chez le saumon canadien, je ne sais pas si les Canadiens en ont connaissance ou pas. Il y a par exemple une référence de Kabata et Whitaker en 1989 qui dit que toutes les espèces de saumons adultes retournant en Colombie-Britannique, de salmonidés du Pacifique, sauf le saumon kéto et le saumon rouge, étaient porteurs de *Kudoa*, isolé dans le muscle cardiaque et je crois qu'on a également signalé cela pendant l'atelier sur *Kudoa* qui s'est tenu à Nanaimo en 1994. Toutefois, comme je l'ai dit, *Kudoa* est répandu partout et je vous accorde qu'il n'est probablement pas un sujet de préoccupation maintenant, d'autant plus que l'Australie l'a retiré de sa liste. En ce qui concerne, l'autre maladie - due à *Parvicapsula*, il existe un rapport rédigé en 1992 par Kent selon lequel on a isolé *Parvicapsula* chez le saumon rouge sauvage au large des côtes de la Colombie-Britannique, près des côtes, je suppose, je ne sais pas, je suppose que c'était dans les eaux canadiennes. Il y a une publication très récente de Kent et coll. en 1997, selon laquelle les saumons rouges adultes, récemment revenus à Weaver Creek depuis l'océan Pacifique, présentaient ce qui a été identifié comme une nouvelle espèce de *Parvicapsula*, qui a pu y être isolée chez eux. Par conséquent, il existe des références bibliographiques, du moins selon mes connaissances en tant que scientifique, sur ces deux espèces - ces deux agents pathogènes plutôt. Mais je serais d'accord qu'ils ne constituent pas un sujet important de préoccupation pour nous aujourd'hui. Cela répond-il à la question? Je pensais qu'il y avait un autre aspect à cela. Oh, la maladie des reins à évolution chronique. Je pense qu'on n'a pas constaté cette maladie chez le saumon du Pacifique adulte, elle apparaît chez les jeunes et après y avoir été exposés lorsqu'ils sont jeunes, la plupart des saumons adultes deviennent résistants, de toute façon, à une exposition ultérieure. Mais je pense qu'on n'a jamais décrit de cas chez les saumons adultes. C'est vrai.

Le Président

231. Merci beaucoup. Je ne sais pas si le Canada désire intervenir sur ce point. Oui, le Canada.

Canada (Mme Valery Hughes)

232. M. le Président, je voudrais juste rappeler au Groupe spécial que le Canada a fait des commentaires sur ce sujet auparavant, dans les commentaires transmis le 18 décembre, et nous nous en tenons à la réponse fournie à la question 2, le 7 octobre. Je pense que M. Rodgers a confirmé ce point. Merci.

Le Président

233. Merci beaucoup. Peut-être pouvons-nous passer maintenant à la question 4, je ne sais pas si M. Rodgers veut bien poursuivre sur cette question.

M. Rodgers

234. Merci M. le Président. Il y a une distinction ici entre le poisson mort et le poisson éviscéré. Je pense que c'est un peu la même chose. En effet, un poisson mort qui n'a pas été éviscéré, ou bien,

en fait, un poisson mort qui a été éviscéré, présentent également des processus autolytiques qui peuvent inactiver certains agents pathogènes simplement parce que le processus de décomposition fait intervenir des enzymes autolytiques. Tout poisson porteur d'agents pathogènes lorsqu'il est éviscéré peut encore présenter une certaine concentration d'agents pathogènes, selon le type d'agent pathogène, comme on nous l'a déjà dit aujourd'hui, parce que le procédé d'éviscération n'est pas totalement efficace pour éliminer tous les pathogènes, en particulier les pathogènes qui sont présents dans le rein, par exemple. L'appareil à éviscération (si on utilise un appareil) a tendance à laisser les reins derrière l'arête centrale du poisson et en outre, les agents viraux, par exemple, peuvent rester dans le sang - mais on ne sait pas combien de temps, et il existe très peu d'études qui ont été consacrées à la survie des agents pathogènes dans le poisson éviscéré, donc je ne pourrais pas dire quelles pourraient être leurs concentrations. Mais comme nous l'a dit Jim Winton, l'éviscération est une méthode efficace pour réduire la concentration, mais on ne sait pas jusqu'où, et on ne sait pas si la concentration ainsi obtenue est acceptable, c'est une toute autre question.

Le Président

235. Bon, merci. M. Winton.

M. Winton

236. Cela concerne la définition des termes "porteurs" et "réservoirs". Dans un sens général, les porteurs et les réservoirs sont des espèces vivantes, soit les mêmes, soit, dans certains cas, une espèce différente, qui servent à maintenir ces infections. Un bon exemple peut être le hareng du Pacifique, dont on sait qu'il est un réservoir important de virus de la septicémie hémorragique virale en Amérique du Nord. Le virus de cette septicémie a été introduit chez certains salmonidés nord-américains mais principalement à partir d'un ensemble de porteurs enzootiques. Un animal mort entre plutôt plus dans la définition des objets susceptibles d'héberger un micro-organisme, c'est-à-dire un objet inanimé qui sert de source potentielle de contamination, comme par exemple des bottes contaminées ou tout autre objet. Le micro-organisme ne peut pas se répliquer dans ce genre d'état et il faut que l'objet inanimé ait été contaminé à un moment donné, puis vous avez alors une courbe de décomposition qui dépend de l'organisme, du temps qui s'écoule et des conditions. Donc, un objet inanimé en général, ou un poisson mort, sont, d'une façon générale, moins préoccupants, dans la mesure où ils ne permettent pas à l'agent pathogène de se répliquer et d'être actif, et ne le maintiennent pas à une concentration qui risque d'être élevée à tout moment.

Le Président

237. Merci beaucoup. Sauf s'il y a quelque chose d'autre à ajouter sur la question 4, pouvons-nous passer à la question 5? M. Rodgers.

M. Rodgers

238. Fondamentalement, oui. Les saumons remontent assez haut dans la chaîne alimentaire. Ils peuvent manger des bribes de chair de saumon. La réponse est oui.

Le Président

239. Merci. Sauf si quelqu'un désire dire quelque chose d'autre là-dessus, nous passerons la question 6 que nous avons déjà traitée et nous irons directement à la question 7. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

240. Je déduis de cette question que vous n'êtes pas très sûr de ce que j'ai essayé de dire dans ma réponse 2.4.3, c'est cela?

Le Président

241. Oui, c'est une demande d'éclaircissement sur ce sujet.

Mme Wooldridge

242. A un niveau théorique, l'évaluation des risques que vous désirez faire dépend du risque que vous désirez évaluer et par conséquent à un niveau théorique, j'ai posé dans ma réponse 2.4.3 deux questions potentielles, il y en a plusieurs, mais j'en ai choisi deux. La première est la suivante: "quel est le risque d'introduction d'une maladie exotique avec un produit X" et ici, vous pouvez imaginer une situation où quelqu'un désire introduire un produit X et vous devez évaluer *tous* les risques de *toutes* les maladies potentielles liés au produit X. Vous devez donc faire un exercice d'identification des dangers, destiné à examiner toutes les maladies susceptibles d'être présentes dans le produit X, et d'une certaine façon, d'évaluer le risque lié à l'introduction de chacune d'entre elles avec ce produit. Toutefois, si votre question initiale concerne simplement une maladie particulière, c'est-à-dire que pour une raison ou une autre quelqu'un aura amené, peut-être, la question *de cette* maladie particulière, alors vous n'aurez besoin d'étudier que cette maladie parce c'est ce danger qui a identifié comme la source de l'obligation où vous êtes de procéder à une évaluation des risques. Donc c'est la justification théorique de votre démarche, consistant à faire une évaluation maladie par maladie, ou produit par produit. Cela dépend beaucoup de la question à laquelle vous essayez de répondre. Mais votre question 7 demande ensuite "existe-t-il deux modèles", c'est la dernière phrase. Dans une situation réelle, si vous êtes vraiment intéressés par toutes les voies par lesquelles une maladie exotique Y peut être introduite, vous devrez prendre en considération tous les produits susceptibles de porter cette maladie exotique Y. Donc, vous aurez alors votre maladie, et votre identification des dangers dira "le danger de cette maladie existe dans *ce* produit, de cette maladie dans *ce* produit, de cette maladie dans *ce* produit". Donc, en pratique, il faudra alors élargir le champ d'investigation pour étudier d'autres produits. Mais dans l'analyse finale, cela dépend beaucoup de la façon dont vous faites votre approche, cela dépend beaucoup de la question à laquelle vous essayez de répondre. Cela est-il plus clair?

Le Président

243. Oui, je pense que vous avez répondu, merci beaucoup. Donc, s'il n'y a rien d'autre à ajouter sur cette question, peut-être pouvons-nous passer à la question 8. M. Rodgers.

M. Rodgers

244. Merci M. le Président. Fondamentalement, je ne peux pas répondre à la question 8 sans faire une analyse des risques quantitative. Suivant la discussion de ce matin concernant la terminologie, pourriez-vous préciser ce que vous entendez par l'expression "très faible".

Le Président

245. Négligeable.

M. Rodgers

246. Je pense que la question est liée à la sensibilité de votre méthode de détection. Si vous gardez cela à l'esprit, alors vous ne pouvez pas dire que la maladie est totalement absente si vous ne l'avez pas trouvée, sauf si vous disposez d'une base de données suffisamment importante correspondant à des analyses effectuées régulièrement, et même alors, si vous n'avez jamais trouvé un seul poisson parmi, peut-être des milliers testés, même alors, vous ne pouvez pas dire que la maladie est absente. Cela vous donnera une probabilité - merci j'allais juste le dire -, une [distribution bêta] qui vous indiquera le niveau de probabilité de son absence éventuelle. Peut-être Marion pourrait-elle développer davantage?

Le Président

247. Merci. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

248. Je pense que oui. Si vous ne recherchez pas quelque chose, vous ne le trouverez probablement pas. Vous avez plusieurs problèmes différents ici. Si une maladie n'a pas été trouvée dans une catégorie de poisson, cela peut simplement signifier que nous n'avons pas un test capable de la trouver. Ou cela peut signifier que nous n'avons pas encore testé de poissons et donc effectivement, nous parlons du nombre de poissons qu'on a testés, nous parlons de la sensibilité du test, et si vous n'avez trouvé aucun poisson parmi un nombre donné de poissons que vous avez testés, alors vous avez toujours une probabilité, parce que vous constaterez peut-être que la maladie est en fait présente dans le prochain poisson testé. Vous ne pouvez pas - pour dire qu'il y a une très faible probabilité, et bien à nouveau, vous parlez du nombre de poissons testés. Si vous avez testé tous les poissons qui étaient au nombre de deux et que vous n'avez pas trouvé de maladie, vous ne direz pas nécessairement qu'il s'agit d'une probabilité très faible. Si, sur 10 millions de poissons, vous les avez tous testés et que vous n'avez pas trouvé la maladie, vous avez probablement à faire à une probabilité très faible, étant donné que vous avez eu un test qui vous a permis de la détecter.

Le Président

249. Merci. M. Burmaster.

M. Burmaster

250. Je suis d'accord avec les deux déclarations précédentes et je pense qu'on peut résumer les choses en science ainsi: en science, on ne peut jamais prouver un événement négatif. Vous ne pouvez jamais prouver que quelque chose n'existe pas, la science ne le permet pas.

Le Président

251. Je ne sais pas jusqu'à quel point ces réponses n'ont pas déjà traité la question 9 mais peut-être pouvons-nous regarder cela et voir si c'est le cas. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

252. Je pense qu'elles ont partiellement traité la question 9 mais le format de la question 9 est assez différent, c'est la première phrase: "cette maladie doit-elle néanmoins être prise en considération dans une évaluation des risques effectuée chez le poisson provenant de cette région"? Je pense que la réponse est oui, cette maladie doit être prise en considération dans la mesure où lorsque l'on fait une identification des dangers, ce qui doit être la première étape, c'est de commencer par penser à toutes

les maladies susceptibles d'être présentes chez cette espèce particulière de poissons et ensuite réduire le champ d'investigation - ou alors établir des priorités - et passer aux maladies qui ont été vraiment trouvées chez cette espèce et dans cette région. Ainsi, on les prendra en considération. Ce qu'on pourra alors dire, c'est: "Bon, si elles n'ont pas été trouvées, étant donné ce qui a déjà été dit lors de la question précédente, et si quelque chose d'autre a été trouvé, alors il faut peut-être obtenir plus de détails pour l'évaluation des risques initiale ou/et envisager une évaluation quantitative, où les maladies qui ont déjà été constatées seront peut-être prioritaires.

253. Si vous pensez disposer de tests de sensibilité comparable, ce qui n'est peut-être pas le cas, et si vous supposez que vous avez testé un nombre égal de poissons pour les deux maladies, ce qui n'est peut-être pas le cas non plus, si vous avez trouvé une maladie mais pas l'autre, il est fort probable que les risques seront plus élevés, globalement, pour la maladie que vous avez trouvée. Donc, si vous désirez poursuivre l'argumentation quantitative et faire une évaluation quantitative basée sur la prévalence de la maladie que vous avez effectivement constatée et si vous trouvez que cela vous donne un risque qui est, lorsque vous l'avez quantifié, assez faible pour être acceptable, vous pouvez considérer qu'il vous est possible de dire en toute sécurité (si vous êtes d'accord avec l'utilisation du terme "sécurité"), que quelque chose qui a une prévalence plus faible aura une probabilité encore plus faible d'être importée, et que donc le risque est également acceptable. Si vous arrivez à la conclusion que la maladie qui a été trouvée, qui a donc une prévalence probablement plus élevée, présente un risque trop élevé pour être acceptable, et qu'il n'y a aucune garantie ou mesure de réduction de la maladie que vous puissiez mettre en place, et qu'il vous reste par conséquent quelque chose qui, en raison de cette maladie, présente, selon vous, un risque trop élevé pour être acceptable, il importe peu que d'autres maladies soient présentes ou pas, parce que de toute façon vous ne l'aurez pas, parce que c'est trop risqué pour *cette* raison. Donc, vous prenez en considération tous ces éléments, mais la différence observée en pratique, en dernière analyse, dépend des circonstances exactes mais vous pouvez également objecter qu'en fait, vous n'avez peut-être pas besoin de vous inquiéter autant, étant donné la stipulation, puisque vous avez fait les tests et que vous disposez d'un test sensible.

Le Président

254. Merci. Autre chose là-dessus, M. Burmaster? Non. Sauf si quelqu'un désire ajouter quelque chose sur la question 9, passons à la question 10. Je pense que cela a été mentionné comme un exemple par l'un des experts ce matin. Je ne sais pas si vous avez autre chose à ajouter sur le sujet de l'"Évaluation Vose".

Mme Wooldridge

255. En termes généraux, il s'agit d'une méthode que j'aimerais voir utiliser pour tous les problèmes de cette sorte. Je ne parlerai pas des détails de cette évaluation parce que je l'ai parcourue rapidement et que je n'ai pas mémorisé tous les détails - mais en termes généraux, c'est la façon dont j'aimerais appréhender tout différend de cette nature pour progresser. Ou du moins adopter une approche semblable à celle de David Vose. Je pense qu'elle est très pertinente.

Le Président

256. Merci. M. Burmaster.

M. Burmaster

257. Oui, je suis d'accord avec ce qu'a dit Mme Wooldridge. Tout à fait.

Le Président

258. Merci. Sauf s'il y a quelque chose à ajouter, passons à la question 11 qui est adressée à M. Burmaster.

M. Burmaster

259. Eh bien, je reste d'accord avec ma réponse antérieure, qui est oui. Mais je ne suis pas sûr, peut-être y a-t-il des détails sémantiques ici qui me manquent, mais laissez-moi vous expliquer à quoi je réponds oui. Supposons qu'il y ait une bactérie responsable d'une maladie terrible dans un stock de poissons et supposons que l'origine de cette bactérie soit localisée juste en deux endroits du monde. Donc, elle peut provenir d'un pays A ou d'un pays B. D'une façon ou d'une autre, cette bactérie a atteint le pays C et a endommagé le stock de poissons et provoqué une ichtyopathologie dans le pays C. Je pense que, du point de vue des poissons, la bactérie est présente dans le pays C et elle rend malade les poissons du pays C et, du point de vue des poissons, ils ne se demandent pas si la bactérie provient du pays A ou du pays B, ce sont des poissons malades et ils n'aiment pas du tout cette expérience. Je n'essaie pas de plaisanter sur le sujet mais seuls les êtres humains s'intéressent à l'origine des bactéries. Les êtres humains veulent savoir si elles proviennent du pays A ou du pays B parce qu'ils veulent pouvoir remonter la filière et percevoir des indemnités ou d'autres compensations grâce à un traité commercial ou autre. Mais en fait, l'expression à laquelle je fais vraiment référence ici est "indépendamment de l'hôte importé", j'ai estimé que c'était ma position. Merci.

Le Président

260. Merci. La question 12 est adressée à tous les experts. M. Winton.

M. Winton

261. La question 12 est une question très difficile parce qu'il peut être possible, si l'on dispose d'informations suffisantes concernant une maladie spécifique, de classer ces risques relatifs. De façon générale, le poisson qui a fait l'objet d'une inspection par une procédure adéquate, et qui se trouve dans une eau indemne de pathogènes, ou du moins dans un système ayant une alimentation en eau contrôlée, représente un niveau assez élevé de sécurité. Selon la Commission pour les maladies des poissons de l'OIE, la plupart des échanges commerciaux doivent avoir lieu dans ce cadre-là. Dans le cas mentionné des poissons canadiens, nous parlons du saumon du Pacifique pêché en mer qui a sa propre série de maladies, par rapport au saumon du Pacifique pêché en eau douce, qui présente un ensemble assez différent de maladies, par rapport aux poissons élevés dans des installations d'aquaculture sur la côte du Pacifique, qui peuvent faire l'objet d'une inspection mais qui se trouvent dans des eaux non contrôlées, ou encore au saumon de l'Atlantique, espèce hôte différente. Donc, il peut y avoir des ensembles différents - en fait, il est très probable qu'il y a des ensembles différents - de pathogènes dans tous ces groupes de poissons différents. Donc, il est difficile de les classer pour dire qu'ils font courir moins de risques de maladies. S'il s'agit de poissons adultes sauvages transportés vivants, je pense que vous pourriez trouver un ensemble de pathogènes. S'il s'agit de poissons morts ou éviscérés, vous verriez un ensemble assez différent de pathogènes survivants. Donc, je pense que c'est une question très difficile à traiter mais de façon générale, le saumon du Pacifique pêché pendant sa phase marine est probablement indemne de plusieurs des maladies susceptibles d'être présentes en eau douce ou encore plus dans les installations d'aquaculture si le poisson est élevé en captivité. Donc, de façon générale, le poisson d'eau douce et le poisson d'élevage, s'ils se trouvent dans des eaux non contrôlées, sont en fait susceptibles d'être des produits plus dangereux qu'un poisson sauvage de haute mer à ce stade de sa vie. Mais cela dépend réellement en grande partie de la maladie dont on parle.

Le Président

262. Merci beaucoup. M. Rodgers.

M. Rodgers

263. Je suis entièrement d'accord. J'aimerais juste ajouter - si vous avez mis en place un programme de surveillance et que vous utilisez des tests diagnostiques que vous estimez fiables, si vous devez alors effectuer le classement des risques auxquels on peut s'attendre, si vous voulez, pour ces groupes de poissons, par ordre croissant, on trouverait le poisson sauvage pêché en mer en bas, le poisson sauvage migrant en eau douce au milieu, et le poisson d'élevage au sommet (celui-ci étant, comme Jim l'a souligné, le poisson présentant le plus de risques). Mais il se peut également qu'une population de poissons sauvages non surveillée puisse avoir des pathogènes normaux sur lesquels nous n'avons encore rien trouvé, que nous n'avons même pas encore découvert et qui, mis dans une autre situation comme la pisciculture, peuvent provoquer des dommages importants.

Le Président

264. Merci. Je pense que Jeff, vous voulez peut-être poursuivre là-dessus. Oui, peut-être le conseiller juridique aimerait-il poursuivre un petit peu sur ce sujet.

Le Secrétaire (M. Jeff Gertler)

265. Merci, M. le Président. Ce n'est pas directement abordé dans cette question mais il s'agit d'une chose qui, je pense, préoccupe le Groupe spécial ici. Pouvez-vous faire le même type de comparaison sur le risque relatif de maladies présenté par le saumon canadien, c'est-à-dire un saumon du Pacifique sauvage pêché en mer, par rapport aux risques que font courir le poisson d'ornement vivant ou le poisson servant d'appât.

Le Président

266. M. Winton.

M. Winton

267. À nouveau, les ensembles de pathogènes de ces différentes espèces seront différents. Les poissons d'ornement auront leurs propres ensembles de pathogènes. Mais de façon générale, les poissons vivants qui sont introduits sont ceux qui présentent probablement, à mon avis, le risque le plus élevé de toutes les catégories. Nous avons attesté des exemples de poissons d'ornement à la fois porteurs de maladies à déclaration obligatoire à l'OIE et d'autres ichtyopathologies lors des échanges commerciaux internationaux. Le deuxième niveau pourrait bien être celui des poissons utilisés comme appât. À nouveau, la remarque de M. Rodgers est la bienvenue, il est possible que nous n'ayons pas procédé à tous les essais nécessaires pour le savoir, mais dans un exemple provenant de la côte nord-américaine, par exemple, il y a plusieurs années, tout le monde pensait que le hareng transporté partout, tout le long de la côte, et utilisé comme appât, était un produit présentant toute sécurité. Nous savons maintenant que le hareng du Pacifique, et en fait le hareng de l'Atlantique dans la mer Baltique et la mer du Nord, constituent probablement le réservoir majeur du virus de la septicémie hémorragique virale et constituent probablement un risque beaucoup plus élevé qu'une population certifiée de salmonidés morts ou éviscérés. Donc, je les placerai en deuxième position dans le classement des risques. La catégorie présentant le plus de sécurité parmi ces trois groupes serait les salmonidés non certifiés, non contrôlés, de haute mer, dont j'ai déjà parlé ici.

268. Maintenant, il peut y avoir en fait des niveaux encore plus élevés de sécurité dans un milieu d'aquaculture bien inspecté où vous avez, disons, une alimentation en eau bien contrôlée, un stock provenant d'une population certifiée sans maladie, et qu'il s'agit d'une seule espèce qui a été étudiée pendant des années par de très bonnes méthodes. De mon point de vue, c'est certainement la plus sûre de toutes les possibilités, mais parmi les trois que vous avez mentionnées, je classerai les poissons d'ornement comme les plus dangereux, les poissons servant d'appât en second et les salmonidés de haute mer en troisième.

Le Président

269. Merci beaucoup. Il pourrait être prudent, Jeff, d'enregistrer cette question parce que je ...

M. Gertler

270. M. le Président, c'est juste ce voyant qui ne fonctionne pas.

Le Président

271. Bon. Cela nous mène à la question 13, qui est à nouveau adressée à tous les experts. Mme Wooldridge, voulez-vous commencer ?

Mme Wooldridge

272. Je pense que c'est probablement la question la plus difficile actuellement. Je pense, en retournant dans tous les sens les différents éléments pris en considération dans cette seule phrase, qu'on a tendance à perdre de vue l'objet réel de notre discussion ici. Je pense qu'on a besoin de dissocier cette phrase en ses différents éléments constitutifs parce que nous parlons de poissons-appâts non éviscérés, de poissons vivants, de poissons éviscérés de différentes espèces et que nous avons plusieurs choses différentes implicites dans cette phrase, qui doivent être prises en considération. La plupart de ces notions ont été abordées à un moment ou à un autre, mais je pense que nous avons besoin ici d'être clair sur ce que nous essayons de comparer. La question qui se pose est de savoir si on a besoin de faire une évaluation scientifique complètement détaillée pour chacune de ces situations, je pense.

273. Ma réponse est qu'il faut prendre en considération toutes les différences dans l'évaluation des risques. Il faut pouvoir le faire dans une évaluation quantitative, selon les modèles utilisés. Par exemple, on peut comparer directement l'éviscération et la non-éviscération en étudiant des paramètres comme la localisation des micro-organismes dans l'animal ou le poisson. Ainsi, on pourra dire que la probabilité que l'organisme soit présent dans le poisson non éviscéré sera de "tant", alors qu'elle est de "tant" dans le poisson éviscéré. Alors, selon le type de poissons dont il s'agit dans son modèle d'évaluation des risques, on peut introduire la probabilité concernant la présence éventuelle de l'organisme. Lorsqu'il s'agit de comparer un poisson destiné à la consommation humaine après une transformation donnée ou un poisson vivant introduit dans une voie navigable comme appât ou autre, il faut penser à ajuster son modèle et comparer les expositions différentes, et les voies de transmissions qui peuvent être différentes. Donc, il faudra alors prendre en considération et introduire dans le modèle la voie appropriée correspondant à la situation étudiée. Lorsqu'il s'agit d'espèces différentes, il faut envisager qu'il peut y avoir des différences de localisations des micro-organismes ou de quantité d'organismes viables susceptibles d'être présents, selon les espèces et selon les tissus dans les différentes espèces.

274. Donc ma réponse est: "en quelque sorte". On peut examiner tous ces facteurs en une seule évaluation des risques, mais elle peut aussi finir par être composée ou apparemment composée de plusieurs modèles différents, en fonction de l'aspect particulier que l'on souhaite examiner. Donc, il

se peut qu'à la fin, on ait effectivement fait un nombre important d'évaluations des risques différentes pour pouvoir comparer les différences. Par conséquent, je ne donne pas une réponse positive claire et je ne donne pas une réponse négative claire non plus. Parce que cela dépend réellement, j'estime, dans une certaine mesure, de ce que l'on entend par "une seule évaluation des risques" et de la complexité nécessaire de la démarche, eu égard aux données recueillies, pour pouvoir vraiment comparer les différences.

Le Président

275. Merci. Quelqu'un d'autre aimerait-il avoir une réponse à cela? Claudia, voulez-vous? Je vous en prie.

Groupe spécial (Mme Claudia Orozco)

276. Si je puis me permettre M. le Président. Bien, merci à vous pour cette réponse et n'étant pas experte en évaluation des risques, je suis un petit peu troublée. En effet, d'une certaine façon, il y a deux minutes - ou en essayant de clarifier une réponse à la question 12 - il y a eu une sorte de généralisation sur ce que les experts semblent comprendre par différents niveaux de risque pour des situations différentes. Maintenant, nous voulons essayer de voir si nous avons besoin d'une évaluation des risques complète, et alors nous avons toute cette explication. Si nous revenons à la question 7, je n'ai pas bien compris jusqu'où doit aller une évaluation des risques s'il y a une situation comme celle que nous sommes en train d'examiner, où vous avez identifié plusieurs maladies préoccupantes et qu'il semble y avoir ... plusieurs produits selon le type de poissons et d'espèces de poissons, qui sont connus pour être des porteurs de ces maladies. Donc, lorsque l'on essaye d'avoir une évaluation des risques complète, a-t-on besoin d'intégrer une évaluation des risques concernant les autres produits parce que l'on a identifié plusieurs maladies préoccupantes? D'après ce que vous venez de nous dire maintenant, il semble que cela soit nécessaire, mais pouvez-vous - cela n'est pas clair - pouvez-vous généraliser et dire que le poisson servant d'appât, par exemple, présente un risque plus élevé ou non. Il semble, d'après ce que vous avez dit, qu'il peut être nécessaire de faire une évaluation des risques, soit une évaluation complète des risques ou une partie de l'analyse que vous faites. Mais alors, pour avoir un tableau complet, doit-on élargir le cadre de son évaluation des risques initiale, lorsqu'on a identifié plusieurs maladies préoccupantes, et que l'on sait qu'il y a d'autres porteurs potentiels que le produit que l'on a en tête?

Mme Wooldridge

277. Je pense que c'est en partie la raison pour laquelle j'ai dit que c'est probablement la question la plus difficile. Je pense que tout ce que je peux vraiment dire et j'aimerais avoir l'opinion de Dave Burmaster sur ce sujet dans un moment, c'est que ce que vous faites dépend du risque particulier que vous essayez d'évaluer. Cela nous renvoie à la question 7 et prend en compte une variété de produits. Si vous devez examiner les risques ou si vous essayez d'étudier une maladie particulière X et qu'elle est potentiellement présente dans certains produits, il faudra faire une évaluation pour chacun de ces produits.

278. Dans cette question, ce que vous essayez de faire, peut-être, - si vous essayez de vraiment évaluer la probabilité de, disons, importer une maladie donnée dans un produit donné et que vous faites une évaluation quantitative, vous n'avez vraiment pas besoin de vous préoccuper des probabilités dans un produit différent si vous ne pensez qu'à ce seul produit particulier. Toutefois, si vous essayez de dire lequel présente le plus de risques, alors vous devez en savoir plus concernant un autre produit et probablement faire une évaluation complète. Le plus probable, c'est que si vous disposiez de toutes les données pour votre évaluation originale, vous n'auriez vraiment pas à vous préoccuper de ces autres produits dans ce contexte. Mais la question qui se pose, ou le problème, c'est lorsque vous ne disposez pas de toutes les données que vous auriez aimé avoir, dans l'idéal, lors de

votre évaluation des risques initiale, et que vous devez fonder certaines parties de votre modèle et les données que vous y introduisez sur des connaissances provenant d'une source différente, et que vous dites alors quelque chose comme, ou qu'on pourrait dire quelque chose comme: "bien, nous avons importé cela et" - ou, "vous avez importé cela, qui paraît présenter plus de risques, donc tout doit bien aller". Alors, si vous désirez les comparer dans le cadre d'une véritable évaluation des risques, il faudra effectivement recueillir les morceaux présentant une différence et montrer que celui qui vous semblait présenter le plus de risques, présentait *réellement* le plus de risques dans la partie particulière que vous évoquiez. Par exemple, si vous essayez de comparer le poisson éviscéré et le poisson non éviscéré, il vous faudra des données montrant les localisations de l'organisme dans le poisson. Si vous essayez de comparer *l'utilisation* du produit, vous devrez avoir des données permettant de comparer les voies d'exposition, par exemple. Je ne sais pas si je clarifie les choses ou si je les rends plus confuses. J'aimerais que Dave intervienne et voir s'il peut expliquer le problème d'une façon différente, avec un point de vue différent.

M. Burmaster

279. Merci M. le Président. Telle que cette question est rédigée (question 13), la première phrase contient une affirmation - une généralisation très audacieuse. C'est une généralisation hardie et je suis sceptique au sujet de cette généralisation telle qu'elle est écrite. Je n'en sais pas assez pour prouver que c'est absolument vrai, je ne pourrai pas vous dire si c'est absolument vrai, je ne pourrai pas non plus vous dire si c'est absolument faux. Je ne peux pas citer ici de contre-exemples. Une des choses que les scientifiques aiment faire est de trouver un contre-exemple de quelque chose et dire "bien, ici il y a un contre-exemple spécifique" et ce contre-exemple fait que la généralisation est fautive. Donc, j'estime que je ne peux ni corroborer, ni critiquer, ni condamner, ni être en désaccord avec les généralisations écrites. Néanmoins, ces généralisations comportent peut-être un fond de vérité. J'ai entendu l'un des experts précédents dire qu'il y avait néanmoins peut-être un fond de vérité dans le fait de dire que le poisson éviscéré - je pense, parmi la liste des trois présentée précédemment - que le poisson éviscéré présentait le moins de risques. Est-ce que j'ai raison?

Le Président

280. Eh bien, je pense que c'est en partie là l'origine de la confusion du Groupe spécial parce que nous avons compris, d'après la discussion précédente, que les poissons introduits directement dans les cours d'eau, qui sont les deux premiers mentionnés ici, le poisson servant d'appât et le poisson vivant, sont susceptibles de présenter un risque plus élevé qu'un produit importé seulement pour la consommation humaine et qui n'est pas destiné à aller dans un cours d'eau. Donc, cette déclaration est-elle compatible avec les réponses que nous avons entendues jusqu'à présent?

M. Winton

281. Oui, pour deux raisons. La première, c'est que le poisson qui va directement dans un cours d'eau court-circuite certaines des méthodes d'exposition que l'on peut imaginer, dont certaines ne sont pas si susceptibles d'accompagner le produit destiné à la consommation humaine et, deuxièmement, parce que certains de ces poissons sont connus pour être des porteurs de maladies et s'ils sont en particulier non certifiés ou non examinés, ils peuvent être porteurs de concentrations aussi élevées, voire plus élevées, que les produits éviscérés.

Le Président

282. Et vous pouvez affirmer cela sans évaluation scientifique des risques?

M. Winton

283. Vous pouvez l'affirmer pour certaines espèces de poissons, dans certaines régions du monde. Je ferai cette déclaration avec un certain degré de certitude pour le hareng du Pacifique en Amérique du Nord. Comme poissons servant d'appât, ces poissons présentent une incidence et une prévalence des infections quantifiables et significativement supérieures à celles du saumon du Pacifique. Merci

Le Président

284. L'Australie, vous voulez poursuivre?

Australie (M. Gardner Murray)

285. Gardner Murray. Oui, je voudrais juste faire une observation plutôt qu'autre chose. Lorsqu'il s'agit de faire une généralisation audacieuse, tout le monde est d'accord avec cette classification en trois niveaux de risque. Ce que l'Australie dit, c'est que vous devez faire plus que cela. Vous devez faire plus que des généralisations audacieuses si vous examinez un produit qui peut être destiné à une utilisation différente. Par conséquent, l'Australie affirme que lorsqu'il s'agit de poissons d'ornement ou de poissons servant d'appât, il importe de faire une évaluation des risques parce que la source, qui sont les facteurs liés aux pays, le nombre de maladies, l'utilisation prévue, les voies de transmission, les conséquences socio-économiques, peut vous donner une équation différente. Donc, en bref, nous sommes d'accord avec les généralisations, mais ce à quoi nous sommes confrontés en réalité, ce sont les spécificités.

Le Président

286. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

287. Je pense que c'est précisément la remarque que j'ai essayé de faire lorsque j'ai dit que l'on doit vraiment être capable d'avoir les données pour chaque partie où il peut y avoir une différence, de façon à comparer ou introduire ces différences dans le modèle. Donc, par exemple, si vous comparez les poissons éviscérés aux poissons non éviscérés, il faudra que vous ayez les deux parties de l'information pour faire la comparaison dans le modèle que vous utilisez. Si vous parlez d'une *utilisation* différente du poisson, par exemple, le poisson servant d'appât par rapport au poisson destiné à la consommation humaine, vous aurez besoin d'introduire spécifiquement les données correspondant aux différentes voies d'exposition dans le modèle. Ce qui veut dire, je pense, que nous sommes en train de dire à peu près la même chose. La question demande s'il faut recourir à une évaluation des risques scientifique, complète et détaillée. La réponse simple est oui - mais de nombreuses parties de cette évaluation des risques, de nombreuses parties du modèle, peuvent déjà être présentes dans votre modèle précédent élaboré pour l'un de vos autres scénarios et certaines parties de ce modèle peuvent nécessiter des modifications spécifiques pour prendre en considération chacune des différences qui sont présentes dans les différents scénarios qu'on a essayé de comparer.

Le Président

288. Merci. Je ne vais pas faire trop de commentaires mais si vous devez faire une évaluation des risques dans les trois domaines qui ont été mentionnés, ne serait-ce pas une approche logique de commencer par ce que vous percevez comme étant du domaine du risque le plus élevé plutôt que ce que vous percevez comme étant du domaine du risque le moins élevé. Ce que je veux dire, si vous devez consacrer des fonds à une évaluation des risques.

Groupe spécial (M. Kari Bergholm)

289. Les questions que je me pose sont qu'en fait je pense que nous sommes en train de parler ici non pas de l'évaluation des risques mais de l'identification des dangers. Vous avez dit que le premier stade doit toujours être une identification des dangers. Nous savons que l'objectif de la mesure australienne est de protéger leur stock intérieur de saumons, que c'est le but, l'objectif de leur mesure. Alors, je pense que la première étape de l'évaluation des risques doit être une identification des dangers. Quelle est votre opinion, en tant qu'experts, qu'est-ce qui représente le danger le plus probable dans ce cas: le saumon éviscéré, le poisson servant d'appât ou le poisson d'ornement? Si vous faites l'identification des dangers, où allez-vous alors concentrer votre évaluation des risques? Merci.

Le Président

290. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

291. Oui, l'identification des dangers est la première étape. A partir de là, on peut établir une priorité dans ce qui semble la voie la plus logique. Je ne suis pas, comme vous le savez, une spécialiste de l'ichtyologie. Si j'avais eu les différents scénarios suggérés dans cette question particulière, j'aurais demandé à un expert en ichtyologie quel était l'ordre des priorités pour s'attaquer à l'évaluation des risques, c'est-à-dire investir, mais c'est la meilleure façon de procéder. Je ne peux pas me permettre, n'étant pas spécialiste d'ichtyologie, de décider comment procéder. Donc oui - mais, pour commencer dès le tout début, il serait raisonnable d'évaluer en premier ce que vous avez mis en priorité initialement comme comportant le risque le plus élevé, mais jusqu'à ce que vous ayez fait l'évaluation des risques, vous ne pouvez absolument pas être sûr que vous avez eu raison. Donc, c'est un cercle infernal, c'est un problème, vous pouvez avoir tort quoi que vous fassiez et vous pouvez aussi ne jamais le savoir.

Le Président

292. Merci. M. Winton, avez-vous quelque chose à ajouter à cela? Non. Qu'en est-il concernant M. Rodgers, en tant qu'expert en ichtyologie - concernant l'identification des dangers?

M. Rodgers

293. Merci. J'ai la nette impression dans ce cas que nous discutons du saumon du Pacifique sauvage et non du poisson d'ornement, et que c'est la raison de notre présence ici. Donc la première étape, si telle était la prémisse, serait de faire votre identification des risques, votre exercice d'évaluation des risques, sur ce groupe de poissons. Toutefois, si d'autres sources d'importations potentielles, ou des importations existantes, concernant un autre groupe de poissons, vous inquiètent, parce que la littérature scientifique a montré que ce groupe de poissons est porteur de maladie ou souffre de maladies cliniques, dont vous étiez convaincu que votre pays était indemne grâce aux programmes de surveillance que vous avez instaurés, alors vous devrez faire presque certainement une analyse des risques et une évaluation des risques sur ce groupe également. Donc, comme Marion l'a dit, c'est une discussion qui tourne en rond. Si la question concerne le saumon du Pacifique sauvage, pêché en mer, il n'y a pas grand intérêt à commencer avec les poissons d'ornement, même s'ils peuvent entrer éventuellement dans l'équation.

Le Président

294. Mais si le problème concerne les mesures destinées à protéger le saumon australien, quelle serait alors votre réponse?

M. Rodgers

295. C'est une décision politique. Il me faudrait faire une évaluation scientifique des risques, qui me donnerait une réponse et me dirait quel est le groupe le plus à risque et ce conseil, quel que soit le groupe, serait passé à mon homologue dans la fonction publique. J'ai été fonctionnaire et je savais dire "Hep". Non, vous ne pouvez rien dire, sans faire l'analyse des risques, l'analyse des risques complète, qui inclut la communication des risques.

Le Président

296. Je pense que nous avons probablement eu tout ce qu'il était possible d'avoir sur ce sujet. Il n'y a aucun intérêt à essayer de presser encore plus le citron. Pouvons-nous passer à la question 14 qui est adressée à tous? Qui veut commencer sur cette question? Oui, l'Australie, vous en êtes toujours à la question 13?

Australie (M. Gardner Murray)

297. Oui, j'allais juste faire un autre genre d'observation. Une qui traite de votre approche logique, et l'autre qui traite du problème en question. La raison pour laquelle nous sommes ici tient au fait qu'il y a eu une demande et donc, par conséquent, nous avons effectué une analyse des risques complète pour remplir nos obligations. Sur le second problème, c'est la logique de la situation, notre gouvernement a décidé qu'une série d'évaluations des risques devait être effectuée sur une série de produits, et cela implique du personnel supplémentaire, cela implique un plan de mise en oeuvre de ces évaluations de risques. Elles incluent le poisson d'ornement, une réévaluation de notre approche concernant le poisson d'ornement; cela inclut une réévaluation de notre politique sur le poisson servant d'appât. Mais, en même temps, le service de quarantaine a toujours dû faire face aux demandes d'accès des autres pays, donc cela constitue un effort énorme. Simultanément, vous devez traiter les demandes du Canada et des autres pays et faire des évaluations de risques, et en même temps, vous ne devez pas perdre de vue les régions que vous souhaitez examiner parce que vous voulez continuellement protéger l'état de santé de vos poissons et c'est à maintenir cet équilibre, dans lequel l'Australie s'applique actuellement.

Le Président

298. Merci. Bien évidemment, nous aurons sans aucun doute l'occasion d'aller un peu plus loin dans ce genre de problème demain. Pour aujourd'hui, je pense peut-être que nous pourrions passer à la question suivante. Lequel des experts voudrait traiter de la question 14? M. Burmaster?

M. Burmaster

299. Merci M. le Président. Je n'ai pas connaissance de progrès des connaissances scientifiques réalisés entre mai 1995 et 1996 qui justifieraient les changements apportés au second document par rapport au premier.

Le Président

300. Merci. Pardonnez-moi, pourriez-vous répéter cette réponse, s'il vous plaît.

M. Burmaster

301. Oui, bien sûr. Je n'ai pas connaissance de progrès des connaissances scientifiques justifiant les modifications intervenues entre le Projet de rapport de mai 1995 et le Rapport final de 1996 et le changement de conclusions.

Le Président

302. M. Rodgers.

M. Rodgers

303. Je pense que tous les experts sont d'accord.

Le Président

304. Bien, dans ce cas, allons à la question 15 et c'est une question à laquelle j'ai ajouté un supplément. Je suppose que vous avez noté mon supplément à cette question, M. Winton.

M. Winton

305. Vous avez seulement rendu la question plus difficile mais je vais essayer d'y répondre. Je pense que j'ai déjà essayé de déclarer que l'éviscération est réellement considérée comme une façon de réduire le risque, peut-être pas seulement des maladies à déclaration obligatoire mais aussi d'autres maladies, mais certainement à des niveaux différents eu égard à la nature de la maladie, aux localisations de l'organisme et à ses concentrations. Pour chaque maladie, nous avons quelques informations, mais peut-être pas assez, pour être capables de les classer de façon convaincante. En ce qui concerne l'éviscération, pour *Renibacterium salmoninarum*, le virus de la nécrose hématopoïétique infectieuse, le virus de la leucémie du saumon et *Henneguya* c'est plutôt difficile. Par exemple, *Renibacterium salmoninarum* est généralement considéré comme étant un pathogène exclusif des salmonidés et, comme son nom le suggère, *Renibacterium* est principalement associé avec une pathologie rénale bactérienne. On en trouve en grande quantité dans le rein et dans d'autres tissus hématopoïétiques (le rein et la rate), il pourrait donc dans cette mesure, être réduit de façon significative par l'éviscération. Or, on trouve des foyers de *Renibacterium salmoninarum* dans d'autres localisations chez le poisson, peut-être moins fréquemment, mais derrière les yeux, il y a souvent un foyer et occasionnellement dans les muscles. *Renibacterium* est généralement transmis de façon verticale de l'adulte à la progéniture par l'intermédiaire de l'œuf, dans de nombreux cas, quand il s'agit du saumon royal et du saumon du nord-ouest, et parfois, la transmission est due à une exposition à l'eau véhiculant le pathogène, mais les niveaux de ce type d'exposition sont quelque peu inférieurs. Toutefois, l'efficacité de l'éviscération pour *Renibacterium salmoninarum* est en général assez bonne car les organes viscéraux semblent être les régions où on peut s'attendre à trouver les niveaux de bactéries les plus élevés. De même, avec le virus de la nécrose hématopoïétique infectieuse, il s'agit principalement d'un virus des cellules hématopoïétiques - le rein, la rate du poisson - et de même, on le retrouvera à niveau élevé dans les viscères. Toutefois, l'examen des différents tissus et organismes, et des organes des poissons, a également révélé la présence de virus de la nécrose hématopoïétique infectieuse dans le mucus et dans la peau à la surface du poisson, et certainement dans le sang, donc à nouveau, l'éviscération doit être considérée comme ayant une efficacité importante mais peut-être pas totale. Je n'ai pas suffisamment de données sur le virus de la leucémie du saumon pour être capable de juger, mais il est possible qu'il soit trouvé principalement dans les cellules sanguines du poisson, et dans la mesure (90 pour cent) où l'éviscération a éliminé le sang, on s'attend qu'elle soit assez efficace dans ce cas également. Pour *Henneguya*, je me référerai à M. Rodgers, un peu parce que je ne suis pas parasitologue de formation, mais *Henneguya* ne survit pas très bien, excepté chez des animaux

vivants, comme beaucoup de parasites. Je pense qu'il est difficile de juger à mon avis, et j'estime que l'éviscération ne ferait pas autant de différence que pour les autres maladies.

Le Président

1. Merci. M. Rodgers.

M. Rodgers

306. Je suis d'accord, mais je suis bactériologiste aussi, donc - Non, je pense aussi qu'il ne survit pas particulièrement bien en dehors de l'hôte et que cela constitue probablement une méthode efficace, surtout en raison de l'étape de lavage incluse dans l'éviscération.

Le Président

307. Merci beaucoup. Donc, s'il n'y a rien de plus sur ce point, peut-être pouvons-nous passer à la question 16 qui est adressée à tous les experts. Qui désire commencer? Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

2. Nous avons - et je pense que j'ai touché un mot de cette question dans les réponses écrites que je vous ai données (les réponses supplémentaires) ce matin. S'agissant d'une évaluation des risques, on peut normalement procéder à un examen de base, soit sans aucune garantie en place, soit avec le niveau des garanties déjà en place. Si cela produit un risque inacceptable, alors il faut envisager l'évaluation avec différents types de garantie en place. Si des prescriptions de quarantaine constituent déjà une partie des garanties normales, alors je ne vois aucune raison pour qu'elles ne soient pas incluses dans l'évaluation initiale. Si vous finissez par un résultat d'évaluation qui vous donne un risque faible acceptable, en ayant mis en place de nombreuses mesures de garanties supplémentaires, alors, sans examiner les stades intermédiaires, je pense que probablement, le risque n'est pas acceptable. Mais nous n'avons pas cette situation ici; nous avons une situation où même en mettant en place toutes les mesures de garantie, l'évaluation des risques a donné un niveau de risque inacceptable. Donc, pour moi, la conclusion est que pour que le risque soit acceptable pour les autorités australiennes, dans l'état actuel des choses, il faudrait mettre en place encore plus de garanties, sans que nous sachions bien ce qu'elles doivent être, pour le moment. Donc, selon *leurs* termes, nous n'avons pas encore atteint le niveau approprié de protection. Donc, ce que j'essaie de dire, c'est que si nous avons atteint ce qu'elles considèrent être le niveau approprié de protection et qui peut-être, en fait, a été atteint d'une certaine façon avant de mettre en place toutes ces garanties, alors la méthodologie appropriée serait de revenir en arrière et d'examiner le problème avec moins de garanties en place. Mais selon leurs termes, nous n'avons pas atteint ce point, donc cela n'est pas, selon leur point de vue, encore une option appropriée. Cela répond-il à la question?

Le Président

308. Je le pense, mais je pense qu'il nous faut peut-être apporter quelques précisions. Je vais demander au conseiller juridique de juste dire un mot ou deux à ce sujet.

Le Secrétariat (M. Jeff Gertler)

309. Merci M. le Président. Juste pour souligner que les garanties actuelles telles que nous les avons comprises ici faisaient référence au traitement thermique, cela doit-il être intégré? Cela change-t-il – modifie-t-il votre réponse d'une façon ou d'une autre?

Mme Wooldridge

310. Dans la mesure où le traitement thermique modifie le produit, nous examinons alors effectivement un scénario différent, donc ce que vous dites alors c'est, je pense logiquement que vous devriez dire, bien - qu'est-ce que j'essaie de dire ici? Permettez-moi d'essayer de l'énoncer clairement. Le traitement thermique n'a même pas pu - si le niveau de protection est acceptable sans traitement thermique, alors toutes les autres garanties comme par exemple, l'élimination des abats, le désossage etc., il est acceptable de les inclure dans la méthodologie. Si le traitement thermique vous amène jusqu'au stade où le risque passe d'inacceptable à acceptable, alors vous avez besoin d'avoir deux évaluations des risques différentes, l'une qui inclut le traitement thermique et l'autre non, de façon à comparer les différences et dire "c'est là que nous trouvons que c'est acceptable et c'est là que nous trouvons que c'est inacceptable". À mon avis, il ne suffit pas de se contenter d'une évaluation des risques intégrant le traitement thermique, de façon quantitative, maintenant je parle de ça, et dire "nous avons besoin de cette garantie". Je pense qu'il serait nécessaire de montrer que sans cela, les risques sont inacceptables. Cela clarifie-t-il le -

Le Président

311. Merci. M. Rodgers.

M. Rodgers

312. J'aimerais juste ajouter que je pense que ce que Marion essaye de dire, c'est que vous pouvez adapter le modèle, si vous voulez, en intégrant ou en enlevant, dans ce cas, vos mesures de gestion des risques, vos facteurs de réduction des risques, pour voir comment cela agit sur le résultat final. Le traitement thermique est un facteur de diminution des risques potentiels, comme l'éviscération par exemple - il peut être le dernier, le plus efficace, vous ne le saurez pas tant que vous ne l'aurez pas incorporé dans le modèle et observé comment il peut agir sur le résultat global.

Mme Wooldridge

313. Je pense que l'essentiel de la question, je pense, a été d'essayer de déterminer si on peut se contenter de simplement dire "nous devons faire cela pour le rendre acceptable". Avons-nous vraiment besoin de montrer que le niveau inférieur à cela est inacceptable? Je pense que si vous dites "nous devons faire cela comme un supplément aux mesures normales de quarantaine et d'essais que nous prendrions, alors vous devez vraiment faire les deux et montrer la différence. Le fait d'aller directement faire une évaluation des risques qui inclut le traitement thermique, alors que le traitement thermique ne constitue pas votre mesure de garantie de base normale, ne constitue pas une méthodologie appropriée.

Le Président

314. Merci. Oui, Jeff.

Le Secrétaire (M. Jeff Gertler)

315. Mais si on suppose, comme j'ai compris que c'est le cas en Australie, que le traitement thermique constitue la mesure de garantie de base normale, est-il approprié de l'intégrer dans votre évaluation des risques ou devez-vous toujours faire une évaluation des risques avec cette garantie et une autre sans cette garantie?

Mme Wooldridge

316. Puisque je pense que le traitement thermique modifie effectivement le produit, ce que je veux dire c'est que, si vous recherchez le muscle, la chair, et que vous procédez à une éviscération et un désossage, vous n'avez pas changé le produit, vous donnez au consommateur le produit qu'il pense avoir. Si vous traitez thermiquement ce muscle, vous modifiez le produit, et vous importez donc effectivement un produit différent. Par conséquent, si vous parlez de l'importation de saumons, de saumons frais, non cuits, non traités thermiquement, alors il ne s'agit vraiment pas d'une garantie que vous pouvez mettre en place, tout en ayant le même produit. Il vous faut donc procéder à une évaluation des risques en l'absence de cette mesure pour déterminer un niveau de risque sans cette mesure et décider alors s'il est acceptable ou non.

Le Président

317. Merci. Pardon, continuez.

M. Burmaster

318. Merci, M. Le Président, c'est une réponse intéressante. Il est très difficile d'importer du saumon frais qui a été cuit. Je pense qu'il y a une contradiction dans les termes. Si vous voulez faire une évaluation des risques chez le saumon frais, je pense que vous la ferez sur le saumon frais et il y a un vieil adage en informatique que j'aimerais rappeler, mais permettez-moi plutôt d'exposer la situation. Je pense que le type d'évaluation des risques qui doit être fait dans cette situation est une évaluation qui serait effectuée avec des ordinateurs et des logiciels de simulation. Ce logiciel comporterait beaucoup des caractéristiques citées dans le Rapport de David Vose. Ce rapport serait une simulation informatique qui prendrait en considération les divers risques, les diverses options. Maintenant, l'adage de l'informatique, c'est que l'objectif des calculs est d'avoir un aperçu et il me semble que s'il y a un contentieux dans cette salle concernant les effets éventuels de la cuisson, il suffit de faire un programme informatique qui inclut un commutateur comportant "cuisson: oui" ou "cuisson: non" et de faire tourner le programme de deux façons différentes, l'une avec le commutateur sur oui, et vous obtenez des résultats, et l'autre avec le commutateur sur non, et vous obtenez un autre ensemble de résultats, et vous observez la différence. À partir de cette différence, vous essayez de vous représenter ce qui se passe, ce qui se passe dans le programme informatique, et ce qui se passe dans la vie réelle. Ce sont là, je crois, mes deux réflexions.

Le Président

319. Merci beaucoup. Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter à cela? Bien, je pense que cela nous conduit à la fin de la liste de questions. Nous avons traité dix-sept questions. Je propose, à ce stade, d'inviter chacun des experts à formuler des conclusions, s'ils en ont, de faire une synthèse de la discussion et d'insister sur tous les points de vue et conclusions qu'ils estiment importants. Peut-être pouvons-nous procéder à nouveau par ordre alphabétique. M. Burmaster.

M. Burmaster

320. Bien, au risque de simplement renforcer ce que j'ai déjà déclaré dans ma réponse écrite, et dans mes commentaires oraux d'aujourd'hui, je pense qu'il s'agit d'un sujet assez conséquent et je vais juste résumer l'après-midi en le disant de façon assez carrée. À mon avis, les documents établis, à la fois celui de mai, pardon, je cherche les dates, les deux évaluations de risques, prétendues telles, établies par l'Australie en 1995 et en 1996, ne répondent pas à ce que je considère être les conditions requises minimales d'une évaluation de risques. Par conséquent, durant les deux dernières semaines, je me suis demandé - bien, ce sont des documents épais et longs, qui ont demandé beaucoup de travail, l'Australie a fait un effort sincère pour établir ces documents. Que sont-ils censés être? Si ce ne sont

pas des évaluations de risques, que sont donc ces merveilleux documents épais et longs? Et j'estime que j'arrive à l'opinion qu'ils contribuent à une identification des dangers. Ce sont des documents longs, et je pense très approfondis, et si j'ai bien compris les commentaires de M. Winton et de M. Rodgers, ils ont vraiment examiné une liste exhaustive de pathologies virales et bactériennes qui pourraient *peut-être* être transmises au poisson en Australie. Mais comme il n'y a pas de quantification, pas d'arguments quantitatifs, pour cette raison je pense que ces documents, élaborés par l'Australie, ne répondent pas à ma définition des conditions minimales requises pour une évaluation des risques. Par conséquent, je pense que nous avons tous été amenés à lire des identifications très approfondies des dangers et qu'il nous reste à lire une évaluation des risques effectuée par l'Australie. Merci.

Le Président

321. Merci beaucoup. M. Rodgers.

M. Rodgers

322. Merci M. Le Président. Je n'ai réellement pas d'autres commentaires à faire et je n'aimerais pas résumer l'ensemble de la journée en deux minutes. J'en reste à ce que j'ai dit ce matin dans ma déclaration d'ouverture de 20 minutes. La seule remarque que j'aimerais réitérer, de celles que j'ai formulées ce matin, c'est que je pense que tout le monde est d'accord, de façon générale, pour dire qu'il y a un niveau de risque, et que le problème fondamental est de savoir si le risque est alors acceptable ou non. Ce niveau de risque ne peut être acceptable que si vous mettez en place une procédure de gestion des risques qui est une réduction des risques, un ensemble de facteurs de réduction des risques, qui soit acceptable pour les deux parties. C'est la seule façon d'assouplir la situation. Mais personnellement je pense, en examinant l'Accord SPS et les lignes directrices de l'OIE, qu'il me semble qu'un pays puisse fixer son propre niveau de - son propre niveau acceptable de risques, quel qu'il soit. Pour revenir juste à ce que disait Marion, quelque part dans le processus, quelque part, lorsqu'on intègre un ensemble de facteurs de réduction des risques, on atteint un point où l'on trouve un niveau de risque acceptable. Maintenant, cela peut être lorsque vous avez finalement introduit le dernier facteur de réduction des risques, ou cela peut être au milieu. C'est juste quelque chose qui doit être abordé par une analyse des risques mais également par la négociation si les parties ne sont pas d'accord sur ce qu'est ce niveau de risque acceptable.

Le Président

323. Merci beaucoup. M. Winton.

M. Winton

324. Je n'ai que deux commentaires et j'espère qu'ils sont relativement courts. L'un de ces commentaires concerne la position de la Commission de l'OIE pour les maladies des poissons, dans la question 6, que nous avons vraiment ignorée, dans la dernière phrase, est-ce vraiment la recommandation de l'OIE, c'est-à-dire l'éviscération ou s'agit-il d'une norme *de facto*. Je pense que j'ai essayé d'expliquer que la Commission de l'OIE pour les maladies des poissons, en l'absence d'informations contraires, a considéré que l'éviscération diminuait le risque à un niveau inférieur à ce qui restait dans les limites. Mais, dans une certaine mesure, c'est également une norme *de facto* puisque de nombreux pays qui commercialisent le saumon ont considéré l'éviscération comme acceptable pour les importations. Par exemple, les réglementations des États-Unis, de la Communauté européenne toute entière et du Canada, autorisent désormais l'importation de produits éviscérés sans inspection, quelle que soit son origine. Donc, dans une certaine mesure, bon nombre des partenaires commerciaux en ont déjà décidé ainsi d'eux-mêmes et il est difficile de dire qu'il s'agit

d'une norme *de facto* mais cela ne tient pas à la Commission de l'OIE pour les maladies des poissons, c'est plus largement admis, je pense.

325. Deuxièmement, je pense que la réunion d'aujourd'hui a permis de souligner que nous avons grand besoin d'informations scientifiques supplémentaires. En tant que chercheur, je pars d'ici en me disant vraiment que nous avons besoin de beaucoup plus d'informations sur des paramètres comme les courbes de décroissance des pathogènes, les réservoirs d'infection, les mécanismes de transmission, l'épidémiologie de base des ichtyopathologies. Je pense que bon nombre de ces désaccords sont partiellement le reflet de l'absence d'information, de l'attitude de l'Australie qui, en l'absence d'information, a adopté une approche plus conservatrice, alors que le Canada, en l'absence des mêmes informations, a une approche plus commerciale. Dans aucun des cas, on ne dispose de toutes les données pour faire une évaluation quantitative définitive et parfaite. Par exemple, comme les méthodes de détection s'améliorent, je ne serai pas étonné de trouver *Renibacterium salmoninarum* chez certains saumons royaux de l'Australie. Je ne peux pas le prévoir avec certitude mais je pourrai le parier. Le même problème s'est produit en Nouvelle-Zélande lorsque nous avons mis au point un nouveau test de détection de *Renibacterium salmoninarum*. Nous avons recherché des tissus témoins négatifs pour notre test, et on nous a envoyé des tissus provenant de Nouvelle-Zélande, et en fait, nous avons trouvé de faibles niveaux de positifs, et après avoir fait un examen approfondi, nous avons montré dans notre laboratoire qu'un très faible nombre de ces saumons présentent en fait des concentrations très faibles, subcliniques. Ce n'est pas surprenant, étant donné que le saumon royal a été introduit en Nouvelle-Zélande à partir des États-Unis, et que cette maladie est généralement transmise par l'intermédiaire des oeufs. Je pense donc qu'à mesure que les méthodes de détection, notre compréhension, et nos données s'amélioreront, un bon nombre de ces problèmes commenceront à se résoudre d'eux-mêmes et en tant que scientifique, je dois présenter des excuses pour le fait que l'insuffisance des données dont nous disposons ait rendu nécessaire un long exercice. Je pense que, peut-être, si nous avions mieux fait notre travail, une grande partie de ces informations auraient été disponibles et cela aurait facilité ce type de décision. Merci.

Le Président

326. Merci beaucoup. Mme Wooldridge.

Mme Wooldridge

327. Je ne suis pas sûre qu'il y ait encore grand chose à dire réellement, nous semblons avoir déjà dit beaucoup de choses mais j'aimerais répéter et insister encore à propos de deux remarques, qui sont très importantes de mon point de vue et de la façon dont je vois les choses. La première remarque concerne l'absolue nécessité de distinguer entre le risque évalué et le risque acceptable, et je pense qu'au début de la journée, ce n'était peut-être pas aussi clair. Je pense que nous savons tous maintenant qu'il y a une différence entre les deux et qu'ils ont tous deux besoin d'être pris en considération mais de façon différente. L'autre remarque que j'aimerais faire est que je considère l'évaluation des risques comme une sorte de processus assez pragmatique, d'une certaine façon, en ce sens que vous commencez au niveau le plus simple, avec ce que j'appellerai une évaluation qualitative des risques, ce que Dave Burmaster appellerait une identification très approfondie des dangers, et si tout le monde est d'accord sur les résultats, alors il n'est pas nécessaire d'aller plus loin; en effet, ce type de démarche est extrêmement coûteux, prend du temps, etc. Toutefois, en cas de désaccord, il faut alors franchir l'étape suivante, et cette étape consiste probablement à entreprendre, ou essayer d'entreprendre une évaluation quantitative. Et si vous faites cette évaluation avec succès et que tout le monde est d'accord, c'est bien. Mais si vous trouvez que vous n'êtes pas d'accord sur les données ou que les données ne sont pas disponibles, alors vous devez franchir l'étape suivante et mettre en oeuvre les études épidémiologiques ou bactériologiques requises, ou d'autres études ou expériences, pour avoir les preuves nécessaires et pouvoir terminer une évaluation quantitative des risques. Par conséquent, je pense qu'il faut poursuivre autant qu'il le faut jusqu'à obtenir l'accord approprié de tous

les intéressés sur le niveau de risque. Et lorsque vous avez obtenu cela - c'était la partie facile - vous avez alors la tâche difficile de déterminer ce qui est acceptable. Parce que nous avons tous découvert que ce niveau varie, et je pense qu'il est vraiment beaucoup plus difficile d'arriver à un accord là-dessus et c'est là tout ce que j'avais à dire, merci.

Le Président

328. Bien, merci beaucoup. Je pense qu'il ne me reste qu'à remercier les experts de leurs réponses très patientes et très compétentes à nos questions pas toujours exprimées de façon experte. Je pense qu'en fin de compte, il apparaîtra clairement que votre intervention présente un grand intérêt pour le travail du Groupe spécial et nous vous remercions beaucoup d'avoir participé à cette procédure aujourd'hui et pour le travail écrit que vous avez produit avant cela. Donc, merci beaucoup vraiment à tous. Nous nous retrouverons demain matin avec les parties à 10 heures en Salle C, rez-de-chaussée, et nous y poursuivrons nos travaux, mais pour ce qui est des experts, je vous remercie. Nous avons ainsi achevé notre session pour aujourd'hui. Je vous souhaite un bon retour chez vous. Une fois encore, merci beaucoup.

APPENDICE

Questions posées au cours de la réunion conjointe avec les experts tenue le 4 février 1998

1. **À M. Winton:** Au sujet de la question 3 initiale du Groupe spécial, pensez-vous qu'une évaluation des risques doit prendre en considération la **probabilité** des risques ou est suffisante pour identifier la possibilité des risques?
2. **À M. Rodgers:** En termes d'évaluation des risques, la distinction que vous faites entre probabilité et possibilité reste confuse pour nous. Dans certaines de vos réponses écrites, vous semblez lier les estimations de probabilité aux évaluations quantitatives des risques, et les conclusions sur la possibilité avec les évaluations qualitatives. Dans une autre réponse (à la question 1 initiale), vous indiquez que le projet de rapport de mai 1995 a recours à une évaluation qualitative des risques pour identifier les probabilités d'introduction d'une maladie. Pouvez-vous apporter des éclaircissements concernant les différences entre ces termes dans le contexte d'une évaluation des risques?
3. **À M. Rodgers/Canada:** Concernant l'identification de pathologies possibles chez le saumon canadien, M. Rodgers a identifié quatre agents pathogènes non inclus dans la liste du Canada (*Kudoa thrysites*, *Parvicapsula* sp., l'agent de la flexibactériose et l'agent de la maladie des reins à évolution chronique). Le Canada maintient que ces agents ne doivent pas être inclus dans l'examen du Groupe spécial car les deux premiers agents pathogènes n'ont pas été trouvés chez le saumon du Pacifique adulte, pêché en mer et que la maladie des reins à évolution chronique n'a été constatée dans aucune des cinq catégories de saumon adulte. En outre, le Canada remarque que l'Australie n'inclut pas *Kudoa thrysites* ni la flexibactériose sur sa liste récente de maladies à surveiller. Dans quelle mesure M. Rodgers estime-t-il que ces maladies sont suffisamment préoccupantes pour être prises en considération dans l'évaluation des risques?
4. **À M. Rodgers et à M. Winton:** Concernant les préoccupations relatives à la notion de "poisson porteur" qui servirait de "réservoir" à un agent pathogène, dans quelle mesure cette préoccupation est-elle applicable au poisson mort (plutôt qu'au poisson vivant)? au poisson éviscéré?
5. **À M. Rodgers:** Les saumons sont-ils nécrophages? Peuvent-ils manger de la chair de saumon?
6. **Au M. Winton:** Le Rapport final fait référence aux "... normes internationales actuelles relatives au commerce du saumon destiné à la consommation humaine, qui sont la recommandation de l'OIE que le produit soit éviscéré, à d'autres mesures de réduction des risques n'étant pas nécessaires". S'agit-il réellement d'une recommandation de l'OIE ou d'une norme de fait?
7. **À Mme Wooldridge:** Pouvez-vous nous expliquer si vous pensez qu'une évaluation des risques doit prendre en considération le risque à la fois maladie par maladie et produit par produit, ou bien si on peut considérer le risque sur une base ou l'autre? La réponse à 2.4.3 semble suggérer deux approches alternatives - quel est le risque d'introduction d'une maladie exotique Y par l'intermédiaire d'un produit X? ou bien quel est le risque d'introduction d'une maladie exotique Y, indépendamment du produit? Existe-t-il deux modèles ou bien, lorsque l'on a décidé qu'il y a des preuves ou des suspicions qu'un produit Z porte une maladie Y, doit-on élargir l'analyse de risque à tout autre produit dont on possède la preuve qu'il porte la maladie Y?
8. **À M. Rodgers:** Dans la mesure où une maladie particulière n'a pas été trouvée dans une catégorie de poisson, peut-on supposer que la probabilité de son existence est très faible?

9. **À n'importe quel expert/à tous les experts:** Si on n'a pas trouvé qu'une maladie existe chez le poisson provenant d'eaux/de régions spécifiques, cette maladie doit-elle néanmoins être prise en considération dans une évaluation des risques effectuée chez le poisson provenant de cette région? Si plusieurs maladies sont incluses dans un modèle d'évaluation des risques car on soupçonne le produit en question d'être porteur, et qu'au cours de l'analyse on ne montre pas que la présence de la maladie a été constatée dans le produit en question, c'est-à-dire lorsque le premier événement de la chaîne d'événements est absent, doit-on restreindre l'analyse aux maladies dont la présence est confirmée dans le produit en question?

10. **À tous les experts:** Quels sont vos commentaires/réactions à propos de l'"Évaluation Vose" fournie par le Canada?

11. **À M. Burmaster:** En réponse à la question 6 relative aux conséquences de l'établissement de la maladie, indépendamment de l'hôte importé, vous avez indiqué que vous pensiez que cette affirmation était exacte et que vous ne pouviez pas donner de contre-exemple de ce principe. Pensez-vous que ce principe est valable dans la quasi-totalité des circonstances? Pensez-vous que ce principe est valable pour les ichtyopathologies à surveiller identifiées par l'Australie?

12. **À n'importe quel expert/à tous les experts:** Pensez-vous que le saumon du Pacifique adulte, sauvage, pêché en mer, représente un moindre risque de pathologies que les autres catégories de saumon identifiées par le Canada (c'est-à-dire, i) le saumon du Pacifique adulte, sauvage, **pêché en eau douce**, ii) le saumon du **Pacifique** adulte, élevé en eau de mer sur la **côte pacifique**, iii) le saumon de l'**Atlantique** adulte, élevé en eau de mer sur la **côte pacifique**, iv) le saumon de l'**Atlantique** adulte, élevé en eau de mer sur la **côte atlantique**)?

13. **À n'importe quel expert/à tous les experts:** L'Australie soutient que la "généralisation selon laquelle le poisson-appât non éviscéré ou le poisson vivant représentent une plus grande menace que le poisson éviscéré d'une espèce différente ne peut être corroborée sans recourir à une analyse des risques incluant une évaluation des risques scientifique et détaillée". Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

14. **À n'importe quel expert/à tous les experts:** Le Groupe spécial a demandé auparavant (question 18) si des progrès des connaissances scientifiques justifiaient le fait que le Rapport final de 1996 n'aboutissait pas aux mêmes conclusions que le projet de rapport de mai 1995? Avez-vous connaissance de ces nouvelles informations scientifiques?

15. **À M. Winton:** L'Australie dit que vos réponses relatives à l'éviscération se limitent à la liste de la Commission pour les maladies des poissons concernant les maladies "à déclaration obligatoire". Pensez-vous que l'éviscération permet une réduction des risques aussi efficace pour les maladies qui ne sont pas "à déclaration obligatoire"?

16. **À n'importe quel expert/à tous les experts:** L'Australie indique que les "Options concernant les conditions de quarantaine sur le produit importé, avant et après son entrée, ont été élaborées à tous les stades de l'analyse des risques et ne peuvent pas être dissociées. Cela comprend ... une évaluation des mesures permettant de réduire les risques et les conséquences dans le contexte du niveau de protection approprié". Est-ce une méthodologie qui convient pour prendre en considération les diverses options sanitaires permettant de réduire les risques au niveau acceptable? L'article 5:6 de l'Accord SPS demande que

"... lorsqu'ils établiront ou maintiendront des mesures sanitaires ou phytosanitaires pour obtenir le niveau approprié de protection sanitaire ou phytosanitaire, les Membres feront en sorte que ces mesures ne soient pas plus restrictives pour le commerce qu'il n'est requis pour obtenir le niveau de protection sanitaire ou

phytosanitaire qu'ils jugent approprié, compte tenu de la faisabilité technique et économique."

Une note de bas de page relative à cette disposition indique que:

"Aux fins du paragraphe 6 de l'article 5, une mesure n'est pas plus restrictive pour le commerce qu'il n'est requis à moins qu'il n'existe une autre mesure raisonnablement applicable compte tenu de la faisabilité technique et économique qui permette d'obtenir le niveau de protection sanitaire ou phytosanitaire approprié et soit sensiblement moins restrictive pour le commerce."

17. **À n'importe quel expert/à tous les experts:** Si, à votre avis, une évaluation option par option constitue l'une des prescriptions minimales d'une évaluation des risques, est-elle suffisante pour "évaluer" les risques associés à chacune des options SPS (c'est-à-dire les mesures de réduction des risques) envisagées par un pays? Où doit-on également "comparer" les risques en rapport avec ces différentes options et donner une explication rationnelle à la fin, en termes de risque relatif, sur le choix d'une option plutôt qu'une autre?
